

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2021**

**13**

**VILLE EN TRANSITION : Présentation du rapport "Développement Durable 2021" de la Ville d'Avignon.**

**Mme PORTEFAIX**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

L'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la présentation par les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'un rapport relatif au Développement Durable préalablement aux débats sur le projet de budget, se rapportant au fonctionnement interne de la collectivité, aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu de ce rapport est précisé à l'article D 2311-15 du CGCT qui renvoie aux cinq finalités du développement durable au regard desquelles doit être analysé l'ensemble du fonctionnement interne et des actions de la collectivité sur son territoire.

Reflète de la transversalité des actions finalisées en 2020 (consommations) ou engagées en 2021 par la Ville d'Avignon, le rapport ci-annexé est constitué de cinq chapitres pédagogiques, destinés à en favoriser l'accès au grand public, correspondant aux cinq finalités suivantes :

- **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**
- **Les modes de production et de consommation responsables**

**Ce rapport permet de souligner les principales réalisations de la Ville au cours de l'année 2020/2021 :**

- La mise en œuvre de la coulée verte des quartiers Ouest, résultat d'un véritable « travail de couture » en milieu urbain dense qui crée une continuité paysagère et écologique entre des parcs et jardins existants et nouveaux. Cette coulée verte qualifiée de comestible est le fruit d'une démarche exemplaire pour illustrer la renaturation des espaces urbains avec le concours des citoyens par le biais du budget participatif (désimperméabilisation des

espaces publics, végétalisation des remparts et des cours d'écoles, gestion durable des espaces végétalisés, cheminements doux, stationnements perméables, végétalisation des pieds d'arbres, jardins partagés et ferme urbaine, parcs urbains naturels et ouverts),

- La mise en œuvre du plan « cours d'écoles végétalisées », avec les 3 premières écoles élémentaires (Scheppler, Amandier et Saint Gabriel). Ce plan permet d'une part de désimperméabiliser les sols, végétaliser et créer des espaces non goudrés pour les activités ludiques, sportives et de détente des élèves, d'autre part de lutter contre les îlots de chaleur,
- Le lancement du Plan Climat Local 2021/2030 au travers d'une démarche participative via une plateforme numérique et des ateliers citoyens, pour s'affirmer comme une ville en transition face au dérèglement climatique,
- L'adoption d'une Charte de l'Arbre, entre réglementation et bonnes pratiques, qui est un outil pour une gestion « durable » du patrimoine arboré dans un contexte de changement climatique,
- L'élaboration du plan zéro degré zéro transit qui agit sur la requalification de l'espace public, les projets d'aménagements urbains, les trames vertes et bleues, les stratégies et les projets de mobilité alternatifs au « tout voiture », pour faire d'Avignon une ville résiliente qui offre bien vivre et bien-être à tous ses habitants,
- La solidarité auprès des plus démunis (précaires, seniors, étudiants) pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté durant la pandémie.

**L'action de la commune en faveur du développement durable est constante et se poursuit au travers d'autres projets. Les principaux axes de travail pour 2021/2022 s'articulent autour des actions suivantes :**

- La mise en œuvre du Plan Faubourg dans un souci d'apaisement des quartiers de la première ceinture,
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur des toitures municipales suite à mise en concurrence pour occupation domaniale, ceci afin de répondre aux engagements nationaux de transition énergétique pris par la France lors de la COP 21,
- L'élaboration du plan d'actions 2021/2025 conformément au calendrier du Plan Climat Local d'Avignon 2021/2030.

Je vous propose de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2021, conformément à l'article D2311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment les articles L.2311-1-1 et D.2311-15,

Vu l'article L.110-1 du Code de l'Environnement,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Ville en Transition(s)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport Développement Durable 2021 relatif aux actions de la Ville d'Avignon tant internes à la collectivité que sur son territoire.

PARVENU A LA  
PREFECTURE LE - 9 DEC. 2021

**PREND ACTE**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Cheffe du Département  
Juridique,  
Signé : Maya PFEFER



Pour copie conforme,  
Pour le Maire,  
L'Attachée Territoriale,  
Agnès GAGLIARDI

AFFICHE LE - 3 DEC. 2021



# VILLE D'AVIGNON DÉVELOPPEMENT DURABLE



**RAPPORT  
2021**

DONNÉES 2020





# Édito

La pandémie de Covid 19 a souligné nos fragilités humaines et environnementales tout en mettant en lumière les chemins de résilience possibles. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré ce rapport Développement Durable 2021. Il souligne, en effet, les actions finalisées ou engagées par la Ville durant cette période inédite pour répondre aux cinq enjeux de développement durable et inscrire nos objectifs locaux de manière ambitieuse.

**Tout d'abord, la Ville a poursuivi sa lutte contre le changement climatique pour préserver la qualité de l'atmosphère et la santé de tous**, avec notamment l'organisation d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur sur l'ensemble des crèches, des établissements scolaires et des centres de loisirs de la commune. Elle a également lancé un ambitieux plan de transformation des cours d'école afin de vaincre durablement les îlots de chaleur. Ainsi, dans les premières écoles pilotes, les parvis et cours sont aujourd'hui de vrais espaces végétalisés et désimperméabilisés pour l'accueil des enfants.

Des mesures renforcées pour **préserver la biodiversité, la protection des milieux et des ressources** ont également été engagées avec, entre autres actions, l'adoption de la charte de l'arbre, la création d'une coulée verte et de 5 km supplémentaires de pistes de déplacement en mode doux.

Quant à la démocratie participative, notre ambition d'impliquer les citoyens à la vie locale s'amplifie : Conseils de quartier, Conseil municipal des Enfants, Conseil de la vie associative mais aussi budget participatif.

Par ailleurs, l'amélioration des pratiques d'aménagement urbain et de nettoyage des espaces publics ont aussi largement contribué au bien-être des habitants.

**Développer le lien social entre générations, favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires** est également un des objectifs de Développement Durable auquel la Ville a répondu de manière efficace avec la mise en place d'actions de solidarité alimentaire ou scolaire, ou encore l'adhésion au label "Ville, amie des aînés" qui incarne notre souhait d'accompagner les personnes isolées, en perte d'autonomie.

Enfin, pour renforcer ses actions, la ville a décidé de se doter d'un Plan Climat Local afin d'amplifier son engagement pour agir efficacement contre le réchauffement climatique.

Je vous invite à découvrir ce rapport qui matérialise l'ensemble des actions mises en œuvre pour répondre aux enjeux de développement durable actuels. Il met également en lumière l'action de notre Collectivité qui s'est fortement mobilisée, avec ses agents qui ont été bousculés dans leur quotidien, et ont dû parfois réinventer leurs pratiques professionnelles pour assurer la continuité de service durant cette année difficile.



**Cécile HELLE**  
Maire d'Avignon





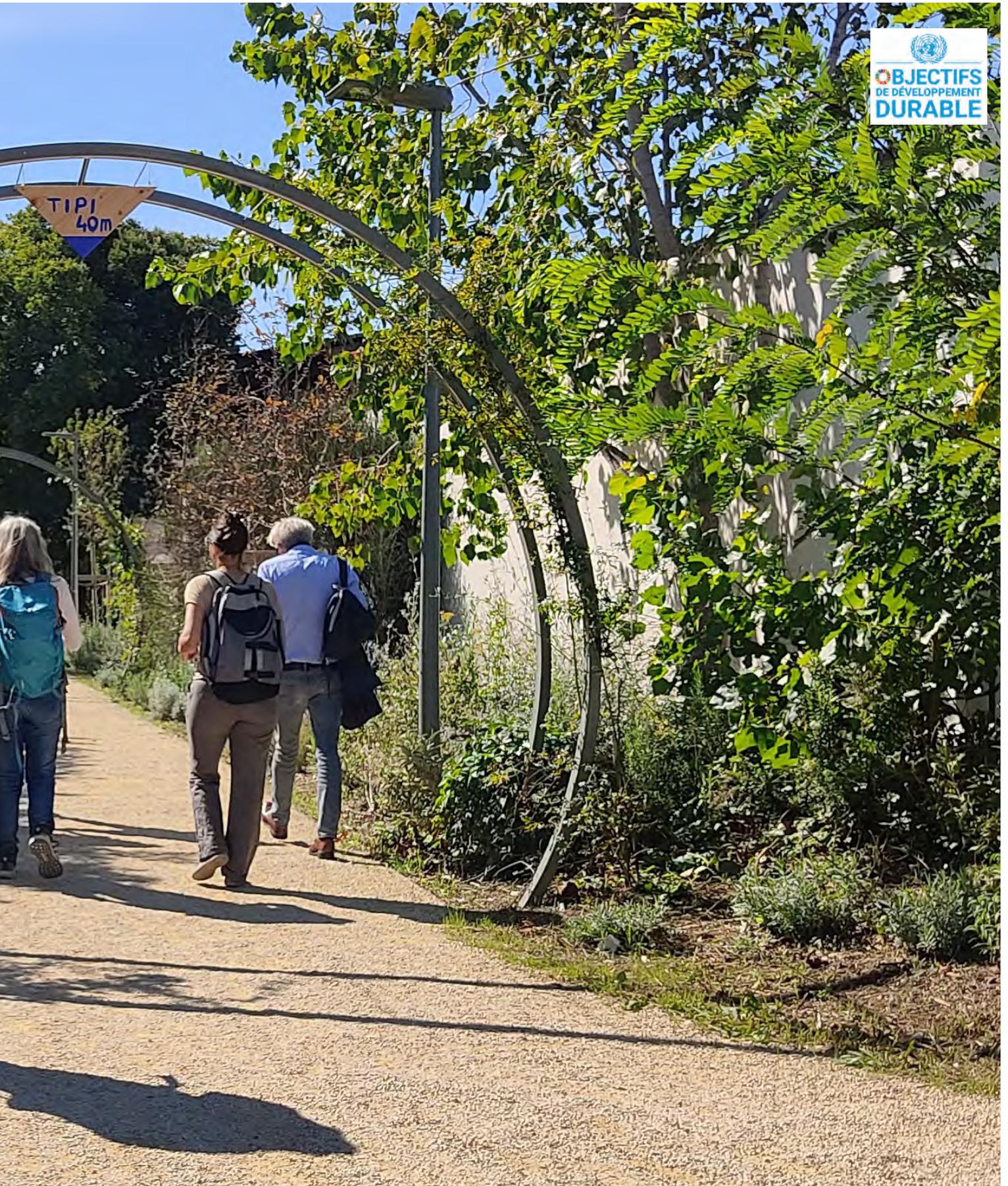
# Sommaire

<b>I</b>	<b>RAPPEL DU CONTEXTE</b>	08
<b>II</b>	<b>LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE ET DE LA SANTÉ</b>	10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>II-1 LES PLANS D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</li> <li>II-2 L'AIDE AUX HABITANTS EN PRECARITE ENERGETIQUE A LA RENOVATION THERMIQUE</li> <li>II-3 LA RENOVATION/MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS DE PROXIMITE ET CULTURELS</li> <li>II-4 LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LA PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES</li> <li>II-5 LA PROTECTION DE LA SANTE : QUALITE DE L'AIR INTERIEUR</li> <li>II-6 LA PROTECTION CONTRE D'AUTRES SOURCES DE POLLUTION</li> <li>II-7 LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR</li> <li>II-8 LA MOBILITÉ DURABLE</li> </ul>	
<b>III</b>	<b>LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b>	28
	<ul style="list-style-type: none"> <li>III-1 RECONNAISSANCE</li> <li>III-2 ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES ENFANTS</li> <li>III-3 CHARTE DE L'ARBRE URBAIN</li> <li>III-4 PLAN VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES</li> <li>III-5 GESTION DES PARCS ET JARDINS</li> <li>III-6 JARDINS PARTAGES</li> <li>III-7 VEGETALISATION PARTICIPATIVE</li> <li>III-8 DES REALISATIONS POUR LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DES BUDGETS PARTICIPATIFS</li> <li>III-9 SOUTIEN A L'AGRICULTURE</li> <li>III-10 GESTION DE L'EAU</li> <li>III-11 DES PROJETS POUR L'AVENIR</li> </ul>	
<b>IV</b>	<b>L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS</b>	39
	<ul style="list-style-type: none"> <li>IV-1 SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS</li> <li>IV-2 LE BIEN-ETRE POUR TOUS</li> <li>IV-3 LA PROPRETE EN VILLE</li> <li>IV-4 LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</li> </ul>	
<b>V</b>	<b>LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS</b>	53
	<ul style="list-style-type: none"> <li>V-1 LA SOLIDARITE</li> <li>V-2 L'APAISEMENT DE L'ESPACE PUBLIC PAR L'AMENAGEMENT DURABLE</li> </ul>	
<b>VI</b>	<b>DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</b>	60
	<ul style="list-style-type: none"> <li>VI-1 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)</li> <li>VI-2 COMMERCE et ARTISANAT ECO-RESPONSABLES</li> <li>VI-3 REEMPLOI</li> <li>VI-4 ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE</li> </ul>	

Le contenu du rapport est issu de la mobilisation de l'ensemble des agents de la Ville d'Avignon. Un grand merci à tous ainsi qu'aux élus qui ont co-élaboré ce rapport développement durable.



**Coulée verte comestible - Parc de la Laïcité**





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## RAPPEL DU CONTEXTE



L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir, à compter de l'année 2011, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport devra être présenté préalablement aux Débats d'Orientations Budgétaires.

La circulaire du 17 juin 2011 a défini le contenu de ce rapport. Il porte sur le fonctionnement et le patrimoine de la collectivité d'une part, sur ses politiques publiques d'autre part. Ces deux périmètres d'action doivent être analysés au regard des 5 finalités du développement durable :

- **La lutte contre le changement climatique** et la protection de l'atmosphère et de la santé
- **La préservation de la biodiversité**, la protection des milieux et des ressources
- **L'épanouissement de tous les êtres humains**
- **La cohésion sociale et la solidarité** entre territoires et entre générations
- **Les modes de production et de consommation responsables**

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

**Chaque finalité est organisée de la manière suivante dans le rapport :**

- La définition du domaine considéré selon le cadre de référence du ministère de la Transition Écologique et Solidaire.
- La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable pour le domaine considéré.
- Les principales actions conduites ou reconduites en 2020 et illustrant ce domaine, afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions et également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la collectivité et celui des services municipaux.
- Les principaux indicateurs chiffrés illustrant le domaine.
- Les perspectives.

**Remarque :** Les Débats d'Orientation Budgétaire sont présentés au mois de novembre de l'année en cours. Le Rapport de développement durable y est annexé, les données chiffrées porteront sur l'année 2020, tandis que les actions porteront sur 2020/2021 avec la prospective 2021/2022.

**LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**

Faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Sommets de la Terre, les ODD ont été adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France.

Les ODD sont un langage commun international qui peut permettre de revisiter nos engagements locaux en matière de développement durable et par là même de dynamiser la démarche en donnant un nouveau prisme de lecture.

Les ODD ont été intégrés au Rapport de Développement Durable 2021 sous la forme de pictogrammes adossés aux différents chapitres.





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

# LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE ET DE LA SANTE

Dans la dynamique post-COP21, suite à l'accord de Paris, négocié en 2015, on souligne l'émergence de la transition vers une économie bas carbone et résiliente aux effets du changement climatique, pour de nombreux pays dont la France. Les contributeurs financiers intègrent désormais de façon plus systématique les enjeux du climat et la transition énergétique et permettent ainsi aux collectivités de lutter activement contre le changement climatique.

Le label régional « Territoire Durable, une cop d'avance », obtenu en 2019 pour la période 2020-2022, permet à la Ville de se positionner en acteur majeur du développement durable sur son territoire. Dans un objectif d'amélioration continue et de partenariat, cette labellisation nous encourage à adopter une stratégie pour répondre aux enjeux écologiques, environnementaux et climatiques de demain.

La stratégie de la municipalité en matière de Développement durable pour **la lutte contre le changement climatique** et la protection de l'atmosphère et de la santé, basée sur son Plan Climat Energie Territoire (PCET) 2015/2020, est orientée sur les principales thématiques suivantes :

- La qualité de l'air et l'environnement acoustique
- L'aide aux habitants en précarité énergétique
- La réhabilitation thermique des bâtiments
- L'apaisement de l'espace public par l'aménagement durable
- La prise en compte des piétons et des cyclistes dans la mobilité durable



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

## III-1 LES PLANS D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

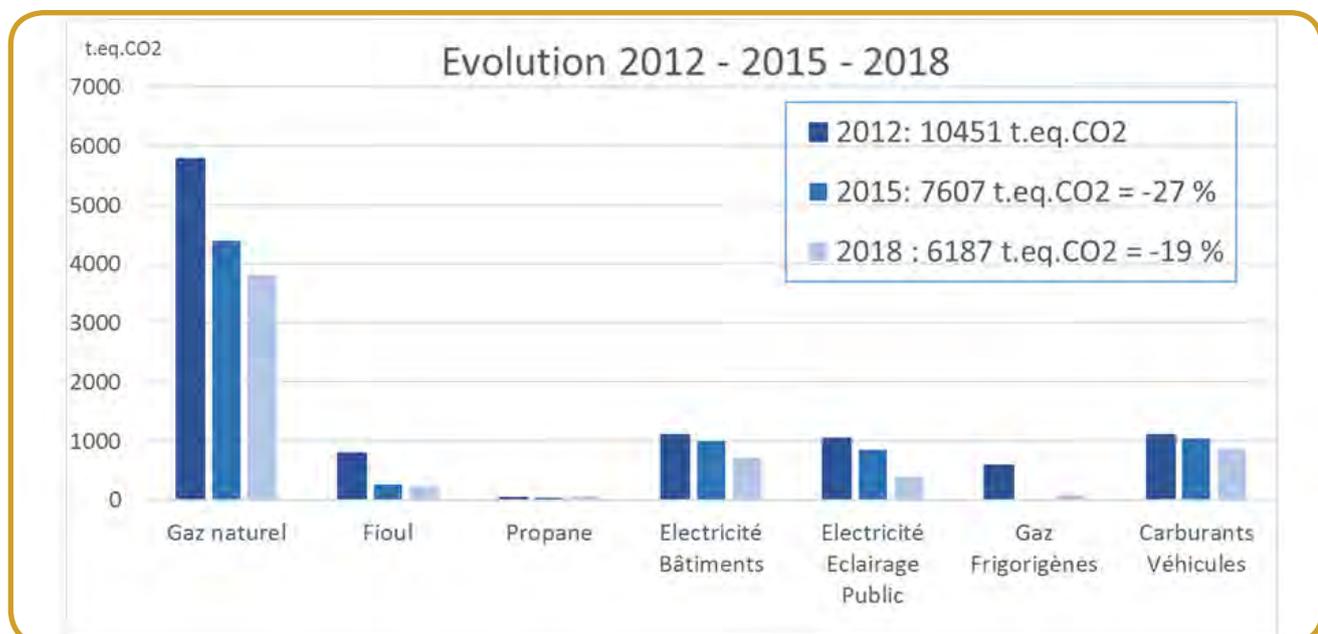
### Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2019-2021

L'article 75 de la loi Grenelle oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à comptabiliser leurs émissions de Gaz à Effet de Serre, d'en publier un bilan et de réaliser un plan d'action sur trois ans pour les réduire. Le Bilan Carbone est une démarche visant à comptabiliser toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) rejetées par les activités et services d'une collectivité. Cette méthode utilise les données brutes des activités et les convertit en une seule et même unité : le gramme équivalent CO<sub>2</sub> (gCO<sub>2</sub>eq).

Les émissions de Gaz à Effet de Serre prises en compte sont liées aux compétences de la ville. La collecte et l'exploitation des données vont permettre de définir un plan d'actions sur trois ans pour réduire les émissions de GES.

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2018, élaboré en 2019, et son plan d'actions 2019/2021, en raison du report des élections municipales à cause de la COVID-19, n'a pu être soumis à l'approbation du conseil municipal qu'en novembre 2020 ; de ce fait, le plan d'actions accusera un retard dans sa mise en œuvre.

Le bilan sera fourni lors du prochain BEGES 2021 qui sera calculé en 2022.





Rappel du  
contexte

**La lutte contre  
le changement  
climatique**

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

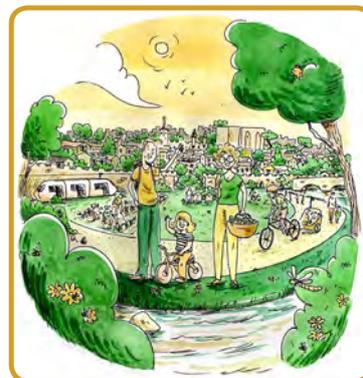
Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## Plan Local pour le Climat 2021-2025/2026-2030

La Ville a présenté au conseil municipal du 6 mars 2021 une délibération cadre concernant le futur Plan Climat Local 2021-2026 qui vise à confirmer Avignon dans sa démarche de transition écologique et à l'inscrire dans la durée. Celui-ci, dans la continuité du PCET 2015-2020, et dans un contexte de crise sanitaire, a démarré par une procédure participative « en ligne » entre mars et mai 2021 - plateforme collaborative et numérique - <https://jeparticipe.avignon.fr/themes/plan-climat> - permettant de collecter les réponses à un questionnaire et les idées des Avignonnaises et des Avignonnais pour répondre localement à l'urgence climatique.

Le Plan Local pour le Climat de la ville d'Avignon se décline en 9 axes :

- Se déplacer
- Consommer
- Se loger
- Produire et travailler
- Se nourrir
- Se cultiver
- Se bouger
- Bien vivre
- Se mobiliser et s'impliquer (axe transversal)



Le bilan de la concertation citoyenne :

- Du questionnaire : 354 participations, dont 329 via la plateforme et 25 sur papier,
- De la boîte à idées : 123 contributions dont 111 publiés via la plateforme, 12 sur papier, 685 votes via la plateforme, 202 participants dont 197 via la plateforme et 5 sur papier

L'analyse du questionnaire est disponible sur la plateforme <https://jeparticipe.avignon.fr/>

### Zéro Transit, Zéro degré

La ville d'Avignon s'est engagée par l'approbation en conseil municipal, le 6 mars 2021, dans la démarche « **Zéro Transit, Zéro degré** », comme les deux grandes et premières priorités d'actions du Plan Climat Local engagé.

Le plan « **zéro Transit** » prévoit des actions d'apaisement des voiries, de limitation du trafic de transit et de sécurisation des déplacements, participant directement à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Le plan « **Zéro degré** » vise à évaluer systématiquement tous les projets et toutes nos actions afin qu'ils s'adaptent à la trame paysagère et au patrimoine arboré et naturel existant.

Il renforce les enjeux de l'aménagement durable à travers les nombreuses requalifications des espaces publics :

- Apaiser les déplacements en favorisant et en sécurisant les modes doux
- Améliorer la qualité de l'espace public
- Réintégrer la notion de nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur (revêtement clair, plantations d'arbres, de plantes résistantes au climat méditerranéen, aux maladies et aux ravageurs, paillage Bois Raméal Fragmenté), végétalisation de façades et végétalisation participative
- **Le Plan lumière 2021-2026** vise à inscrire la ville d'Avignon dans une transition énergétique et écologique. Les enjeux environnementaux sont la réduction de la nuisance lumineuse pour le confort humain et la suppression de la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité. Les enjeux énergétiques sont de participer à la réduction de 40 % d'émissions de CO2 en moins à l'horizon 2030.

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

## Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

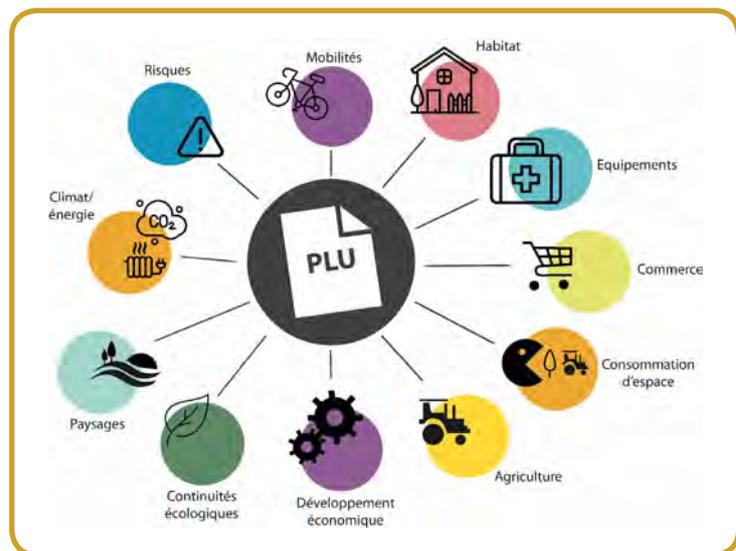
Le PLU concerne l'extra-muros de la Ville d'Avignon (la partie de l'intra-muros étant couverte par le PSMV). Il est en révision actuellement. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui définit des orientations générales pour répondre aux quatre grands défis auxquels Avignon devra faire face avant 2030, a été débattu au Conseil municipal de mars 2021. Une nouvelle phase de concertation avec le public a par ailleurs été organisée sur les éléments règlementaires du PLU de juin à septembre 2021. Le projet sera ensuite arrêté en Conseil Municipal de décembre 2021 puis soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées et à enquête publique pour être approuvé dans le courant de l'année 2022.

Le PLU constitue un levier en faveur du développement durable à plusieurs titres. Il mobilise ainsi différents outils en faveur de la transition écologique et énergétique vers une ville méditerranéenne durable :

- Le coefficient de biotope par surface
- La préservation des zones agricoles (ZAP)
- La protection du patrimoine végétal et des canaux d'irrigation
- Les alignements d'arbres et continuités végétales à conserver ou à créer
- Le traitement paysager des clôtures
- La prise en compte des principes bioclimatiques et favoriser le développement des énergies renouvelables dans les constructions
- L'obligation de prévoir des aménagements en faveur des modes doux et actifs dans les projets urbains

La Ville d'Avignon a ainsi été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME concernant les documents d'urbanisme participant aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

«En septembre 2019, la Ville a validé le lancement d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur le secteur des Coteaux d'Avignon afin de protéger durablement la vocation agricole (principalement viticulture) de cette partie du territoire d'Avignon. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a créé un outil qui permet de classer en « zone agricole protégée » des espaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité de leur production ou de leur situation géographique. Après une phase de diagnostic qui s'est achevée au 1er semestre 2021, un périmètre de ZAP doit être proposé à la délibération du conseil municipal fin 2021 pour un arrêt de la ZAP (par arrêté préfectoral) espéré fin d'année 2022.



Rappel du  
contexteLa lutte contre  
le changement  
climatiqueLa préservation  
de la  
biodiversitéL'épanouissement  
de tous les êtres  
humainsLa cohésion sociale  
et la solidaritéDes modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## II-2 L'AIDE AUX HABITANTS EN PRECARITE ENERGETIQUE A LA RENOVATION THERMIQUE

### OPAH RU AVIGNON 2020-2025. Opération Rénovons l'Habitat

L'opération Rénovons l'Habitat, lancée en mars 2020 et dont la Ville est un des financeurs, s'est dotée d'un local situé rue Joseph Vernet inauguré le 20/10/2020.

Opération Rénovons l'Habitat 2020/2025	Objectifs fixés dans les conventions		
	Intra-muros	Extra-muros	Total
<b>Nombre de logements traités</b>	<b>185</b>	<b>365</b>	<b>550</b>
<b>Propriétaires occupants</b>	<b>130</b>	<b>320</b>	<b>450</b>
<i>dont travaux lourds (PO/PB fonçible)</i>	20	15	35
<i>dont petite LHI (PO/PB fonçible)</i>	10	5	15
<i>dont autonomie</i>	25	125	150
<i>dont précarité énergétique</i>	75	175	250
<b>Propriétaires Bailleurs (en logements)</b>	<b>55</b>	<b>45</b>	<b>100</b>
<i>dont travaux lourds (PO/PB fonçible)</i>	20	10	30
<i>dont petite LHI (PO/PB fonçible)</i>	10	10	20
<i>dont précarité énergétique</i>	25	25	50
<b>dont logements vacants remis sur le marché</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

En mars 2021, Cécile Helle accueillait Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée à la Transition écologique. Au programme notamment la visite de la Résidence Saint-Ruf, première copropriété de France à bénéficier d'aides de l'État en matière de rénovation énergétique.

### L'opération Civigaz 2020/2021 initiée par GRDF et la Fondation FACE Vaucluse en partenariat avec la Ville d'Avignon :

Ce sont 6 jeunes en service civique qui ont visité entre le 1er janvier et le 30 juin 2021 des foyers de plusieurs quartiers d'Avignon en vue de les sensibiliser à la sécurité d'utilisation du gaz et les conseiller sur les aides possibles dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. La Ville a permis l'acculturation des jeunes en service civique par la présentation du CCAS, de l'opération « Rénovons l'habitat » et des activités de la Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

## II-3 LA RENOVATION/MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS DE PROXIMITE ET CULTURELS

### Distinction

Les Halles sportives Géricoud, rénovées, investies par le club avignonnais ANT Gym, deviennent le centre de préparation pour les athlètes olympiques étrangers dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 ».



### Principales actions réalisées de rénovations/extension sur la période juin 2020-juin 2021

- La rénovation énergétique du **gymnase Philippe de Girard** s'est traduite par le rachat de CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) à hauteur de 23 400 € au bénéfice de la Ville. 360 heures d'insertion sociale ont été effectuées lors de la réalisation de ce projet.
- Les futurs chantiers de la Bibliothèque JL Barrault et le Groupe Scolaire des Grands Cyprès permettront également de bénéficier de CEE.
- Réhabilitation de la **brasserie de la Plaine des Sports** qui comprend la réalisation d'un habillage bois pour le bâtiment. La restauration de la brasserie devra proposer des produits biologiques et issus de circuits courts à des prix abordables.
- La rénovation du **centre social Paul Poncet (Espace Pluriel)**, sis quartier Sud Rocade, et dans le périmètre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), permet d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et l'accessibilité. 805 heures d'insertion sociale ont été effectuées lors de la réalisation de ce projet.
- **La bibliothèque éphémère ... mais durable du Clos de la Murette** : Durant la phase de travaux de la Médiathèque Jean-Louis Barrault dont la livraison est programmée pour septembre 2023, une bibliothèque éphémère sera installée au sein du cadre végétal et arboré du parc du Clos de la Murette. Celle-ci sera ré-utilisée par la suite dans un autre parc de la ville, 160 heures d'insertion sociale ont été effectuées sur ce chantier. Cette bibliothèque est construite et réaménagée à partir de conteneurs maritimes recyclés.





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

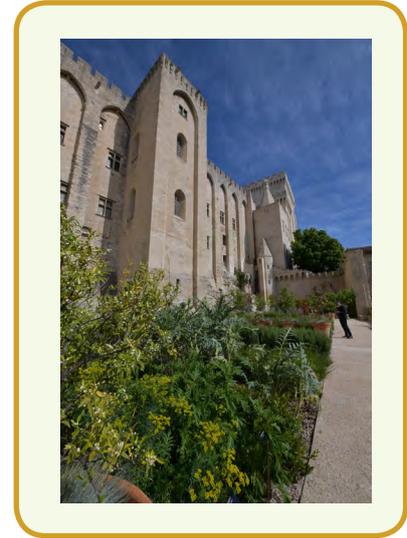
Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

- La restauration des **jardins patrimoniaux** : les jardins du Pape et jardin du Palais ont été terminés en 2020.

De nombreux travaux de rénovation énergétique ont également été effectués dans plusieurs bâtiments municipaux sur des appareils de production chaud/froid, l'éclairage intérieur, le traitement de l'air intérieur.

L'ensemble des opérations font l'objet, en phase travaux, de mise en œuvre de clauses d'insertion en lien avec la Facilitatrice de clauses et le service de la Commande Publique de la Ville. Certains marchés sont même réservés à des structures d'insertion professionnelles.

Par ailleurs, la ville a recourt à l'emploi d'éco-matériaux autant que possible, notamment le bois pour lequel la Ville est en contact avec l'association « Communes Forestières de Vaucluse » qui œuvre pour la promotion durable de la filière Bois. L'utilisation du Bois des Alpes TM est prescrite pour la construction future du groupe scolaire Joly Jean et la réhabilitation du groupe scolaire des Grands cyprès.



## A venir

- **Médiathèque Jean Louis Barrault**

Finalisation des études de conception de la réhabilitation de la Bibliothèque Jean Louis Barrault. Le Label EFFINERGIE PATRIMOINE atteste d'un niveau de rénovation énergétique « Bâtiment Basse Consommation Rénovation » couplé au respect de l'architecture de cet équipement. Cela se traduit notamment par le choix d'un procédé d'isolation par l'intérieur des façades afin de conserver la mise en valeur des façades béton témoignant de l'architecture du 20ème siècle. Cet équipement, en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sera probablement labellisé « Architecture Contemporaine Remarquable » en 2023 à la suite des travaux de rénovation. Les travaux débuteront en 2022 pour une livraison prévisionnelle au 1er semestre 2024



- Une école exemplaire au cœur de **l'éco-quartier Joly Jean**

Une réunion publique de présentation du nouveau groupe scolaire dans le nouvel écoquartier de la ZAC Joly Jean a eu lieu en octobre 2020 pour une livraison prévue à la rentrée scolaire 2024.

Le permis de construire a été déposé en mars 2021 pour un démarrage des travaux de réhabilitation en septembre 2021.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

### Les + environnementaux :

L'école a obtenu en avril 2021 le label Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) niveau « OR » pour sa conception : ouverture de l'école sur son environnement, performance environnementale, mixité des usages et ses solutions innovantes telles que la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation collective. Des panneaux photovoltaïques de l'école alimenteront les équipements publics à proximité de l'école notamment en période estivale où les besoins de l'école seront peu importants.

Elle sera 100% autonome en énergie, dans une démarche Bâtiment à Energie POSitive (BEPOS)

### Les + sociaux :

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est associé au projet.

Ce projet investit en faveur des élèves atteints par l'autisme en leur réservant 1 classe sur les 11 prévues dans l'équipement.

La salle polyvalente de l'école est conçue pour être entièrement ouverte sur le quartier, et disponible pour les associations en dehors des temps scolaires.

Un café des parents, ouvert sur l'espace public, est aussi prévu.

Le projet propose d'ouvrir les espaces de récréation sur l'espace public et l'éco-quartier en dehors des heures de classe.



- **Rénovation des 4 piscines couvertes** (Jean Clément - Pierre Reyne - Chevalier de Folard - Stuart Mill)

Attribution du Marché Global de Performance pour la rénovation des 4 piscines couvertes et leur exploitation technique avec pour objectif d'une division par 4 des consommations d'eau, d'une diminution de 30% de consommations thermiques et de la production de 50% d'énergies renouvelables pour les besoins en eau chaude sanitaire.

Le Plan piscines 2020/2024 : Jean Clément à Montfavet, Pierre Reyne en centre-ville, Chevalier de Folard dans les quartiers Sud et Stuart Mill dans le quartier Nord. Les travaux de la piscine Jean Clément démarrent début 2022 pour une livraison prévisionnelle fin 2022.

- **Réhabilitation et l'extension du Groupe Scolaire des Grands Cyprès**

Projet en démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) niveau « ARGENT » requis.

- **Jardin du Rocher des Doms**

Lancement des études de conception en vue de la restauration du jardin axée sur la restauration végétale et la désimperméabilisation des sols.



Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## II-4 LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

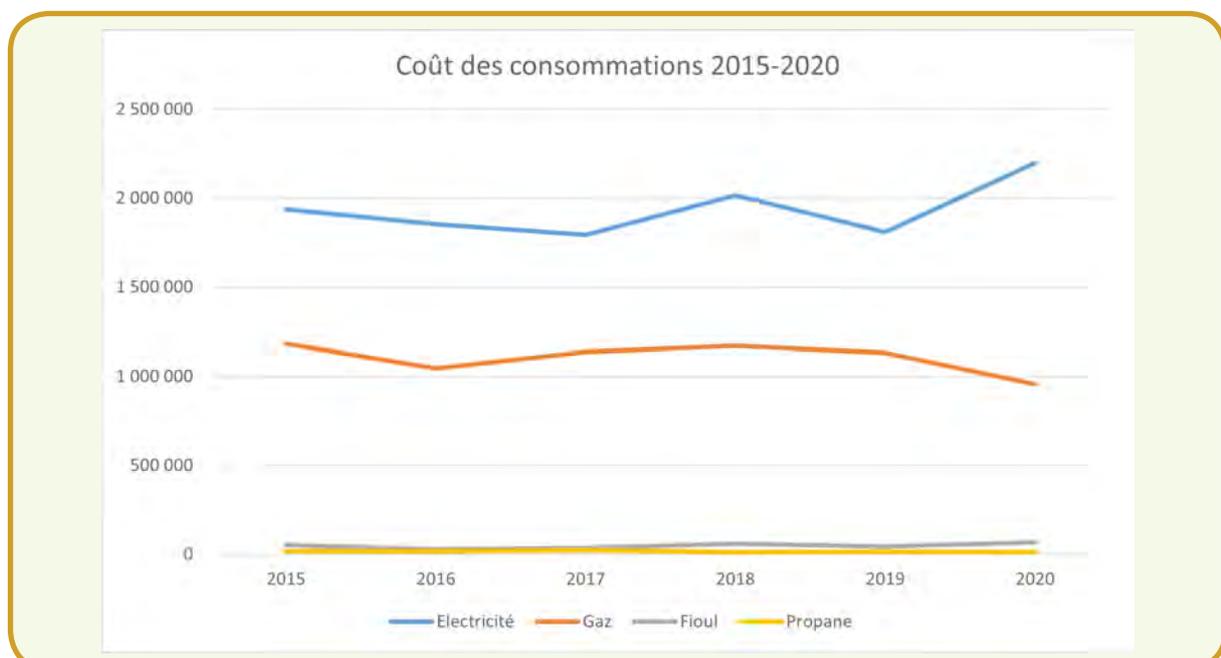
### La consommation des fluides

Les consommations de **gaz** sont en baisse sur 2020. Cette baisse s'explique notamment par la pandémie et la fermeture de bâtiments, et par des températures extérieures plus clémentes.

S'agissant de l'**électricité**, à périmètre constant, les consommations sont stables.

Afin de maîtriser ses consommations malgré les hausses prévisibles du coût de l'énergie, la ville a mis en place les mesures suivantes :

- Renouvellement du marché de fourniture **d'électricité**. Ce marché prendra effet le 1er janvier 2022. Sur ce nouveau marché, la ville a souhaité accentuer son engagement sur la production d'électricité à base d'énergie renouvelable en mettant 3 sites récemment rénovés : Stade nautique, école élémentaire Louis gros et Gymnase Philippe de Girard, dans un lot de fourniture intitulé Haute Valeur Environnementale. Il permettra à des producteurs « alternatifs » tels qu'Enercoop de se positionner au détriment des gros fournisseurs nationaux tels qu'EDF, Total ou Engie. Les candidats devront certifier que la fourniture d'électricité proposée provient bien de leur production. Cette production va dans le sens de favoriser le développement d'unités de production d'électricité locale. Les autres sites seront en 100% d'énergie renouvelable sur la base des garanties d'origine.
- Renouvellement du marché de fourniture **de gaz naturel**. A partir du 1er juillet 2021, la fourniture de gaz s'effectue avec 10% de biogaz. Le pourcentage retenu s'explique par la filière de production de biogaz peu développée en France



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

**Exemples d'équipements sportifs inaugurés**, à la pointe de la technologie et en faveur des économies d'énergie :

- Le stade Manen est en gazon synthétique avec substrat en liège au lieu de pneus recyclés,
- Le traitement d'eau des piscines au chlore gazeux diminue la consommation d'acide,
- Le plan piscine (critère environnemental prépondérant dans la réhabilitation des piscines),
- Les Halles Géricoud (refroidissement nocturne...),
- Le passage progressif en LED dans toutes les installations sportives.

### Les énergies renouvelables

- En 2019 et 2020, la Ville a accru sa part d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux et sur l'espace public : Stade nautique, école Louis Gros.

Une démarche pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur du foncier, toitures ou préaux municipaux est en cours :

- Le projet de mise à disposition de 4 toitures municipales, auprès d'un opérateur photovoltaïque avec demande d'implication citoyenne, qui portera les investissements et exploitera les installations est lancé (Mise en concurrence pour occupation domaniale de toitures municipales par installations photovoltaïques).
- 1 projet photovoltaïque d'autoconsommation collective est à l'étude sur l'école Joly Jean (voir paragraphe II-3)





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

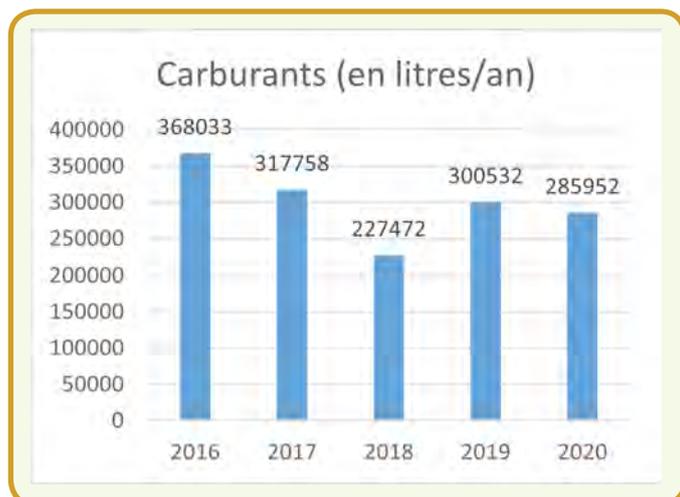
Le **parc de véhicules** de la ville est à l'image de la volonté de montée en puissance des véhicules électriques.

Si en 2020, la ville n'a pas modifié son parc de véhicules à 4 roues, elle a par contre augmenté son parc de véhicules à 2 ou 3 roues :

Année	Parc de véhicules Vélo à Assistance Electrique	Triporteurs électriques	Autres véhicules propres	Nb total véhicules électriques
2015	1	0	0	1
2017	24	1	10	35
2018	32	2	10	44
2019	45	2	10	57
2020	68	2	10	80

En matière d'économie circulaire, la Ville d'Avignon revend des véhicules usagés et outillages réformés via la plateforme France Domaine.

En raison de la crise sanitaire, les déplacements ont diminué et donc ses émissions de gaz à effet de serre.



Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

## II-5 LA PROTECTION DE LA SANTE : QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Pour faire face à cet enjeu de santé publique majeur et afin de répondre aux exigences de la loi du 12 juillet 2010 (rendant obligatoire la surveillance de la QAI pour les propriétaires d'ERP), la Ville a engagé une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur dans l'ensemble des crèches et établissements scolaires de la commune.

Conformément à l'échéancier fixé par la réglementation, 2020 a été consacrée à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des centres de loisirs et de vacanciers de la Ville (Barthelasse, Souvine, Châteauneuf-de-Gadagne)

Des investigations menées en régie ont permis d'évaluer les moyens d'aération des locaux (diagnostics), en lien avec les différentes catégories d'intervenants dans les établissements. Les 3 centres ont été classés en indice d'efficacité catégorie A (efficaces).

Par ailleurs, 2 pièces représentatives de chaque centre ont été sélectionnées pour effectuer des mesures d'indice de confinement (concentration en CO2), afin d'évaluer la qualité du renouvellement de l'air et la suroccupation éventuelle des locaux.

L'ensemble des valeurs de confinement mesurées sont apparues conformes, variant selon les pièces de 0 (confinement nul) à 2 (moyen), soit en deçà de la valeur limite extrême de 5.

Pour des raisons de pandémie, les mesures de COV ont été repoussées à l'été 2021 pour être représentatives des conditions réelles d'accueil.

## II-6 PROTECTION CONTRE D'AUTRES SOURCES DE POLLUTION

- La Ville poursuit également sa lutte et sa protection contre **le bruit**.

La Ville effectue des enquêtes et des mesures sonométriques sur les bruits de voisinage et les ERP diffusant à titre habituel de la musique amplifiée.

Nombre de plaintes traitées en 2020 : 27, nombre de procès-verbaux : 6

**Chiffres clés Bruit 2020**

**Plaintes traitées : 27**

**Mesures sono : 15**

**Courriers simples : 9**

**Mise en demeure : 1**





Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

- La Ville est chargée de vérifier l'application des préconisations de la loi Abeille du 9 février 2015, relative à la transparence et à l'information en matière d'exposition aux **ondes électromagnétiques**, et de fournir un avis sanitaire.

En 2020, un certain nombre des Dossiers d'Information Mairie (DIM) déposés par les opérateurs, ont concerné le déploiement 5G, proposant l'installation d'antennes spécifiques 5G à faisceaux orientables, utilisant les nouvelles bandes de fréquence attribuées autour de 3.5 GHz.

S'agissant de cette nouvelle technologie, la Ville a jugé prématuré de valider les projets en cours tant qu'une analyse sanitaire précise n'aura pas permis de conclure définitivement sur les effets biologiques et sanitaires éventuels de l'exposition aux nouvelles radiofréquences utilisées par la 5G.

Dans ce cadre, la Ville a donc émis des avis défavorables quant au développement de la 5G sur son territoire, dans les nouvelles gammes de fréquences.

- La Ville travaille en collaboration avec l'association agréée AtmoSud et le Grand Avignon, à l'amélioration de la surveillance et de l'information sur la **qualité de l'air extérieur** sur le territoire d'Avignon. En 2020, les statistiques de gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant sont : 4 situations d'Information/recommandation et 4 situations d'alertes de niveau 1 ont été traitées.

## II-7 LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

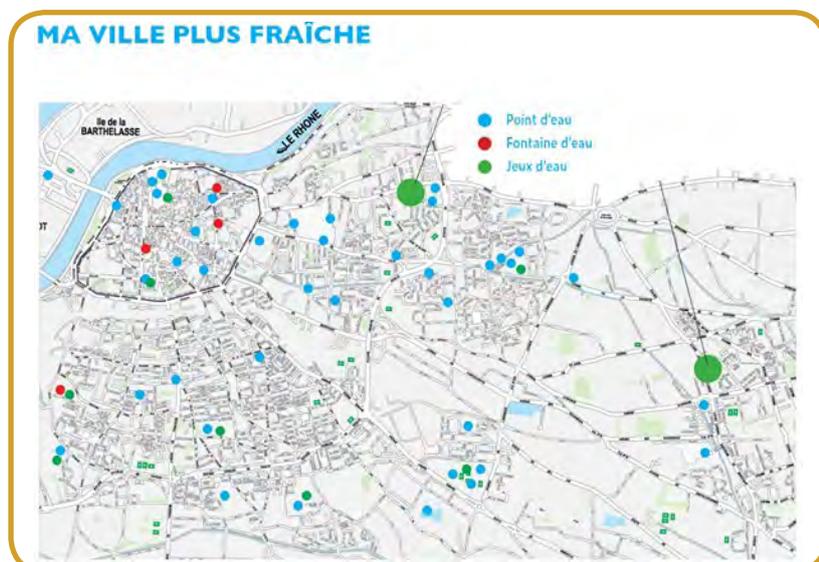
Les îlots de chaleur sont pris en compte dans le plan « Zéro degré ».

À Avignon, relever le défi du changement climatique et faire de la ville un territoire exemplaire, sont des priorités.

Chaque année, lorsque le mercure grimpe, en particulier durant les deux mois estivaux, la chaleur est difficile à supporter. C'est pourquoi, il existe dans tous les quartiers des jeux d'eau, des fontaines et des robinets pour permettre à tous de se rafraîchir agréablement. Cette année, cette offre est complétée par la création de deux nouveaux jeux d'eau comme les deux plateformes de jeux d'eau dans les parcs du Clos Massillargues, dans les quartiers Nord, et de la Cantonne, à Montfavet.

- La carte, ci-dessous, recense l'ensemble des points d'eau (fontaines, jeux d'eau, brumisateurs) qui maillent le territoire.

Cette carte permettant de localiser ces différentes sources de rafraîchissement est disponible sur le site de la Ville.



Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

- La lutte contre les flots de chaleur, c'est aussi la végétalisation des cours et des parvis d'écoles, la végétalisation participative, la plantation d'arbres, le maillage des parcs et jardins de proximité (on en compte une trentaine aujourd'hui) comme autant de moyens d'améliorer le confort thermique...



## II-8 LA MOBILITÉ DURABLE

Le plan « Zéro transit » vise à diminuer très fortement les circulations massives de transit.

Ce plan d'actions conduira la transition urbaine et territoriale d'Avignon sur les prochaines années.

Les ambitions de ce plan sont :

- Elaborer des Plans locaux de circulation à l'échelle de chaque quartier,
- Introduire une hiérarchie des principales voies de circulation en modulant la vitesse,
- Repousser les trafics de transit sur les itinéraires autoroutiers conçus à cet effet,
- Porter dans tous les quartiers, des projets de réaménagement de voiries et d'espaces publics d'une ville apaisée,
- Promouvoir et accompagner le développement des mobilités alternatives douces et actives,
- Initier des solutions de logistique urbaine,
- Mieux articuler les temps de vie de notre ville avec nos temps de vie pour fluidifier la circulation

### Réalisations

- Label : La Prévention routière a accordé à la ville le niveau 3 du **Label Ville Prudente** en 2020, un an à peine après l'obtention du niveau 1. Cette reconnaissance du travail déjà entrepris engage la Ville à persévérer et à amplifier ses actions.
- Dans la continuité des expérimentations menées en 2019 pour réduire les circulations au sein de la ceinture verte et conformément aux objectifs « Zéro Degré - Zéro Transit » fixés par le conseil municipal du 6 mars 2021, la Ville met en place un **plan local de circulation et de préservation de la ceinture verte dans le quartier sud-Rocade** dont les premières actions ont démarré début juin 2021.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

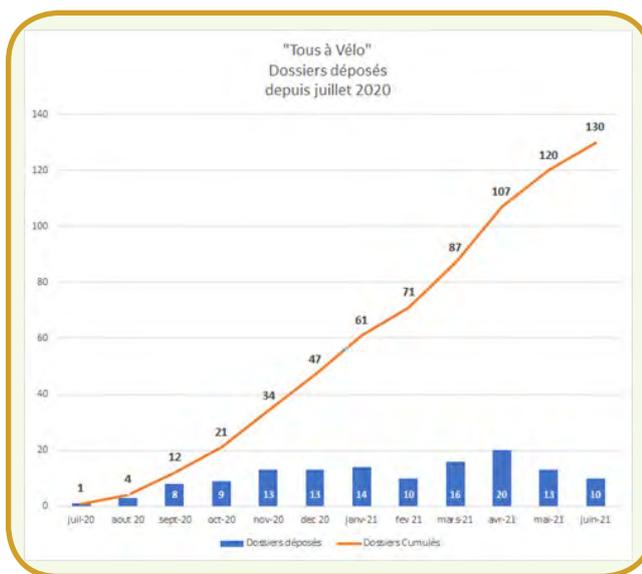
La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

- Afin de faciliter la pratique du vélo, des **parkings à vélos** gratuits et sécurisés à destination des particuliers possédant leur propre vélo, ont été installés. Le premier parking à vélos a été installé sur le parvis de la Gare centre sécurisé d'Avignon, il propose quelques 40 emplacements. Dans le cadre du budget participatif, la Ville a également mis à disposition 2 parcs de stationnement, l'un à Saint Lazare, le second à l'arrêt du tram « les Sources », accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur une proposition de l'association « Roulons à vélo ».



- Dans le cadre de son plan local de déconfinement, dont l'un des axes forts est de favoriser le respect de la distanciation sociale dans les déplacements, les aménagements et les usages de l'espace public, notamment par l'encouragement à l'utilisation du vélo, la Ville d'Avignon a mis en place un **Fonds d'aide municipal baptisé « Tous à vélo »** de 30 000 € voté en conseil municipal en juillet 2020. Celui-ci permet de faciliter l'acquisition ou la réparation d'un vélo d'occasion. Cela se concrétise par l'allocation d'une prime jusqu'à 50 euros par personne dans la limite de 50% de financement du coût global de l'achat ou de la réparation auprès des vélocistes agréés et associations d'usagers du vélo.



- De nombreux **aménagement cyclables**

- o Continuité des voies vertes

Voie verte Oulle-Confluence/Val de Durance : cet itinéraire relie le Rhône à la Durance via deux tracés, un tracé chemin de Confluence et un tracé le long du canal de Rochemade reliant, depuis le centre-ville, la voie verte Confluence. Le tronçon Sud (au niveau de la voie TGV jusqu'à la pointe de la confluence) est livré.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



Mise en service de la voie verte de la contre-allée Nord du boulevard Charles de Gaulle, entre l'avenue de la Trillade et l'avenue de Tarascon, qui acte la transformation de la Rocade Charles-de-Gaulle en boulevard urbain, enjeu incontournable du renouvellement urbain des quartiers Sud (NPNRU).



Aménagement de Sécurisation du chemin de Rochegude et sa liaison à la ZI de Courtine par le chemin du petit Mas.

o Création de voies vertes

Voie verte de Réalpanier : réalisation conjointe avec le département de Vaucluse d'une voie verte reliant Avignon par le chemin des canaux et l'itinéraire cyclable de l'avenue de l'amandier aux routes départementales.



Voie verte sécurisée à travers le parc de la Laïcité afin de connecter l'itinéraire Rochegude à l'Ouest ou l'avenue Monclar plus au sud au secteur des Faubourgs plus au Nord sur l'avenue Martelange,





Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



◦ Création d'une piste cyclable avenue de l'amandier

- De nombreux équipements

La ville a installé 327 arceaux en 2020, soit 554 places de stationnements pour les cycles. Au total 1500 **arceaux** ont été installés sur le territoire Avignonnais



- Installation de **Bornes de Recharge de Véhicules Electriques**, dites bornes IRVE : Conventionnement avec l'opérateur privé E55C en novembre 2019 pour l'installation à partir de janvier 2020 d'un premier réseau de 28 bornes sur 19 sites, totalisant 56 points de charge.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

• **Stationnement**

La requalification des espaces publics du quartier de la Barbière a permis de tester l'aménagement de places de stationnement en béton alvéolé favorisant l'infiltration des eaux de pluie. Les alvéoles contiennent généralement du gravier minéral. A la Barbière, 14 places contiennent un nouveau biomatériau constitué de noyaux de pêches et d'abricots concassés, ou « gravier végétal », biosourcé, produit à partir d'une ressource végétale renouvelable, fabriqué selon un procédé 100% naturel, sans aucun additif et peu consommateur d'énergie. Le site de production est situé en Ardèche dans la vallée du Rhône, et 80% de la matière première est collectée auprès des agro-industries dans un rayon inférieur à 200 km. Imputrescible, ce matériau léger mais stable résiste au vent et au gel, et présente une durée de vie supérieure à 15 ans.



**A venir**

- **Le plan Faubourgs-Esprit Village** entrera en fonctionnement au 02 janvier 2022 avec pour finalités : l'apaisement des Faubourgs en Zone 30, le réaménagement de voiries et d'espaces publics, plus de 6.5 km d'aménagement dédiés aux vélos, la suppression de la circulation de transit.
- La poursuite de la mise en œuvre de technique innovante de réparation de chaussée plus écologique et durable, avec notamment la **thermo-réparation** (procédé breveté de la société Neovia). Cette technique a obtenu en 2020 le label "innovation Routes et Rues" du ministère de la Transition Ecologique cela permet de réutiliser les matériaux existants des chaussées, de ne produire aucun déchet, de limiter considérablement les approvisionnements en matériaux et de limiter le transport. Le bilan carbone de ce procédé est 10 fois moins élevé qu'une technique plus traditionnelle de réparation de chaussées avec une réduction des émissions de CO<sup>2</sup> de 90%.
- Dans le cadre du projet d'aménagement du **Parvis de la gare centre en pôle d'échange multimodal** dont les travaux doivent commencer début 2022, deux opérations de travaux sont prévues dès 2021 : Le réaménagement du **parking de la gare Centre** et le réaménagement de l'avenue **Monclar Nord** dont l'intégration d'une piste cyclable bidirectionnelle et l'élargissement des cheminements piétons.
- Le plan «Zéro transit» prévoit de lancer une démarche **d'organisation des livraisons** en ville collégialement avec les professionnels en s'inspirant d'expériences déjà en cours dans des centres historiques et des villes comparables en taille et en enjeux de circulation à Avignon.
- Et, enfin le projet de mise en place d'un **Plan de Déplacement de l'Administration** pour faire de notre collectivité un exemple inspirant.





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

# LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

## LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de donner un nouvel élan à la préservation et à la valorisation de nos richesses naturelles en conférant force de loi au choix de ce nouveau modèle de développement, de société et de civilisation.

### Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature

Dans les espaces urbains, la nature apporte de nombreux bienfaits et contribue à notre bien-être (lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, amélioration de la qualité de l'air, maintien des sols...).

La biodiversité vise à renforcer l'utilisation des solutions fondées sur la nature, pour contribuer à notre adaptation aux changements climatiques. Pour répondre à cet enjeu de société, les solutions proposées s'appuient sur la préservation et la restauration d'écosystèmes en bon état.

La Ville d'Avignon est par ailleurs signataire de la Déclaration d'Edimbourg des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après - 2020.



### III-1 RECONNAISSANCE

En octobre 2020, la ville d'Avignon est récompensée par le grand prix maître d'ouvrage « Ville Verte » du Concours du Geste d'Or pour l'exemplarité de son travail en matière d'écologie, de nature en ville et de préservation de la biodiversité à l'occasion des 10 projets innovants présentés.

- La création du « Chemin des canaux », voie verte cyclable de 13 kilomètres qui relie les remparts à Agroparc, plantée d'espèces végétales locales enrichissant la biodiversité,
- La récupération d'une friche agricole de 4,5 hectares à Montfavet pour l'installation d'un jeune agriculteur et création d'un jardin partagé et des jardins familiaux dans le cadre du budget municipal participatif,
- La désimperméabilisation et la création d'une voie verte cyclable autour des remparts, avec mise en place de prairies fleuries favorables à la biodiversité,
- La création de la Plaine des Sports ouverte à tous les habitants dans le cadre du Programme de Rénovation urbaine des quartiers et en application de notre Atlas de la Biodiversité Communale,
- La réhabilitation des espaces publics de la place Saint-Didier et de la rue des Trois Faucons, piétonnisés pour plus de sécurité et de confort, accessibles et réalisés avec des matériaux biosourcés,
- La re-création des jardins du Pape à partir de fouilles archéologiques et d'études historiques qui ont permis d'identifier les essences végétales et le système d'irrigation du 14ème siècle (UNESCO),

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

- La restauration du parc de l'Abbaye de Saint-Ruf, un jardin public de proximité conçu comme un îlot de fraîcheur, désimperméabilisé et favorisant la biodiversité,
- Le réaménagement de la rue du Portail Magnanen, dans le cadre du budget participatif de la ville, destiné à assurer le déplacement sécurisé des enfants et des habitants vers les écoles,
- La création de la voie verte cyclable de l'avenue Charles de Gaulle, pour offrir aux habitants un espace sécurisé pour les usagers des modes actifs avec des salons urbains, arbres d'ombrage et biodiversité,
- La création des Jardins partagés de l'école Louis Gros, aménagés dans le cadre de la restauration de l'école par la désimperméabilisation de la cour dont une partie offre des jardins pédagogiques aux enfants et une autre des jardins partagés aux habitants du quartier.

### III-2 ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES ENFANTS

Le **Printemps des Parcs** en mars/avril 2021 a permis de découvrir les métiers autour de l'entretien, le nettoyage et l'embellissement des espaces verts, avec une incitation à la participation citoyenne (conseillers de quartier et réserve citoyenne notamment).

Des **Balades urbaines** : Dans le cadre du plan de relance « Avignon, le Rebond » de mars 2021 pour accompagner la sortie du troisième confinement, la Ville propose des balades découvertes pour inciter tout un chacun à (re)découvrir Avignon : une balade comestible au cœur de la coulée verte, une balade à la découverte des faubourgs...

**Dans les écoles**, des initiatives se sont multipliées sur le temps périscolaire autour du développement durable, avec deux thématiques principales : le jardinage et le ramassage des déchets.

Plusieurs cycles ont été menés sur la thématique de la nature et du jardinage : 4 groupes de l'école Sixte-Isnard maternelle et tous les groupes de l'école Camille Claudel maternelle se sont rendus aux jardins de Favet pour découvrir les jardins familiaux et travailler sur leur propre parcelle, 2 groupes de l'école Croisière maternelle ont travaillé sur un petit jardin au sein de la base de loisirs de la Barthelasse. Tous les groupes périscolaires ont travaillé sur les plantations au sein de l'école Massillargues élémentaire. Tous les groupes périscolaires de l'école de l'Amandier ont participé à un cycle autour de la sensibilisation à la nature et à l'environnement. La moitié des groupes de l'école Scheppler élémentaire a effectué des plantations dans le jardin pédagogique de l'école. De même tous les groupes périscolaires de l'école Clos du Noyer maternelle ont participé à un cycle sur le développement durable. D'autres projets plus courts ont été mis en place, par exemple, un cycle avec un groupe de l'école Louis Gros élémentaire en partenariat avec le Tipi, des jardins au sein de l'école Stuart-Mill et Vertes Rives.

Des actions ponctuelles de ramassage de déchets ont été mises en place autour de l'école Sainte-Catherine (automne 2020), Fabre (printemps 2021), Amandier (printemps 2021), Saint-Roch (2020/2021), Bouquerie (2 groupes au printemps 2021, en lien avec des courses d'orientation sur le thème de l'environnement).



Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

La thématique du développement durable est aussi abordée dans le cadre des actions éducatives de l'ensemble des bases de loisirs de la ville, et plus particulièrement sur la **base de loisirs de Châteauneuf-de-Gadagne**.

La base de loisirs de Gadagne construit désormais son projet pédagogique autour de la thématique de la nature et de l'environnement. Ses actions s'articulent ainsi autour d'une démarche d'éducation à l'environnement, que ce soit dans le fonctionnement même du centre, au travers de la sensibilisation des équipes à ces enjeux et avec des activités proposées aux enfants. Avec les animateurs, les enfants ont ainsi créé un potager, construit un mur végétal, élaboré des herbiers, mais aussi réalisé des activités autour du tri des déchets et effectué des opérations hebdomadaires de ramassage de déchets au sein de la base. Ils collaborent aussi avec différents prestataires sur cette thématique.

Par ailleurs, la base de Gadagne reçoit des classes en accueil pédagogique sur la journée pour un travail sur le développement durable et le thème « nature et environnement », elles sont au nombre de 22 journées sur 2020-2021 (chiffre plus bas qu'habituellement en raison du contexte sanitaire).

Enfin, à Gadagne, comme sur la base de loisirs de Barthelasse et au sein du centre de loisirs de la Croisière, différents ateliers ont été proposés en 2020 aux enfants en partenariat avec l'association Terre de vrai sur la thématique des plantes, de la germination, du goût, des insectes, du jardin et du compost.

### III-3 CHARTE DE L'ARBRE URBAIN

Adoptée en mars 2021 par le Conseil Municipal, le rôle de la charte de l'arbre est d'informer et de sensibiliser sur les besoins vitaux, la vulnérabilité et l'importance du renouvellement des arbres, les services écosystémiques des arbres aux habitants et l'atout qu'ils représentent dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette charte de l'arbre constitue un précieux référentiel, notamment à destination des aménageurs. C'est un outil de gestion « durable » du patrimoine arboré favorisant la préservation de la biodiversité en ville et la lutte contre les îlots de chaleur, co-construit avec l'ensemble des partenaires techniques (FREDON, INRAE, CNR, CAUE84, FNE, Tecelys, ARBE, ...), les collectivités territoriales (Grand Avignon, Conseil départemental de Vaucluse, la Région Sud) et les services techniques de la Ville (voirie, aménagements urbains, espaces verts, Modernisation, ...), avec le soutien technique de l'AURAV.

Les projets de requalification urbaine comme nos projets de création de nouveaux quartiers ou équipements doivent s'adapter en posant le principe de sauvegarde du patrimoine arboré.

Tout arbre planté, aujourd'hui, est un arbre à destination des générations futures ; ainsi le 31 mars 2021, les jeunes élus de la commission Sauver la Planète du mandat 2018-2020 du **Conseil Municipal des Enfants** ont planté un érable à feuilles d'aubier au parc du clos de Massillargues. Au fil des ans, les enfants pourront être témoins de l'évolution de cet arbre et sensibiliser à leur tour sur les bonnes conditions d'implantation d'un arbre et les moyens à mettre en œuvre pour le préserver. Les Services de la Ville ont accompagné la démarche, en fournissant notamment l'arbre.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

### III-4 PLAN VEGETALISATION DES COURS D'ÉCOLES

Le lancement du projet a eu lieu en septembre 2020 :

**Les leviers opérationnels** : Désimperméabilisation des sols, végétalisation des espaces, diversification des usages

Les objectifs : Bien être des enfants, résilience climatique, sensibilisation à l'environnement

À plus grande échelle : Ouverture des écoles sur les quartiers, insertion dans les grandes trames vertes, diminution des effets d'îlots de chaleur urbains.

L'édition 2021 concerne les écoles élémentaires pilotes suivantes : R. Scheppler (thématique de la biodiversité et du sport), Amandier (thématique de l'eau et jardinage) et Saint-Gabriel (thématique du changement climatique et art).

Jusqu'en juin 21 : tenue d'ateliers de sensibilisation, d'ateliers de co-construction, rencontres avec les différents partenaires (sécurité, parents délégués, associations, périscolaire ...).

Les travaux d'aménagement ont eu lieu durant les vacances scolaires d'été 2021.

Les 3 sites pilotes des cours d'écoles, seront finalisés à la fin de l'année 2021 avec des plantations d'arbres en novembre puis étendus à d'autres écoles.

### III-5 GESTION DES PARCS ET JARDINS

#### En 2020

La direction du « Végétal dans la ville » mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la biodiversité au sein de l'ensemble de la ville. Les actions se sont accentuées depuis 2015 avec l'arrêt total de l'utilisation de produit phytosanitaire.

La biodiversité vise à renforcer l'utilisation des solutions fondées sur la nature, pour contribuer à notre adaptation aux changements climatiques. Pour répondre à cet enjeu de société, les solutions proposées s'appuient sur la préservation et la restauration d'écosystèmes en bon état, des espaces de biodiversité partout où cela est possible.

- La transformation de certains espaces comme :
  - le rond-point de la route de Bel Air en massif entièrement « sec » : plantation d'un massif méditerranéen.
  - l'échangeur du boulevard Charles de Gaulle avec la plantation d'une vingtaine d'arbres et la création de massifs de vivaces, économes en eau. Le choix retenu du « port libre » garantit un maximum de biodiversité dans un espace très fréquenté.
  - en ce qui concerne l'espace engazonné, augmentation de la hauteur de coupe afin de garantir la biodiversité et surtout de réduire le temps d'arrosage.
  - de nombreux aménagements ont été créés afin de développer des îlots de fraîcheur. Tout en garantissant une biodiversité constante tout au long de l'année.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

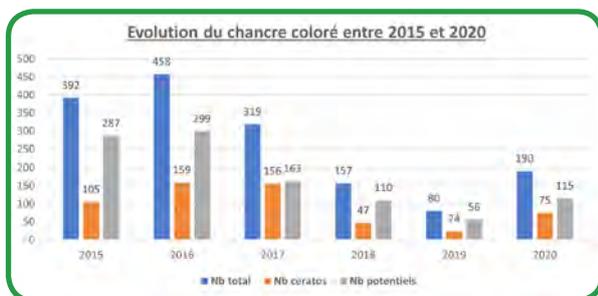
La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

- La crise sanitaire et le confinement 2020 ont permis à la nature de vivre un printemps exceptionnel, peut-être plus encore en ville avec l'émergence des plantes sauvages. Des végétaux habituellement taillés à cette époque se sont développés, une sélection naturelle s'est faite, ce qui a profité aux plantes plus résistantes.
- Préserver, valoriser et enrichir le patrimoine arboré de la Ville d'Avignon, grâce à la charte de l'arbre, et ainsi lutter contre le réchauffement climatique. Cette action s'est concrétisée dans le projet du parvis Gare Centre qui s'est adapté et a été modifié pour préserver les arbres existants et sains, ou encore dans l'aménagement récent de l'avenue Pierre Sépard dont l'îlot central arboré a été sauvegardé grâce à la réduction des gabarits des voies de circulation. Plus de 550 arbres ont été plantés dans les projets d'aménagement à Avignon entre 2020 et 2021, dont voici les principaux projets concernés :

2020	Réalisé	Rue Carnot- Carreterie	12
2020	Réalisé	Parc Champfleury	23
2020	Réalisé	Av P. Semard	15
2020	Réalisé	Route de Bel Air	53
2020	Réalisé	Voie verte confluence sud	87
2020	Réalisé	Plaine des Sports / phase 2-1	50
2021	Réalisé	Barbière / phase 2-1	70
2021	Réalisé	ZAC JJ secteur Ouest	239
2021	Réalisé	Moulin Notre Dame	3

Tableau d'évolution du chancre coloré des platanes du territoire avignonnais :



En France, le chancre coloré du platane est reconnu comme danger sanitaire de première catégorie et fait l'objet d'une lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire national. Cette lutte est organisée par l'arrêté du 22 décembre 2015 qui prévoit des mesures de surveillance, de prophylaxie et d'éradication pour empêcher son introduction et sa dissémination.

La prévention de la transmission du chancre coloré qui décime les platanes est toujours d'actualité.

## A venir

### Renforcer Avignon, ville nature au travers de trois grands projets de parcs naturels urbains

Depuis toujours, l'un des atouts de la ville d'Avignon est d'être « une ville à la campagne » tant la proximité avec des espaces naturels, productifs ou non, est forte quel que soit le quartier dans lequel on réside.

Les îles Piot-Barthelasse, le site de la Confluence, la Ceinture-Verte et les bords de la Durance constituent les grands paysages d'Avignon, jouant un rôle crucial pour contrebalancer les flots de chaleur que constituent le centre historique et les quartiers les plus densément construits. Il s'agit par ces trois projets de parcs naturels urbains de préserver, soigner, valoriser chacun de ces territoires pour permettre à tous de pouvoir découvrir, redécouvrir et profiter tout au long de l'année de ces poumons verts et de fraîcheur par une fréquentation, active, sportive, ludique ou de repos.

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

En 2020 a débuté le lancement des études du Parc naturel urbain de la Confluence Rhône/Durance faisant suite aux propositions d'orientations urbaines et paysagères sur les quartiers sud d'Avignon produites en 2016/2017 dans le cadre de la démarche « Ateliers des territoires » animée par l'État. Des rencontres avec la CNR ont eu lieu pour partager les objectifs de la Ville sur ces projets.

La Ville adhère au SMAVD, afin d'accompagner la transformation des bords de la Durance avec l'étude d'une future vélo-route.

### Développer le maillage des parcs et jardins de proximité, flots de fraîcheur et oasis de biodiversité

L'objectif est bien de poursuivre la dynamique de valorisation « des jardins, squares et aires de jeux près de chez soi », de favoriser la création de jardins partagés et pédagogiques, de vergers et micro-fermes urbaines au plus près des lieux de vie des Avignonnais et d'inciter à l'installation de nouveaux agriculteurs sur les espaces agricoles préservés ou remobilisés.

Ces aménagements couplés aux itinéraires apaisés créés parallèlement doivent permettre de jalonner notre ville de coulées vertes, promenades rafraîchissantes plantées ou corridors biologiques et écologiques privilégiant les déplacements à vélo ou à pied, et à une échelle plus locale (celle d'un quartier par exemple). Certaines peuvent « s'habiller » d'un thème comme la Culture, le Sport, ... : elles seront ainsi supports de balades urbaines thématiques attirant les déplacements du quotidien, une fréquentation de temps libre voire une fréquentation touristique.

La première d'entre elles est qualifiée de « comestible » et se situe dans les quartiers Ouest, sur un axe entre les Remparts et la Durance, empruntant notamment le parc Champfleury, le parvis et la cour de l'école R. Scheppler, le Pré du Curé, le parc de la Laïcité, le TIPI, le Parc de la copropriété St Roch et le parc Colette.

## III-6 JARDINS PARTAGES

En 2020 les jardins partagés représentent 24 200m<sup>2</sup> de terre en culture, un ensemble de 12 jardins pour 287 jardiniers.

Le résultat des mises en œuvre :



Ecole de l'amandier



Ecole Grands Cyprès



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

### III-7 VEGETALISATION PARTICIPATIVE

La ville d'Avignon, à travers l'opération « Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics », associe concrètement la population à la mise en valeur du cadre de vie quotidien dans l'ensemble des quartiers de la ville, en offrant ainsi aux habitants la possibilité de planter devant chez eux avec l'appui technique et l'autorisation écrite de la commune.

Les lieux du domaine public qui peuvent être concernés

- Les trottoirs en pied de clôture et/ou de façades
- Les micro-espaces urbains, angles morts, délaissés

Cette végétalisation comprend l'aménagement du site (perçement du revêtement minéral et mise en place de la terre végétale), la plantation de végétaux ainsi que leur entretien suivant les conditions définies par la convention.

Une campagne de communication a été réalisée afin de rappeler aux habitants leur possibilité de faire appel à la végétalisation, notamment dans le cadre du réaménagement de leur rue comme par exemple rue bonneterie ou de l'opération de requalification urbaine Carnot Carreterie.

**AVIGNON**  
Ville d'exception



**ENSEMBLE...  
VÉGÉTALISONS NOS ESPACES PUBLICS !**

La Ville d'Avignon, vous offre la possibilité de végétaliser vos façades, vos trottoirs, vos rues avec le soutien des services de la Ville.



**Vous êtes propriétaire ou bien locataire et souhaitez végétaliser un espace :**

- 1) Sur le site internet de la ville, remplissez le formulaire « Végétalisation participative ».
- 2) Près de chez vous : votre mairie de quartier enregistre votre demande
- 3) Par téléphone : 04.90.80.80.00 demandez « Allo-Mairie »

**Végétaliser vos rues, c'est facile et gratuit !**

**LES SERVICES DE LA VILLE :**

Découpe le bitume, approvisionnement en terre végétale  
Fournissent et plantent avec vous les végétaux adéquats, en pleine terre, en saison, printemps et automne.

**LES RIVERAINS :**

Assurent l'entretien courant de ces espaces paysagers selon la convention signée avec la ville.  
En les réalisant, vous contribuez à préserver la biodiversité, à embellir nos rues, à tisser du lien social !

Des linéaires de trottoirs ont été végétalisés récemment dans les rues de l'intra-muros (rues Paillasserie, rue Petite Crémade, rue Vernet) et quartier Rocade nord (rue Colmar et rue Rhin Danube).



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

### III-8 DES REALISATIONS POUR LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DES BUDGETS PARTICIPATIFS

- « Oiseaux dans ma ville » : Mise en place de nichoirs par le collectif avignonnais Pschitt avec le soutien scientifique de la LPO pour favoriser l'implantation d'oiseaux en milieu urbain. Des pupitres pédagogiques sensibilisent et initient les jeunes et les adultes à la richesse de notre patrimoine faunistique et plus particulièrement les différentes espèces d'oiseaux qui fréquentent et égaient les parcs, jardins et espaces de nature. Le souhait est de retrouver les différents chants des oiseaux en ville et ses abords, et également de préserver l'avifaune. En effet, près d'un tiers des populations d'oiseaux des milieux agricoles et bâtis ont disparu en 30 ans. A terme, 120 nichoirs adaptés aux différentes espèces d'oiseaux seront installés d'ici fin 2021 et sur 16 parcs-jardins et espaces arborés.
- Mise en place des ruchers avec l'association « Car elles butinent » au jardin du Rocher des Doms : l'objectif est de participer à la préservation des abeilles et sensibiliser le grand public et notamment les plus jeunes à la biodiversité, en partenariat avec le Fond de Dotation d'Avignon Tourisme, la fondation Melvita et les Ruches du Palais - Inauguration des ruchers à la journée mondiale de l'abeille le 22 mai 2021 (mise en place d'une vitrine sur les abeilles à cette occasion au Muséum Requien).
- Aménagement, entre patrimoine et verdure, de la place de la Pignotte par les riverains (exemple de végétalisation participative, mobilier urbain et arceaux à vélos).
- Pour rappel, le TIPI première ferme urbaine a fêté son premier anniversaire en septembre 2021.





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

### III-9 SOUTIEN A L'AGRICULTURE

La Ville d'Avignon a répondu aux côtés du Grand Avignon à l'**Appel à Projets « Quartiers fertiles » de l'ANRU**, afin de développer des projets d'agriculture urbaine dans les quartiers « Politique de la Ville ». La Ville d'Avignon est retenue parmi les lauréats 2020.

La Ville soutient les activités de l'association Semailles (chantier d'insertion d'agriculture biologique en ceinture verte) dans le cadre d'un conventionnement.

En 2020, 62 **fiches d'information sur les DIA transmises par la SAFER** : fiches d'informations transmises à la Ville, par convention avec la SAFER, chaque fois qu'il y a un projet de vente d'un foncier/bâti en zones A ou N du PLU sur la commune. L'objectif est de pouvoir intervenir si le bien en question est touché par un risque de perte de vocation agricole ou perte de richesse environnementale.

En lien avec le PAT (Plan Alimentaire Territorial) du Grand Avignon, la Ville d'Avignon a collaboré avec le Grand Avignon dans la mise en œuvre des actions du **projet FEADER** pour changer les perceptions sur le foncier agricole, sanctuariser les secteurs prioritaires et stimuler la transmission : définition et validation des secteurs prioritaires, dont 2 à Avignon.

### III-10 GESTION DE L'EAU

L'objectif de la Ville d'Avignon est d'avoir une **gestion dynamique et économe** de la ressource en eau.

Outre la présence des trames bleues majeures que sont le Rhône et la Durance, le territoire avignonnais se caractérise par plus de 200 km de réseaux hydrographiques artificiels, aménagés par l'homme depuis des siècles.

Initialement conçus pour la mise à disposition d'eau brute nécessaire à l'irrigation des terres agricoles et l'exploitation de la force motrice de l'eau, les canaux génèrent aujourd'hui de nombreux effets induits positifs pour le territoire de la Plaine d'Avignon : impact sur l'augmentation de la diversité des milieux et de la biodiversité, apport pérenne d'eau sur un territoire méditerranéen naturellement soumis à des sécheresses extrêmes, précieux patrimoine culturel et historique, recharge des nappes phréatiques liée au principe séculaire d'irrigation par submersion...

Ces canaux constituent dès lors un véritable enjeu dans la nécessaire adaptation au changement climatique de notre ville. C'est la raison pour laquelle, la Ville continue d'accompagner et soutenir l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon dans son approche écologique, à poursuivre la démarche engagée de co-construction dans le cadre de projets comme le chemin des canaux (et de sa voie sur pilotis), à être partie prenante du futur contrat de canal prochainement engagé, à tendre vers l'utilisation systématique des eaux brutes dans le cadre des projets de développements urbains en cours et à venir (que ce soit pour l'irrigation des espaces verts ou le développement d'ilots de fraîcheur), à engager une réflexion sur une potentielle « reconquête » des zones où l'irrigation fonctionne difficilement en raison du développement de l'urbanisation et à évaluer l'opportunité de la rationalisation de réseaux existants ou de la création de nouveaux réseaux permettant le développement « d'axes verts » à haut potentiel de développement du végétal.

La Ville d'Avignon est signataire d'une charte « Fleuves sans plastiques » pour laquelle elle s'est engagée pour la propreté du Rhône et de la Durance avec la Fondation Tara Océan.

Afin de bénéficier d'un accompagnement sur la valorisation des bords de Durance et la constitution de sentiers « émotions » avec notamment le projet futur de la véloroute, la Ville d'Avignon adhère comme membre à part entière depuis 2021 au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

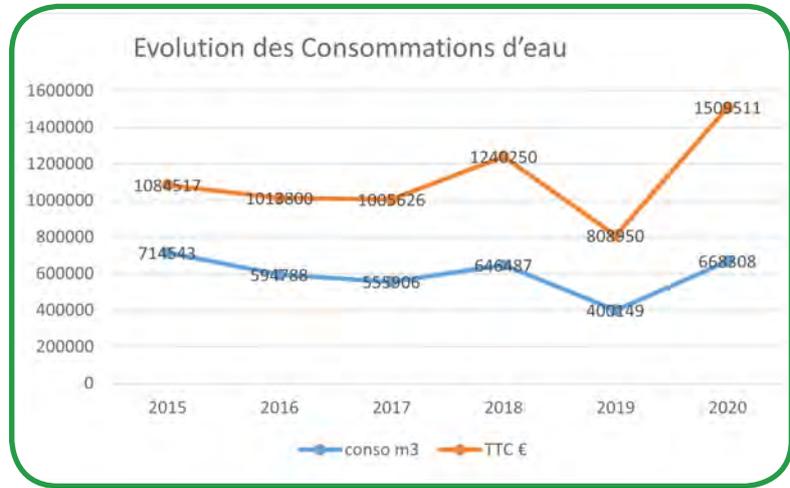
Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

L'augmentation des coûts de l'eau est liée à plusieurs facteurs :

- Suite au changement de délégataire (SUEZ), un trimestre de plus facturé en 2020 par rapport à 2019;
- Modification du mode de calcul des coûts de l'eau du nouveau délégataire : individualisation des compteurs et augmentation du tarif au m<sup>3</sup>;
- Fuites sur plusieurs équipements, aujourd'hui résolues;

Des optimisations des consommations d'eau sont en cours d'étude pour les piscines municipales.

En 2021, ces montants seront donc lissés et la Ville reste vigilante quant à ses consommations, notamment des piscines grâce à la mise en place du marché global de performance énergétique. L'objectif est la division par 4 des consommations d'eau sur les 3 piscines couvertes faisant l'objet de réhabilitations importantes : Jean Clément, Chevalier Folard & Pierre Reyne.



## FOCUS

### La station météo utilisée pour l'arrosage de la plaine des Sports et l'îlot central de l'avenue Pierre Sénard



Les aménagements récents de la Plaine des Sports phase 2 et du Terre-Plein Central (TPC) Pierre Sénard bénéficient d'une gestion centralisée de l'arrosage.

L'arrosage des 2 sites est réalisé avec de l'eau brute. Pour la Plaine des Sports, le programmeur est relié directement à la station météo du Grand Avignon. Le TPC Pierre Sénard bénéficie quant à lui du système IQ développé par RAINBRID.

L'aménagement du TPC Pierre Sénard a permis d'élargir l'espace au pied des 117 pins pignons de l'avenue Pierre Sénard.

Pour la Plaine des Sports, ce sont 5 500 arbustes/godets et 31 arbres qui viennent végétaliser les 5500 m<sup>2</sup> d'extension du site. La phase 2 de la plaine des Sports, outre l'aspect sportif, permet l'extension du jardin méditerranéen, la pose de sanitaire automatisé, l'ajout de 2 city-stades, l'optimisation de l'éclairage public et le développement de cheminements et des aménagements paysagers.





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## III-11 DES PROJETS POUR L'AVENIR

- Faire rentrer la nature dans nos écoles : Dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur urbains et de la réintroduction de nature en ville, la Ville d'Avignon est déjà engagée dans les requalifications des parvis d'écoles, transformant ces aires d'attente aux abords des écoles en véritables parvis végétalisés, désimperméabilisés, accueillant des espaces ludiques et de repos. Elle s'engage en 2021, avec son projet «Côté Cour», dans la transformation - la renaturation - des cours d'école. L'objectif est de créer des espaces « naturels » de proximité inclusifs adaptés au changement climatique, notamment par une forte désimperméabilisation des sols, permettant de renforcer le bien-être des enfants, ainsi que leur sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.
- Des forêts urbaines dans le cadre de projets spécifiques de requalification pourront être réintroduites dans des espaces, aujourd'hui, fortement artificialisés ou minéraux : on pense par exemple à l'enjeu constitué par le réaménagement des allées de l'Oulle ou de la place Saint Lazare en lien avec le projet d'extension du tramway, mais aussi à plus courte échéance les délaissés aux abords des échangeurs de la voie rapide, ou même dans certains secteurs de Faubourgs.
- Le projet Maison de la Nature : projet de construction d'une Maison de la Nature à vocation pédagogique saisonnière et de découverte de Nature en Ville : espaces naturels, agricoles et paysagers sur l'île de la Barthelasse.
- A l'occasion du projet de la deuxième phase du Tram, la Ville accompagne un projet de transformation des berges du Rhône sur le secteur des allées de l'Oulle, dont les grands principes sont la renaturation des berges et l'accès au Rhône.
- En perspective à la pépinière municipale, la production d'huile d'olive municipale à destination de la cuisine centrale.
- La récupération d'une friche agricole de 4,5 hectares près du Lycée Pétrarque à Montfavet pour l'installation d'un jeune agriculteur et créer un jardin partagé et des jardins familiaux dans le cadre du budget municipal participatif.
- Dans le cadre du plan lumière, la voie verte du Val de Durance (ceinture verte) permettra de tester l'éclairage autonome-solaire pour des points spécifiques isolés (2022).



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

# IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »  
 (article 1 de la déclaration de Rio de 1992).

Les collectivités et tout particulièrement les communes ont un rôle important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs aspirations, au-delà de la satisfaction de leurs besoins essentiels, et doivent favoriser l'accès à l'éducation, aux soins, à la culture, aux sports, aux loisirs.



## IV-1 SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS

### LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

L'enjeu est de se réapproprier la Ville comme axe de développement et y déployer des activités et des services au profit des habitants, des personnes travaillant à Avignon ou des visiteurs. Le **NPNRU** fait partie des leviers d'action majeurs. Une Charte Locale d'Insertion, annexée aux conventions de renouvellement urbain NPNRU, a été adoptée au Conseil municipal d'octobre 2020 pour améliorer l'embauche des personnes éloignées de l'emploi, les femmes et les jeunes, notamment à travers des clauses sociales des marchés publics.

### L'EGALITE D'ACCES AUX LOISIRS

La priorité est de diffuser l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs, pour que l'ensemble des Avignonnais en bénéficie.

#### Evènementiel :

- La **Semaine Européenne du Développement Durable** a eu lieu du 18 septembre au 8 octobre 2020 : Crise sanitaire oblige la Ville a animé cette semaine sous la forme de sept lettres d'informations digitales thématiques et de vidéos en ligne sur le site de la Ville afin de mettre en lumière les actions qui permettent de vivre pleinement la ville en transition (Energie, Biodiversité, Déchets et ESS, Alimentation durable, mobilités douces et actives, ...).
- Le **World Clean Up Day** (18/09/20) est un mouvement mondial de citoyens qui agit concrètement partout dans le monde pour lutter contre les déchets. Malgré la crise sanitaire, la Ville a apporté son soutien logistique à 9 associations sur le territoire d'Avignon.

Rappel du  
contexteLa lutte contre  
le changement  
climatiqueLa préservation  
de la  
biodiversitéL'épanouissement  
de tous les êtres  
humainsLa cohésion sociale  
et la solidaritéDes modes de  
production et de  
consommation  
responsables

- En 2020, le Muséum Requien a été le coordinateur de la **Fête de la Science**. Cet événement gratuit et festif pour tous les publics s'est tenu le 3 octobre sur la Place de l'Horloge et dans le péristyle de l'Hôtel de Ville, pour sa 29e édition.

Le conservateur du Patrimoine scientifique, technique et naturel a assuré des ateliers de découverte et des visites pour tous les publics, pour permettre une continuité dans la diffusion de la Culture scientifique. Le chargé des collections de géologie, scientifique, a également participé à des mises en valeur des collections, lors d'événements tels que les Journées européennes du Patrimoine ou la Nuit européenne des Musées. La médiatrice culturelle, a accompagné les publics à la découverte des collections, d'une manière plus plastique et manipulateur. Toutes ces actions, prises en charge par la Ville d'Avignon, étaient accessibles gratuitement pour le public.

En 2021, après les 6 mois et demi de fermeture de l'établissement (crise sanitaire - COVID), le public a pu découvrir l'exposition des dessins des élèves de Carole Challeau : des écoles, des centres sociaux et des particuliers, qui ont dessiné notamment des spécimens du muséum. Cette exposition a conduit nombre d'enfants et de leurs familles à pousser les portes du musée, parfois pour la première fois.



## Culture :

La Ville d'Avignon a étoffé le programme culturel à l'attention des seniors et le Pass Culture a permis aux jeunes de bénéficier d'offres attractives en 2020 et 2021.

Pendant les confinements, la Ville a posté quotidiennement, sur son site internet, un lien vers le blog éphémère « Avignon la Culturelle », un focus sur un artiste avignonnais avec « #culturecheznous », la découverte photo d'une œuvre artistique, un lien vers la page Facebook « Pass Culture Avignon » et un lien vers le site Internet des bibliothèques avec des RDV pour découvrir une importante bibliothèque numérique en accès libre, la création d'une chaîne YouTube Avignon Bibliothèque.

Le Développement d'une **offre culturelle gratuite dans les parcs et jardins** répartie sur l'ensemble du territoire : Printemps Culturel, Jeudis Culturels du dispositif « Un été à Avignon ». En effet, afin de dynamiser ses parcs et jardins, la Ville d'Avignon a décidé, depuis plusieurs années, de mettre en place des rendez-vous culturels gratuits. Ces lieux deviennent pendant ces événements des centres culturels en plein air. Les **Jeudis Culturels**, intégrés au dispositif « Un été à Avignon » ont proposé une programmation de spectacles variés et familiaux en juillet et en août. Cette nouvelle édition avec pour thème central les continents, a permis à une centaine de personnes, chaque jeudi, de profiter d'un spectacle tous publics. Installée dans le Parc Chico Mendes ou à la Plaine des Sports, la scène des Jeudis Culturels a attiré petits et grands malgré les mesures sanitaires importantes.

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

Avec le **Printemps Culturel 2021**, s'est ouverte une programmation basée sur la découverte de contes et d'œuvres littéraires du monde entier. Pendant 2 mois, en mai et juin, les parcs et jardins des différents quartiers ont accueilli conteurs, lecteurs et passionnés. Les avignonnais ont participé aux quatorze rendez-vous donnés dans des lieux comme le jardin de la Bibliothèque Ceccano, le Parc de la Cantonne, le jardin de l'Abbaye Saint-Ruf ou encore la Plaine des Sports et le Parc Chico Mendes. Le Printemps Culturel, ce sont aussi des expositions dans les parcs et jardins de la Ville. Cette année ont été mis à l'honneur l'artiste Goddog (Jardin de l'Abbaye Saint-Ruf), Yvon Taillandier (Parc Champfleury) et Romain Lecocq avec la BD « Les dessous d'Avignon » (Square Agricole Perdiguier). Découverte culturelle accessible lors de balades en famille et entre amis, les expositions à ciel ouvert sont des moyens simples pour intégrer la culture dans la vie quotidienne des avignonnais.

Pour conserver la mémoire de l'exposition de l'été 2020 *A fleur de peau* et en diffuser le contenu, répondant ainsi à des demandes répétées de ses visiteurs, le **musée du Petit Palais** propose en téléchargement un **e-book** gratuit reprenant les textes et des vues de l'exposition. Il est prévu de systématiser ces publications. ([musée du Petit Palais - Avignon \(petit-palais.org\)](http://musée-du-petit-palais.org))

La **mise en ligne d'une riche offre culturelle** (dont le nouveau module d'expositions numériques enrichi encore en 2021) et **de ressources numérisées nombreuses** et diversifiées sur le **site Internet des Archives municipales** favorise tant l'épanouissement des habitants, que leur attachement à la ville et à son histoire. ([archives.avignon.fr](http://archives.avignon.fr))

Les expositions proposées sur les murs extérieurs des Archives municipales (idée de « murs retournés ») permettent de donner à voir et de porter à la connaissance d'un public large l'histoire du territoire et de ses habitants. Ce type de dispositif permet de toucher un public qui ne pousserait pas les portes d'une salle d'exposition dédiée. En 2020, les Archives de la Ville ont ainsi proposé « Boîtes, registres, layettes : retrouver les archives de la Ville » et « Intérieurs : ateliers du quotidien ».

Les **petites collectes** initiées par les **Archives municipales** auprès des Avignonnais (« Traces de nos vies confinées », « Cuisines et dépendances : photographies d'intérieurs », et en 2021 « Photos de fêtes ») permettent d'enrichir la mémoire collective tout en donnant l'occasion aux habitants de s'inscrire dans un temps long de l'histoire en laissant une empreinte. Ces démarches valorisantes et collaboratives favorisent le **vivre ensemble** et la conscience de soi dans l'histoire.

La mise à disposition du théâtre Benoit XII à des compagnies locales pour **des résidences** de création ou la diffusion de spectacles :

Cette année, le lieu a accueilli 2 résidences d'artistes de la compagnie « Chantier Public » et 30 spectacles ont été programmés, soit un total de 19 compagnies et associations qui ont et vont profiter de la mise à disposition de la salle ainsi que des compétences de l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle.





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

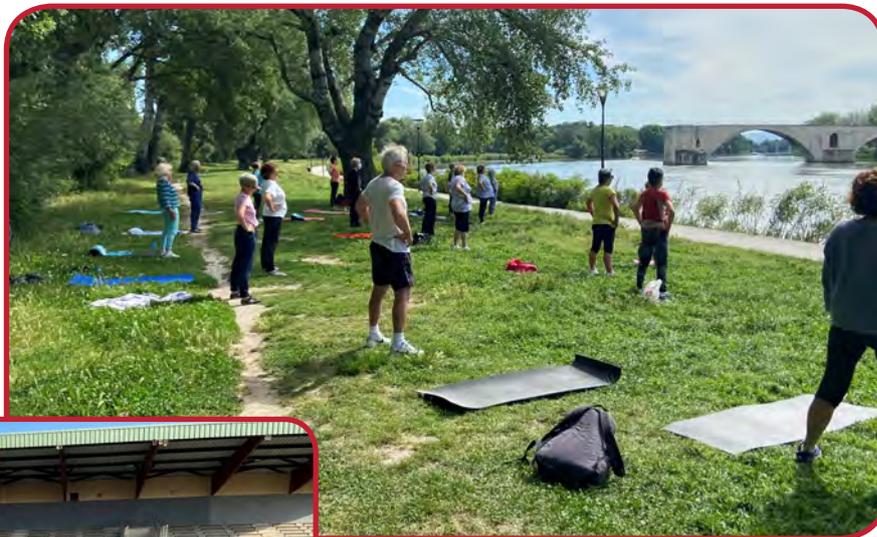
## Sport :

La Ville programme des activités sportives à destination des enfants, dispensées par les éducateurs du Département Sports et Loisirs : apprentissage du vélo (transport doux pour les citoyens de demain), apprentissage des éco-gestes lors des sorties sportives scolaires.

La Ville a créé également une section Handi-natation pour enfants et adultes avec un personnel spécifiquement formé ainsi que des créneaux dédiés dans les piscines pour les personnes en surpoids et celles souffrant d'aquaphobie. Cette année, le service continue le déploiement de l'offre en ouvrant une section aquagym et natation pour déficients visuels.

La Ville a mis en place la modification de la grille tarifaire pour les seniors avignonnais afin de favoriser l'accès à la pratique du sport pour tous.

La Direction des Sports améliore ses pratiques environnementales en mettant en place systématiquement des conteneurs de tri des déchets pour les **manifestations sportives** ponctuelles, ainsi que des toilettes sèches notamment pour le forum des associations et les « 1000 pagaias », en respect du label développement durable.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

## Social :

D'autres services de la Ville participent également à des activités en lien avec le développement durable.

Comme exemple le **centre social « Espace Pluriel »** en 2020/2021 en partenariat avec les ressources associatives et institutionnelles du territoire :

- Journées autour de la préservation de l'environnement, journée ramassage citoyen des déchets et goûter zéro déchet, journée diffusion d'un documentaire suivi d'un débat et goûter zéro déchet, journées intra et extra muros sur le thème Sauve ta planète, journée « la fête de l'environnement »,
- Aide à la création d'une association junior pour le développement durable « Les jeunes écolos du sud », accompagnement d'un fond d'initiative aux jeunes pour un projet sur le développement durable,
- Ateliers sur la thématique du « gaspillage alimentaire », intervention de l'ambassadeur du tri du Grand Avignon lors d'un RDV des habitants, ateliers manuels à base de matières recyclées, ateliers jardinage, élaboration d'un « Abécédaire » avec les familles effectué à base de matières recyclées, jardin partagé porté par les habitants, atelier sur « la qualité de l'air », intervention d'une diététicienne lors d'un groupe de paroles avec comme thématique « l'alimentation durable », atelier pour la fabrication d'un produit vaisselle et d'une lessive.



## Les indicateurs :

- Pass Culture : 900 adhérents depuis 2016.
- Création du Printemps Culturel 2021 : 12 propositions artistiques (théâtre, musique) et littéraires (contes), 3 expositions en plein air, 40 propositions des musées municipaux.
- 80 seniors inscrits en moyenne et par semaine aux cours d'aquagym dispensés au stade nautique en plein air.
- Une moyenne de 20 seniors inscrits aux cours de sport en plein air dispensés par les éducateurs sportifs de la Ville sur l'année 2020/2021 et 24 créneaux par semaine.



Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## Charte de l'éco-festival :

Axe Mobilité : La Ville s'est dotée, rue Pierre Auguste Renoir, d'un parking supplémentaire gardienné pendant le Festival de théâtre.

Depuis janvier 2020, la Ville s'est engagée dans une démarche de dématérialisation de l'ensemble des droits de stationnements et d'accès. Depuis l'édition 2021, le pass-festival est donc dématérialisé grâce à un dispositif de lecture de plaques déployé aux 5 portes entrantes des remparts et l'enregistrement préalable de la plaque d'immatriculation des véhicules.

En 2020/2021, les 5 signataires de la charte de l'éco-festival ont travaillé à l'amélioration de l'éco-responsabilité de l'événement et sur la faisabilité de certaines actions proposées par l'atelier « Pour un festival éco-responsable » composé d'étudiants et coordonné par l'association Volubilis.

## A venir

### Continuer à accompagner les plus fragiles et sensibiliser le plus grand monde

- La baisse des tarifs des centres de vacances et de loisirs,
- Le lancement du plan « Lire à Avignon » 2021/2025 dont la gratuité des bibliothèques à partir du 1er septembre 2021, la mise en place d'une idéabox, bibliothèque mobile déployée au sein des parcs et jardins dès l'été 2021.
- En 2021-2022 au Muséum Requien, poursuite du travail avec les deux associations naturalistes (la Société d'étude des Sciences naturelles de Vaucluse et l'association des Amis du Muséum Requien) pour permettre de mettre en place des actions en faveur des plus jeunes, pour la diffusion des connaissances naturalistes, et améliorer l'accès de ces informations à tous les publics ainsi que les personnes isolées. Des actions menées en bénévolat permettront également de sortir des personnes seules, de l'isolement.
- Le Festival « C'est pas du Luxe ! » : Tous les deux ans, à l'automne, « C'est pas du Luxe ! » regroupe ce foisonnement de propositions artistiques le temps d'un festival à Avignon. Trois jours de fête où sont présentées des expositions, spectacles, concerts, films, dans plus d'une vingtaine de lieux de la ville. L'objectif est de valoriser ces démarches et ceux qui les portent, inviter chacun à rencontrer l'autre, et faire évoluer le regard sur la précarité. L'édition 2020 ayant dû être annulée du fait de la situation sanitaire a été reportée du 26 au 28 septembre 2021. (Organisation : La Fondation Abbé Pierre, La Scène Nationale de Cavaillon - la Garance et l'association « Le village » de Cavaillon, Emmaüs France en partenariat avec la Ville).
- 5 écoles devraient prochainement bénéficier d'un dispositif « savoir rouler » à destination des plus petits.
- Le Domaine de la Souvine a pour projet, avec l'aide du secteur Jeunesse, de la pépinière municipale, et du secteur Enseignement de végétaliser les extérieurs : création de jardins par les enfants : initiation au jardinage, au respect de la nature, apprentissage du nom des fleurs/plantes...
- Une demande a été formulée pour rendre accessible le domaine de la Souvine aux différents handicaps, et l'organisation d'événements en ce sens (journée nationale des aidants).

### Lutter contre l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique en application de la loi

Le projet « **festival presque zéro plastique** » est une proposition d'alternative aux bouteilles d'eau en plastique par l'usage et la diffusion de gourdes d'eau durant le Festival d'Avignon, porté par une initiative citoyenne.

### Doter les manifestations sportives de récompenses éco-responsables et durables.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

## IV-2 LE BIEN-ETRE POUR TOUS

Niveau de vie, autonomie, équité, santé, cohésion sociale, qualité de l'environnement, de multiples facteurs interviennent dans la notion de bien-être.

- **La semaine contre les violences faites aux femmes s'est déroulée en ligne en 2020** : à cette occasion, grâce à l'association Soroptimist International, le Pont St-Bénézet ainsi que les Remparts du Quai de la Ligne et du boulevard Limbert ont été illuminés en orange, couleur symbolique des violences faites aux femmes, du 23 novembre au 10 décembre 2020.
- Du 7 au 14 mars 2021 s'est tenue la semaine des **droits des femmes** en partenariat avec les associations telles que CIDFF 84, Rheso, Planning familial, Embellie, Soroptimist, Femmes solidaires, Mission locale, AMAV ou encore Osez le féminisme (visioconférence, collecte de protections hygiéniques, film sur les associations féministes, etc...).
- **Laïcité** : La Ville a organisé du 7 au 12 décembre 2020, une semaine dédiée à ce principe fondateur.

**Parc de la Laïcité** : Symbole de la mixité sociale et du respect des libertés individuelles, cet espace végétalisé, durable et perméable de 6000 m<sup>2</sup> situé à côté de la *FabricA* a été créé et inauguré en décembre 2020. Il intègre une nouvelle partie de la « coulée verte » dans les quartiers Ouest dans un maillage d'espaces verts consécutifs.



Après un premier olivier planté en 2019 dans la cour de l'école Simone Veil (ancienne école Thiers), cet arbre symbole de sagesse et d'éternité a été planté dans les cours des écoles de la Barthelasse et la Croisière en décembre 2020. Au-delà de la symbolique, ces plantations sont l'occasion pour la communauté éducative d'engager avec les élèves, une réflexion autour de la laïcité illustrant parfaitement la mission première de l'école qui est l'éveil des consciences.

## IV-3 LA PROPRETE EN VILLE

L'objectif est à la fois d'améliorer les pratiques en matière d'aménagement urbain, de nettoyage des espaces publics en lien avec le Grand Avignon en charge de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers par le SIDOMRA, mais également en matière de sensibilisation de chacun au tri des déchets et au respect de l'espace public comme lieu de vie commun.

La propreté est l'affaire de tous. Si chaque jour, les agents du service de la propreté urbaine veillent à la propreté de nos rues, si chaque jour le Grand Avignon collecte et le SIDOMRA élimine et valorise nos déchets ménagers, c'est ENSEMBLE que les citoyens parviendront à rendre la Ville propre, attractive et agréable à vivre. Pour cela il est indispensable d'adopter les bons gestes, de faire du tri des déchets un réflexe du quotidien.



Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

• **Campagne de communication pour améliorer la propreté de la ville : « Y a rien qui vous choque ? »**

Objectif : Dénoncer l'existant, donner les informations indispensables aux citoyens pour qu'ils accomplissent les bons gestes.



La communication passe aussi par la création de capsules vidéo au format des réseaux sociaux: suivi des équipes en charge de la propreté dans leur quotidien : balayeurs, laveurs, collecte des corbeilles et petits dépôts, traitement des dépôts sur les colonnes enterrées, sentinelles... et la réalisation d'un film format reportage « Avignon propreté, Agir ensemble », 8 minutes d'images pour suivre le quotidien des agents des services propreté de la Ville d'Avignon et de collecte du Grand Avignon.

Quelques chiffres :

- 2 000 tonnes d'encombrants traitées en déchèterie pour Avignon ;
- 65 tonnes de feuilles enlevées par les équipes chaque année ;
- 650 corbeilles-éteignoirs (centre-ville et extra-muros) ;
- 250 distributeurs de sacs à déjections canines dans toute la ville ;
- 393 Km linéaire de voirie communale soit 786 km à nettoyer (101 Km chaque jour)
- 14 nouveaux sites de **colonnes enterrées** créés en 2020 :

7 en intra-muros, 1 mairie nord, 1 mairie ouest, 5 mairie sud rocade

Cela représente 38 colonnes enterrées et 7 ascenseurs à bacs. Les flux de déchets sont répartis ainsi : 27 pour les Ordures Ménagères (OM), 8 pour le verre, 16 pour le tri.

Face au grand nombre d'incivilités, la verbalisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

- 70 agents de la Ville seront prochainement assermentés et verbaliseront toute action délictueuse.
- 68 € d'amende en cas de dépôt hors des conteneurs.

L'organisation d'opérations de nettoyage « coups de poing », en lien avec les associations et les volontaires de la réserve citoyenne reprend (stoppé par la Covid-19).

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

- La **collecte des sapins de Noël** a été déployée en décembre 2020/janvier 2021 sur 4 sites intra-muros et 6 sites en extra-muros puis les sapins ont été broyés pour en faire du broyat ou acheminés vers un site de compostage. En 2020, 100 m<sup>3</sup> de déchets verts ont été broyés (sapins de Noël)



- Les **cimetières** effectuent le **tri sélectif** également depuis 2019. Chaque année, plus de 1 000 m<sup>3</sup> de déchets sont générés. Pour mieux valoriser les produits recyclables, les visiteurs sont invités à jeter séparément les déchets organiques et végétaux et le verre, des plastiques. Nouveaux bacs : 72 à Saint-Véran et 56 à Montfayet.

- L'activité liée à la **police de l'environnement** a été développée avec des chiffres en très nette progression :

La Brigade Urbaine Environnement :

- o Du 1<sup>er</sup> aout au 31 décembre 2020 : 109 procédures concernant le non-respect de l'arrêté municipal réglementant les lieux et horaires des dépôts d'ordures.
- o De janvier au 31 juillet 2021 : 380 procédures concernant le non-respect de l'arrêté municipal réglementant les horaires de sortie.
- o Du 1<sup>er</sup> aout au 31 décembre 2020 : 15 procédures concernant les dépôts sauvages
- o Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2021 : 79 procédures concernant les dépôts sauvages et l'affichage, 5 mises en demeures concernant les obligations d'élagage

Elargissement des agents habilités à relever les infractions en matière de dépôts sauvages : ASVP et agents de la propreté urbaine sont en cours de formation pour être habilités à relever certaines infractions en matière d'environnement. Une première formation a d'ores et déjà été dispensée.

- La première **aire de compostage collectif** du centre-ville a été installée et mise en route au jardin des Carmes en octobre 2020 - installation et fonctionnement par plusieurs associations coordonnées par Mythotopie (Latitudes, les petits débrouillards, Semailles et Cyclo Compost), la ville d'Avignon et le Grand Avignon. Une deuxième aire a été installée dans le square Agricola Perdiguier et mise en route en février 2021. La troisième aire de compostage devrait être installée dans le jardin Pétramale, en 2021.



Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

### Fonctionnement de l'expérimentation :

- Choix des sites d'implantation : les bacs de compostage doivent être installés sur un espace de pleine terre (nécessité pour que les échanges biologiques se fassent pour obtenir du compost) dans des parcs en intramuros (les parcs étant surveillés et clos la nuit, cela limite les nuisances et dégradations potentielles)
- Capacité des aires de compostage : 35 à 40 foyers (=100 à 120 personnes environ)
- Dans un périmètre de 150m autour du lieu d'implantation (aire de chalandise moyenne étudiée dans d'autres projets en France)
- Porte à porte pour informer les riverains de la démarche et inscrire les intéressés
- Les personnes inscrites signent une charte, reçoivent un bio-seau servant de contenant à déchets organiques, et le code du cadenas du composteur de leur quartier. Elles peuvent ainsi commencer à porter leurs déchets biodégradables dans le composteur.
- Un suivi technique est assuré par une personne formée en tant que « guide composteur » : contrôle des déchets apportés, bon équilibre entre déchets/matière sèche, processus de compostage, absence de nuisances (odeurs/insectes/animaux) qui seraient liées à un mauvais fonctionnement de l'aire (une aire qui fonctionne correctement n'engendre pas de nuisances). Pour le début de l'expérimentation, c'est "cyclo-compost" qui assure ce suivi technique.
- Des animations sont prévues toute l'année pour former et informer les utilisateurs et utilisatrices des composteurs.
- Le compost, une fois mûr, est récupéré par les riverains, et s'il y a surplus, est utilisé directement par la Direction du Végétal en Ville.



### A venir

Depuis le 1er juillet 2021 l'accent a été mis sur le retour aux patrouilles pédestres dans le centre-ville d'Avignon favorisant ainsi le contact entre la population et les policiers municipaux, cette action est également en lien avec le développement durable puisqu'elle permet de réduire l'utilisation des véhicules et la consommation de carburant du service.

L'installation de 10 caméras dites « piège- photographique » pour lutter contre les dépôts sauvages est en cours. Mobiles, ces pièges seront régulièrement déployés sur tout le territoire.

Une opération désherbage manuel et mécanique « coup de poing » débute en octobre 2021 avec le concours des équipes quartiers propres et des missions d'intérêt général (TIG).

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

## IV-4 LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pour permettre aux Avignonnais de devenir acteurs de leur quartier et force de propositions, la Ville d'Avignon s'est engagée depuis 2015 dans une démarche de **démocratie participative**, avec la création de nouvelles instances de consultation et de concertation.

- Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le mandat du 2e Conseil Municipal des Enfants (élu en 2018) a été perturbé par la pandémie COVID-19. De nombreuses séances, prévues le samedi, ont donc été annulées ou reportées. Cependant, les enfants ont tout de même été formés à la mise en place de projets, à la citoyenneté et ont pu faire un certain nombre de propositions : plantation d'arbres, des panneaux à hauteur d'enfants, menus de cantine par le CME, fresque sur le mur du hall des inscriptions scolaires, mise en place d'un parcours ludique (type accrobranche) dans le parc Chico Mendes, etc.

En novembre 2020, de nouvelles élections ont eu lieu : 66 nouveaux élus composent désormais le 3e Conseil Municipal des Enfants. Les écoliers avignonnais ont donc participé à une élection au sein de leur école et rédigé des professions de foi pour inciter les autres enfants à voter pour leur candidature. Dans l'école des Grands Cyprès A, par exemple, les élèves ont réalisé une véritable opération de vote, avec urne, carte électorale et isolements, dans l'idée de les familiariser avec les élections.

Autre exemple de réalisation proposée par le CME : le nouvel espace de rangement des vélos prêtés aux écoliers de Massillargues, Farfantello, St Jean, appelé Suricabri.



### A venir

- Les projets du CME présentés au Premier Adjoint et retenus par le Maire traitent de nombreux sujets, à savoir l'environnement, le bien-être animal, le bien-être des enfants, l'alimentation :
  - L'environnement : trouver un moyen de filtrer l'eau du Rhône, proposer des potagers dans toutes les écoles, installer des nichoirs à oiseaux, etc.
  - Le bien-être animal : faire venir un cirque sans animaux, visiter une ferme pédagogique, etc.
  - Le bien-être des enfants : proposer des cours de sports en ligne, organiser des événements familiaux, etc.
  - L'alimentation : proposer des menus faciles à comprendre pour les enfants, etc.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

- **La végétalisation participative**

En constante progression, le végétal gagne du terrain en ville. Les habitants découvrent au-delà du bénéfice environnemental, des aménités insoupçonnées : esthétiques, sociales. Cette végétalisation participe également à la lutte contre les îlots de chaleur. Tenant compte de la saisonnalité (printemps et automne), la Ville prend en charge la découpe du bitume, fournit la terre, aide à la plantation des végétaux et signe une convention avec les riverains volontaires

- **Budget participatif**

Entre septembre 2020 et juin 2021, ce sont 21 projets qui ont été livrés. La réalisation de ces derniers prend toujours en compte la notion de l'intégration favorable à l'environnement, tant dans les matériaux que dans les choix en faveur de la biodiversité.

Le volet de la participation citoyenne avant réalisation du projet que ce soit avec le porteur de projet lui-même ou bien élargi aux riverains a lui aussi été pris en compte. Cela fait partie intégrante du processus, avec pour exemple la réalisation de la piste de vélo Place Rhin Danube où plus d'une quarantaine de riverains ont participé à un atelier participatif in situ.



## FOCUS

**Requalification et embellissement de l'avenue Champfleury**, le projet a permis d'améliorer plusieurs éléments et de tester de nouveaux concepts dans le tissu faubourien :

- La végétalisation au pied de platanes, des essences d'ombre privilégiées compte tenu des platanes et du bâti, une palette végétale naturelle et champêtre.
- La désimperméabilisation du stationnement par un revêtement spécifique pour permettre l'infiltration des eaux de pluie et pour une meilleure lisibilité du stationnement par rapport au reste du trottoir qui est en béton désactivé. Revêtement clair pour éclaircir le boulevard qui est très sombre à cause de l'ombre portée par les platanes et le bâti.
- La pose de mobiliers urbains sous forme d'assises pour permettre aux riverains de profiter de cet îlot de fraîcheur et 8 arceaux vélos pour favoriser les déplacements modes doux dans le quartier.

Le budget de l'opération a été de 240 000€, dont 150 000€ pour le Budget Participatif.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

## Sécurisation et mise en accessibilité d'une continuité piétonne boulevard Jules Ferry

Compte tenu du flux routier élevé, d'une circulation non stabilisée induite par le report de circulation Tram, des contraintes techniques et financières, il a été réalisé un projet offrant une solution transitoire qui permet aux véhicules motorisés d'identifier la présence des vélos et favoriser le déplacement en sécurité des piétons sur le boulevard Jules Ferry.

Le plan Faubourgs et, plus particulièrement, le futur plan de circulation sur la 1ère ceinture apportera des réponses plus précises à l'apaisement du quartier (diminution du flux de transit) sans pour autant remettre en question l'aménagement réalisé dans le cadre de ce budget participatif.

Le projet a ainsi permis :

La création d'un trottoir accessible praticable par les PMR entre l'avenue Eisenhower et l'avenue Monclar, le traitement du problème des racines d'arbres et du stationnement gênant en épi qui empêchent le passage des piétons, la découpe de l'enrobé au niveau des entourages d'arbres, permettant une désimperméabilisation de 100m<sup>2</sup>, l'amélioration du maillage piéton entre l'avenue Eisenhower et l'avenue Monclar afin de faciliter les accès vers la coulée verte Ouest (parcs) et vers les chemins de la Confluence, l'identification d'une continuité cyclable en axe de chaussée et mise en zone 30, marquage au sol.

Le budget de l'opération a été de 150 000€.



- **Conseils de Quartier**

Le contexte sanitaire a bouleversé les dynamiques construites. Les conseillers de quartier ont été invités à participer à la cérémonie d'annonce des résultats du budget participatif 2019, qui s'est tenu en février 2020. Ils ont également été invités à des initiatives de concertation par visioconférence sur les thématiques du renouvellement urbain.

Il était prévu de réunir l'ensemble des Conseils de Quartier lors d'une agora en novembre 2020, qui n'a pu se tenir. L'objectif de ce temps fort était de retisser le lien et engager une réflexion commune et co-construite sur l'engagement citoyen dans la perspective du renouvellement des conseils de quartier. Cette agora est décalée au 2ème semestre 2021.

- **Conseil de la Vie Associative (CVA)**

Faute de pouvoir organiser un temps d'échange en présentiel, la Ville a communiqué largement par voie numérique sur le lancement de l'annuaire des associations et a initié en novembre 2020 une grande démarche de phoning auprès des membres du CVA, afin de maintenir le lien et se mettre en perspective dès lors que les réunions seraient possibles.



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

- **Portail et Annuaire des associations** : le portail associatif a été mis en place fin 2019. Pour rappel, il s'agit de l'espace dématérialisé par lequel une association fait une demande de subvention à la ville. En octobre 2020, la Ville a lancé l'Annuaire associatif dématérialisé. Les associations souhaitant se faire référencer passent par le portail associatif. Cet annuaire est accessible via le site [avignon.fr](http://avignon.fr).



- **Forum des associations du 06/09/2020** : Ce rendez-vous de la rentrée participe pleinement au enjeux de liens et de cohésion sociale.

### A venir

- Développer les Opérations Tranquillité Senior (OTS) qui consistent en des visites de courtoisie auprès des personnes les plus vulnérables, isolées ou en demande (visites effectuées par les agents sécurité école et les services civiques)
- Renforcer le lien avec le CCAS pour la mise en place de visites sociales pour les situations les plus complexes ou qui se dégradent afin de favoriser une bonne prise en charge et prolonger le maintien à domicile.
- Les Maisons Communes : lieux de vie accueillant les citoyens pour les informer, les assister dans leurs démarches et leur proposer de nombreux services. Ce dispositif donnera lieu, en 2021 à deux expérimentations dans deux mairies de quartier, ouest et Saint chamand.
- Le Forum des associations se renouvelle en 2021 et intègre pour la 1<sup>ère</sup> fois un village du développement durable, permettant ainsi de mettre l'accent sur ce volet. Cette initiative s'inscrit dans la dynamique de l'élaboration du Plan Local pour le Climat.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

# V LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

## ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ».

La Ville est soucieuse du renforcement du lien social pour l'ensemble de la population : elle s'engage pour l'inclusion sociale des personnes vulnérables, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, le droit des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.



### V-1 LA SOLIDARITE

- **Solidarité alimentaire**

La Ville est résolument engagée aux côtés des associations caritatives et solidaires pour venir en aide aux personnes dans le besoin, encore fragilisées par la crise sanitaire avec la livraison hebdomadaire de 2 500€ de fruits et légumes frais et locaux et de 1000€ de produits complémentaires.

160 corbeilles de produits alimentaires sont en moyenne livrées chaque semaine grâce à ce dispositif solidaire créé en partenariat avec l'association Icipass (supermarché solidaire de Montfavet). Au 3ème confinement d'avril 2021 : Suite à la fermeture précipitée des écoles, la Ville, par l'intermédiaire de sa cuisine centrale en charge de la restauration scolaire, a fait don des denrées inutilisées à la Banque alimentaire et au Supermarché solidaire afin d'en faire profiter les personnes dans le besoin fortement impactées par la crise sanitaire traversée.

A partir du printemps 2021 : la pépinière municipale a produit des légumes en partenariat avec le lycée Pétrarque et l'association Semailles : plantation de courgettes, choux, pommes de terre et courges sur les 3 sites pour les paniers solidaires des associations de la Ville (1 tonne environ de légumes solidaires récoltés).

- **Soutien alimentaire et accompagnement renforcé aux étudiants**

Lancement du nouveau partenariat avec l'Université d'Avignon et le Crous permettant chaque semaine à 50 étudiants de bénéficier gratuitement de corbeilles de produits alimentaires, avec pour tous, la diversification de produits proposés par l'introduction de pack Hygiène. Renouvellement du partenariat avec l'association de l'Ordre de Malte organisant chaque semaine une distribution alimentaire réservée aux étudiants dans les locaux de la caserne des pompiers.

Le partenariat avec l'Université d'Avignon a permis de faire **l'état des lieux de l'aide alimentaire à Avignon en 2020/2021**.

Indicateurs : 15 structures d'aide, 1506 bénévoles pour 23 360 bénéficiaires, près de 50% des structures n'ont pas de salariés, 4 modes de distribution (maraudes, corbeilles, épiceries sociales, colis). nous constatons que la demande est en augmentation constante.

Rappel du  
contexteLa lutte contre  
le changement  
climatiqueLa préservation  
de la  
biodiversitéL'épanouissement  
de tous les êtres  
humainsLa cohésion sociale  
et la solidaritéDes modes de  
production et de  
consommation  
responsables

- **L'aide aux Séniors**

La Ville a étendu son action avec près de 10 agents mobilisés pour l'accueil téléphonique des plus de 65 ans. Depuis janvier 2021, appels systématiques et volontaristes des 6 000 Avignonnais de plus de 75 ans pour leur apporter toutes les informations nécessaires sur les conditions d'organisation des dispositifs de vaccination à Avignon. De la même manière, des campagnes de sensibilisation ont été mises en place lors des marchés alimentaires par des médiateurs municipaux. La Cellule Solidarité au sein du Département Tranquillité Publique a poursuivi son travail visant à tisser et à assurer un lien avec le public sénior dans la continuité de ce qui avait été engagé lors du premier confinement (portage de repas à domicile, livraison à domicile d'attestations de déplacement, livraison à domicile de médicaments).

En parallèle, le dispositif de livraison des corbeilles solidaires a été maintenu et pérennisé afin de répondre aux besoins des personnes âgées les plus en difficulté pour des questions de ressources ou de mobilité.

Ces actions se sont inscrites à la fois sur les différentes phases de confinement mais aussi durant la période estivale pour maintenir le lien social avec ce public parfois encore plus isolé durant la période des vacances scolaires.

#### Indicateurs

Nombre d'appels aux seniors 2020 = 27 365 appels

Nombre de corbeilles solidaires 2020 = 5 952 corbeilles alimentaires

Nombre d'attestations de déplacement 2020 = 859

Nombre d'information sur les activités estivales = 1 544

- **La réserve citoyenne**

La réserve citoyenne regroupe les Avignonnaises et les Avignonnais volontaires souhaitant s'impliquer dans des actions d'intérêt public menées par la Ville, les associations ou les collectifs. En janvier 2021, ils étaient 90 de plus de 16 ans à être mobilisés. Une enquête qualitative a été conduite auprès de ces derniers au printemps 2021. Plus de 200 jours de bénévolat ont été effectués par les réservistes. Les missions ont concerné l'aide alimentaire, le renfort sur l'accueil de jour ou en EHPAD, ou bien dans les écoles, afin notamment d'accompagner la sensibilisation aux gestes barrières, de prendre contact avec les personnes en vue de les informer sur la campagne vaccinale, ou encore la participation à une campagne de nettoyage des parcs municipaux.



- **Lutte contre le décrochage scolaire**

- Une micro-école créée à la collection Lambert par l'Education Nationale avec la participation de la Ville (éducateur sportif, matériel) et le CCAS (Programme de Réussite Educative (PRE))
- L'organisation d'activités périscolaires renforcées, en lien avec les centres sociaux, les temps du soir et les vacances scolaires
- L'organisation de vacances apprenantes, sur le modèle de celles proposées par l'Education Nationale, dans le cadre d'Un été à Avignon
- La mise en place d'ateliers sportifs, culturels et scientifiques, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

- **Lutte contre le sans-abrisme**

Suite aux enseignements tirés du confinement de mars à mai 2020 dû à la COVID-19, la Ville a postulé à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en œuvre accélérée du plan « **logement d'abord** » en janvier 2021 dans le cadre de la **lutte contre le sans-abrisme** en direction des personnes vivant en habitat précaire, voire très précaire.

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

• **Ville amie des aînés**

Le conseil municipal de mars 2021 a validé l'adhésion au label « **Ville amie des aînés** » dont l'enjeu est **l'inclusion des séniors sur 8 thématiques**. L'étape 1, qui a démarré, consiste en la réalisation d'un portrait de territoire. Il s'agit de recenser les actions menées par la Ville concernant tout ce qui est fait autour de la question des aînés, sur l'ensemble des thématiques de la démarche et, dans ce premier temps, de mettre en place une gouvernance et un pilotage de la démarche.



• **Handicap**

Les actions de la Ville en faveur des personnes porteuses d'un handicap :

- Commission accessibilité une fois par an (suivi des projets et travaux)
- Référent handicap en petite enfance
- Village sport et handicap une fois par an (événement)
- Duoday : immersion dans un service
- Projet de service « la ville en autonomie »

**Actions réalisées dans le cadre de la mise en accessibilité PMR sur la période juin 2020-juin 2021 :**

La Ville poursuit son Agenda de Mise en Accessibilité Programmé aux Personnes à Mobilité réduite de ses Etablissements Recevant du Public. Outre la mise en accessibilité dans le cadre d'opération de réhabilitation globale (Gymnase Philippe de Girard, Centre Social Rocade...) la ville a réalisé des opérations de mise en accessibilité PMR spécifiques dont les principales sont :

- Ecole maternelle du Clos de la Murette
- Ecole élémentaire de la Trillade
- Ecole élémentaire Saint Gabriel
- Ecole élémentaire des Rotondes

En parallèle la Ville a obtenu 32 autorisations d'urbanisme en perspective de travaux sur l'année prochaine.

- Le **Centre Communal d'Action Sociale** de la ville d'Avignon participe à la cohésion sociale à travers les projets conduits par ses différents services. Il applique la politique sociale voulue par la Ville, préoccupée par le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population et plus spécifiquement les personnes vulnérables, par la lutte contre la pauvreté, pour l'accès à la culture et à l'éducation.

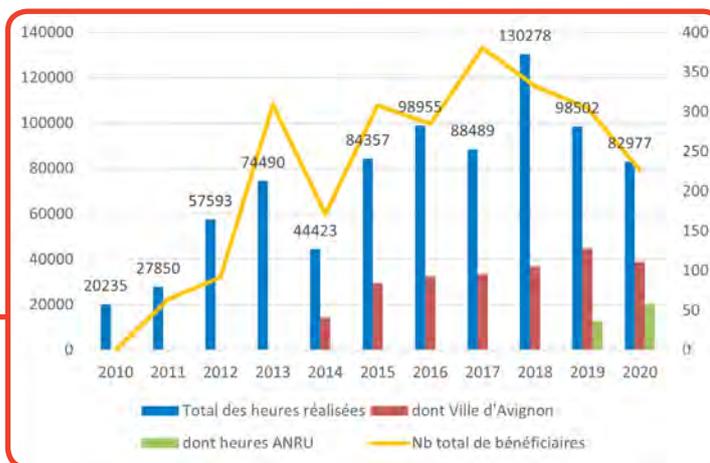
Rappel du  
contexteLa lutte contre  
le changement  
climatiqueLa préservation  
de la  
biodiversitéL'épanouissement  
de tous les êtres  
humainsLa cohésion sociale  
et la solidaritéDes modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## • Solidarité et insertion sociale dans les achats de la commande publique

Rappel : Les clauses sociales d'insertion sont des dispositions juridiques prévues dans le code de la commande publique, elle permettent de soutenir l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi. De plus, les clauses sociales d'insertion contribuent au développement économique et à l'emploi local.

La Ville s'appuie sur les missions de la Facilitatrice de clauses de la Mission Locale Jeunes Grand Avignon.

En 2020, après une période de 6 ans de croissance, nous pouvons constater une baisse sensible des heures d'insertion générées par les marchés de la ville (- 5815 heures/ soit -13%) qui s'explique par une année marquée par la crise sanitaire qui a impacté la passation de marchés.



### CHIFFRES CLES EN 2020



19 marchés et 39 lots suivis  
8 marchés de travaux (23 lots)  
11 marchés de services (16 lots)  
Aucun marché de fournitures



38 779 heures d'insertion réalisées(- 13% / 2019)  
soit 23 ETP sur la base de 1680 heures/an  
soit 46,7 % des heures réalisées sur l'ensemble du territoire  
du Grand Avignon(82 977 heures au total)  
Dont :



27 211 heures en marchés de Prestations d'insertion  
6 534 heures en autres marchés de services  
5 034 heures en marchés de travaux

20 409 heures d'insertion sont réalisées au titre du NPNRU



137 bénéficiaires (-31,8%/2019)

47 entreprises attributaires dont 4 Structures de IAE, 1 du handicap, 1 de l'ESS

Depuis 2019, des heures sont réalisées dans le cadre du NPNRU. La part des marchés ANRU représente environ 50% des heures réalisées en 2020 sur l'ensemble des marchés de la ville.

## FOCUS

### Le marché de Prestations de services d'insertion professionnelle au travers de prestations d'approvisionnement, de conditionnement et de livraison de fruits et légumes crus, prêts à l'emploi 2019/2021 pour la restauration scolaire municipale

Au travers d'une entreprise de l'**Economie Sociale et Solidaire**, 8 personnes en parcours d'insertion ont été mobilisées sur 18 mois et ont réalisé 2 648 heures dont 463 en formation.

La structure « Les jardins de Solène », a pour vocation :

- la création d'emplois pérennes pour des personnes présentant une forme de handicap
- la préservation de l'environnement
- le développement :
  - d'une agriculture saine et respectueuse de l'environnement,
  - d'une évolution déterminée vers le BIO,
  - de produits innovants issus de cette agriculture et leur commercialisation en circuits courts afin de renforcer l'ancrage local des filières agricoles et permettre une meilleure intermédiation entre l'amont et l'aval de celles-ci,
  - d'une économie de proximité favorisant les solidarités locales.

Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

## A venir

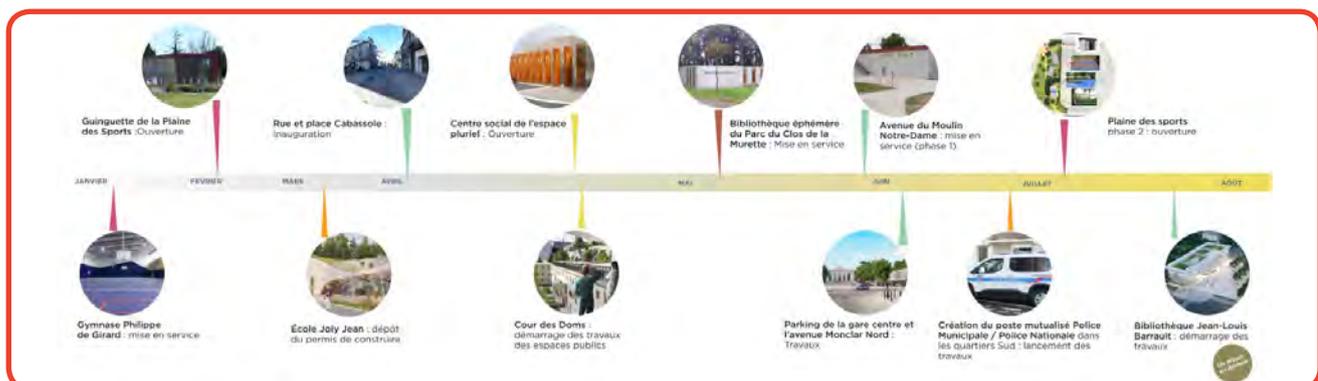
- Création de 3 espaces parents, destinés à accueillir les parents au sein de l'école, par un adulte relais, et la présence d'un point numérique,
- Mise en place de 6 espaces ludiques (espaces permanents de jeux en autonomie) gérés conjointement par l'école, le périscolaire, les agents de la pause méridienne et les centres sociaux, afin d'intervenir sur tous les temps de l'enfant,
- Apaisement de la pause méridienne : actions proactives dans les cantines et les cours de récréation, afin de donner un temps de repos à l'enfant,
- Lancement de contrats d'activité avec les étudiants pour des vacances rémunérées au sein des écoles publiques d'Avignon,
- Proposition d'une nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire pour renforcer encore plus l'accessibilité de tous à la restauration scolaire, notamment afin de permettre chaque jour, aux enfants les plus modestes de manger dans les cantines,
- Perspectives de la mise en accessibilité PMR sur la période juin 2021-juin 2022 :
  - Travaux de mise en accessibilité PMR de la Mairie annexe de la Barthelasse
  - Travaux de mise en accessibilité PMR du centre de loisirs de la Barthelasse
  - Travaux de mise en accessibilité PMR du groupe scolaire de la Croisière
  - Travaux de mise en accessibilité PMR de l'école maternelle Arrousaire
  - Travaux de mise en accessibilité PMR du groupe scolaire Saint Roch

## V-2 L'APAISEMENT DE L'ESPACE PUBLIC PAR L'AMENAGEMENT DURABLE

La planification territoriale est concrétisée par un ensemble d'outils et de documents mis à la disposition des collectivités locales pour traduire leur projet de territoire.

La planification territoriale assure en outre la cohésion et la solidarité territoriale entre les espaces urbains et péri-urbains.

Cela se traduit par de la rénovation urbaine et l'accès égal aux services urbains, c'est pourquoi la Ville favorise les grands projets. En effet, la Ville d'Avignon a la volonté d'offrir à ses habitants les meilleures conditions pour bien vivre ensemble, et en sécurité.





Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

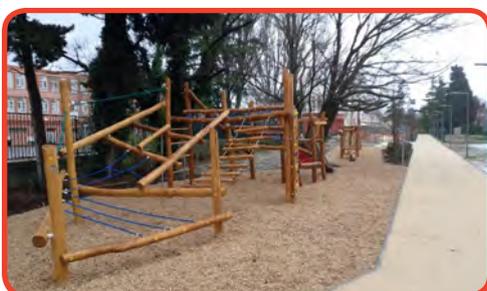


## En 2020

### • Les Écoquartiers

Le projet d'écoquartier Joly Jean, labellisé « Etape 2 » le 8 décembre 2017, continue son déploiement sur l'îlot Est, avec le Pôle Emploi et maintenant le CHS et leur voie de desserte. La phase 2 est en cours à l'Est de la zone avec l'accueil d'un centre pédopsychiatrique de jour, bâtiment écoresponsable. A l'Ouest, un programme immobilier est en cours de réalisation avec un engagement dans un label Bâtiment Durable Méditerranéen, porté par le promoteur EIFFAGE, composé d'une résidence intergénérationnelle, de logements collectifs et de maisons individuelles disposant d'espaces communs centraux plantés (vergers, potagers).

L'aménagement des espaces publics sur l'îlot Ouest en accompagnement du premier projet immobilier s'est poursuivi en 2020/2021 avec l'aménagement de bassins d'orage et parc public par temps sec, équipé de tables de pique-nique, de carrés de « potagers perpétuels », de structures légères de jeux pour enfants et de cheminements piétons confortables et pratiques, réalisés par Citadis.



### • Des projets de réaménagement de voiries et d'espaces publics d'une ville apaisée dans tous les quartiers

A titre d'exemples :

- Afin d'accompagner l'apaisement de la Rocade et sa transformation en boulevard urbain, une première réalisation a été engagée en 2020. Cet aménagement a permis la végétalisation des pieds d'immeuble, la diminution et le recul des circulations polluantes et l'aménagement d'une voie verte en lieu et place de la contre-allée Nord.
- La requalification de la rue et de la place Cabassole dans le centre-ville, en continuité avec l'axe Carnot-Carreterie.

- Rappel du contexte
- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité
- Des modes de production et de consommation responsables

- o Le lancement du projet de **coulée verte des quartiers ouest** en octobre 2020 pour une réalisation de la Phase 2 du "parc de la Laïcité" en 2021 et de la phase 2 du parc Champfleury en 2022.

### En 2021

- Poursuite de l'aménagement des parvis d'écoles
- Etude de la transformation de la rue des écoles en rue Jardin
- Poursuite de la requalification et d'apaisement de rues
- Deuxième volet des travaux d'embellissement du quartier de la Barbière(Sud),situédanslepérimètre du NPNRU. La requalification des espaces publics a été inaugurée en juin 2021 : Aménagement d'une placette centrale, sécurisation des déplacements à pied et à vélo, extension du parc paysager au cœur du quartier et végétalisation au pied des tours... Et en 2021, la poursuite de l'aménagement du quartier Barbière (Nord) jusqu'en décembre 2021.



Quelques chiffres : 3,5 ha de surface traitée, 17 % des surfaces désimperméabilisées, 129 arbres plantés.

### La ville du futur

- 1 nouvel éco-quartier Confluence
- La rénovation du quartier Gare Centre et son parvis
- Le NPNRU
- Création de nouveaux espaces muséaux : les Bains Pommer, la Maison Taillandier-Azemar
- La Cour des Doms :

La réhabilitation de l'ancienne prison Sainte-Anne, devenue aujourd'hui la Cour des Doms, par le groupe François 1er, répond à des usages pluriels. Outre un espace public dédié à une Friche culturelle et artistique, des commerces, une crèche, des logements intergénérationnels, ce sont quelques 70 logements, dont la livraison est prévue fin 2021.

La Ville participe au projet global par les travaux de l'espace public qui ont démarré.





Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

# V DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Le principal enjeu de cette thématique est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre et responsable. La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

## VI-1 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

- Pour l'année 2020, la Ville d'Avignon a souhaité relancer un appel à projets pour l'attribution des subventions aux associations portant des actions en matière d'Economie Sociale et Solidaire.

L'objectif est de permettre à tous les porteurs de projets de proposer des actions répondant aux axes de travail prioritaires de la Ville dans le cadre de son soutien au développement de l'ESS. Les priorités d'actions définies par la Ville pour l'année 2020 portent sur les thématiques suivantes :

- La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
- Les nouveaux modes de consommation et nouvelles formes de commerce
- Les tiers-lieux
- L'alimentation durable

34 500 € attribués à 14 associations

- Pour répondre à la crise sanitaire et aider les acteurs économiques locaux, mise en place d'une aide exceptionnelle via un appel à projet mutualisé Grand-Avignon/Ville d'Avignon « court-circuit » qui vise à soutenir, favoriser et développer l'économie circulaire, sociale et solidaire.

32 000 € attribués à 12 associations

- L'édition 2020 du mois de l'ESS a été aménagée principalement en digital, crise sanitaire et reconfinement obligent. La Ville d'Avignon est associée à cet événement sous la forme de trois lettres d'informations hebdomadaires et l'édition 2020 s'est clôturée par une rencontre des acteurs locaux de l'ESS et de Jean Gatel, ancien secrétaire d'État à l'économie sociale, sous forme de webinar.



Rappel du contexte	La lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité	Des modes de production et de consommation responsables
--------------------	--	------------------------------------	--	--------------------------------------	---

## VI-2 COMMERCE ET ARTISANAT ECO-RESPONSABLES

Remise des trophées aux lauréats de **l'opération Eco-défis** le 17 mai 2021 : La Ville d'Avignon, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA ont sollicité les commerces et artisans pour participer à l'opération « Eco-défis des commerçants et artisans » sur le territoire d'Avignon. Les artisans et commerçants de la ville d'Avignon ont mis en place un certain nombre d'actions qui représentent des « défis » : mettre en place le tri sélectif, utiliser des moyens de transport non-polluants, éteindre sa vitrine la nuit, adhérer à la monnaie locale la Roue, etc. Chaque défi rapporte des étoiles. Les artisans et commerçants, qui ont eu le plus d'étoiles, ont reçu le label Eco-Défis (bronze, argent ou or) démontrant leur engagement éco-responsable. **67 entreprises labellisées Eco-défis en 2021**



## VI-3 REEMPLOI

- Dans le cadre de l'appel à projets Filidéchet porté par le Grand Avignon sur les projets de démolition visés par le NPNRU, la Ville récupère le surplus de matières premières sur ses chantiers pour les revaloriser sur d'autres. Par exemple, 3 100 m<sup>2</sup> de terre végétale ont été récupérés des travaux réalisés au Stade Manen pour d'autres aménagements.
- Cette pratique de réemploi de matériaux est largement répandue dans les travaux d'entretien et de réparation de la voirie par les équipes de la direction de la conservation du patrimoine des aménagements urbains. C'est le cas notamment pour la réutilisation de support de panneaux de signalisation. Grâce à cette action, la ville participe durablement au réemploi ou à la réutilisation des équipements de signalisation.

## VI-4 ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### La dématérialisation des procédures

La mise à jour du **dispositif @ctes**, "Aide au Contrôle de légalité dématérialisé", en novembre 2020, première étape d'un projet global de dématérialisation des actes de légalité prévu jusqu'à la fin de l'année 2021. Sa mise en œuvre permet aujourd'hui de faire face à l'augmentation du volume d'actes tout en préservant l'Environnement.

**Economies de papier** : sur 800 actes annuels gérés par la Direction des Assemblées, 700 environ sont soumis au contrôle de légalité.





Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

**COMEDec** (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) est un dispositif majeur de l'action de modernisation de l'Etat. Il est mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et le Ministère de la Justice.

Le dispositif **permet l'échange dématérialisé de données d'état civil** entre :

- les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires)
- les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes).

Ces échanges concernent aujourd'hui les actes de naissance, mariage et décès suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

40 343 demandes totalement dématérialisées via COMEDec en 2020 contre 29 000 en 2019.

### La réduction du bilan carbone des archives municipales :

Mise en place d'une politique de sobriété numérique aux archives municipales pour réduire l'impact sur l'environnement

En 2020 et 2021, les Archives municipales d'Avignon ont mené une réflexion sur leur politique en matière de numérisation, et notamment en ce qui concerne les formats des images numériques produites pour substitution et mise en ligne de registres. En choisissant un format moins lourd pour les images destinées à la conservation sur le long terme, les Archives municipales recherchent un juste équilibre entre les besoins numériques inhérents à la fonction archives, à savoir une conservation pérenne, une consommation d'espace de stockage numérique pour la mise en ligne de ressources, et les justes besoins des fichiers non consultés d'un point de vue pragmatique et éthique :

- par un travail renouvelé de mise en ligne des ressources, impliquant des consultations d'archives à distance, sans avoir à se déplacer jusqu'aux Archives municipales.
- En 2020, les Archives municipales d'Avignon ont mis en ligne un ambitieux module d'expositions numériques avec quatre premières expositions virtuelles sur l'histoire de la Ville et de ses habitants ([expositions-archives.avignon.fr](http://expositions-archives.avignon.fr))

Le **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données : Dès 2019, dématérialisation des obligations réglementaires (plus de déclaration papier à la Commission Nationale Informatique et Libertés "CNIL") depuis l'application du RGPD aux Collectivités Locales (mai 2018). 45 analyses et conseils en 2020 relatifs à l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (50 en 2019).

### La communication interne

Une dématérialisation accrue grâce à un nouvel Intranet MIA depuis 2019 (Mon Intranet Avignon) qui répond aux attentes de la collectivité et qui s'est étoffé de nouvelles rubriques : espaces de travail collaboratifs aux services afin de limiter la transmission de documents "papier" (publication de comptes-rendus, procédures...), communication interne dématérialisée (plus de distribution de bulletin interne "papier" qui était édité à 2341 exemplaires), dématérialisation de tous les appels à candidature interne, notes d'affectation, notes de service de portée générale, dématérialisation des délibérations et ordres du jour des conseils municipaux, dématérialisation de tous les formulaires de demande (télétravail, Cnas...).

Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

## Le télétravail

Statistique de montée en puissance du télétravail :

Trimestre	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021
Nbr total d'utilisateurs unique	439	936	1033	1071

Eprouvé depuis mars 2020 lors de la période de crise sanitaire du covid-19 à la demande du gouvernement, le télétravail est désormais rendu possible via un règlement acté le 29 juin 2021 en conseil municipal. Il permet en outre de réduire les gaz à effet de serre pour les déplacements domicile-travail des agents municipaux et de diminuer l'impact sur l'environnement.

## La gestion des déchets : tri/ recyclage/zéro déchet

- En 2 ans (2019/2020), la Ville a collecté 70kg de **piles** usagées dans les services pour recyclage.
- Tous les élus du conseil municipal ont été dotés de **gobelets** réutilisables et de gourdes en verre.
- En 2020, le tri sélectif a été amplifié au Muséum Requien : lombricompostage (déchets de cuisine et dosettes de café) et tri des emballages, qui s'ajoutent au tri du papier et du carton qui avait cours jusqu'alors. Le personnel s'est emparé de la question, ce qui a permis de diminuer le volume des ordures ménagères de l'établissement.

A l'été et à l'automne 2020, deux vitrines (« Esprit Requien » et « Brillants insectes ») et une exposition artistique (« A la croisée de nos chemins ») ont été fabriquées en interne, en recyclant les panneaux de bois de l'exposition Mirabilis, qui avait été présentée au Palais des Papes en 2018-2019. Pendant l'été 2021, le démontage de la vitrine « Brillants insectes » a permis de récupérer ces matériaux et de les réutiliser pour la présentation qui est venue en remplacement.

- Collecte/tri/2ème vie des **déchets des Halles** (suite à la reprise en régie par la Ville en 2019) avec l'association Les Petites choses : au printemps 2021, l'association « les petites choses ressources créatives » et les commerçants des Halles ont lancé un dispositif original de valorisation des déchets. Il s'agit pour l'association d'installer des bacs de tri pour récupérer un maximum de déchets valorisables (cartons ; filets de pomme de terre, sacs, bâches...) et de venir les collecter à vélo-cargo. Cette association a ouvert une boutique qui s'inscrit totalement dans l'économie circulaire, puisqu'elle propose une grande matériauthèque, dans l'esprit d'une recyclerie, où tous les objets et toutes les fournitures sont issues de récupération et de déchets, et serviront de nouvelles matières premières pour des activités créatives.



Rappel du  
contexte

La lutte contre  
le changement  
climatique

La préservation  
de la  
biodiversité

L'épanouissement  
de tous les êtres  
humains

La cohésion sociale  
et la solidarité

Des modes de  
production et de  
consommation  
responsables

## La redevance papiers imprimés

La Ville a procédé en 2020 au paiement d'une redevance à l'éco-organisme CITEO correspondant à ses 82 tonnes d'impressions professionnelles.

À noter : Grâce à cette contribution de 4 364 €, la Ville a participé au financement de la collecte des vieux papiers de 2600 habitants et à la fabrication de 43 tonnes de papiers recyclés. Acteur de l'économie circulaire, la Ville d'Avignon a utilisé via ses imprimeurs 93,59% de papiers recyclés et 5,47% de papiers issus de forêts gérées durablement.

## La cuisine centrale

- Depuis la rentrée 2020, la Ville expérimente le zéro contenant en plastique dans les cantines afin de protéger la santé des enfants et épargner l'environnement en améliorant le tri sélectif et la valorisation des biodéchets. 10 cantines ont expérimenté l'inox de réchauffe et de service. Un retour régulier a été réalisé auprès des responsables de la Cuisine Centrale et des réunions d'information ont été organisées pour les autres cantines.
- La cuisine du Domaine de la Souvine a procédé au remplacement de la vaisselle en plastique jetable par du carton recyclé. L'utilisation de brocs à eau ou en inox est systématiquement privilégié lorsque cela est possible (au lieu de bouteilles en plastique).
- De même au CCAS, sont prévus en 2021 la suppression de l'utilisation du plastique dans la restauration des deux foyers et l'étude de cette suppression pour la livraison des repas à domicile.
- « Ma cantine prend l'air ! » : pour limiter la chaleur des réfectoires de la cantine pendant les mois chauds de mai et juin (voire septembre), une expérimentation a été menée pour installer des tables à l'extérieur de la cantine et expérimenter les repas froids.
- Poursuite du projet Foodshift 2030 : le projet a démarré au 1er janvier 2021 avec une réunion de lancement à Copenhague et la formalisation d'un comité de pilotage pour le FAL (Food Shift Accelerator Lab).  
Plus d'informations sur <https://foodshift2030.eu>
- La pépinière municipale a remis en culture trois variétés de cucurbitacée (potimarron, musqué de Provence et courge butternut) pour la cuisine centrale, qui seront servis dans les cantines scolaires.
- Suite au changement de pratiques d'achat (local, bio, label), les inscriptions à la cantine se sont envolées pour atteindre 80% en 2020.

## A venir

- Passage au pain biologique : deux boulangers avignonnais ont été sélectionnés pour fabriquer du pain bio pour toutes les cantines d'Avignon.
- Passage au tout Inox : à partir de janvier 2022, les cantines seront livrées en tout Inox, la Cuisine Centrale produira les repas dans les bacs en inox.
- Projet de ramassage des biodéchets dans les cantines par la Cuisine Centrale pour une revalorisation en composteur.

Rappel du contexte      La lutte contre le changement climatique      La préservation de la biodiversité      L'épanouissement de tous les êtres humains      La cohésion sociale et la solidarité      Des modes de production et de consommation responsables

### La redevance spéciale

De par la loi de 1975, dans le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) rappelé lors du Grenelle de l'Environnement, la Redevance Spéciale est une obligation réglementaire.

Cette loi fixe de nouveaux objectifs 2014-2020, comme l'obligation d'instaurer le tri du papier dans les administrations et les entreprises.

Le Grand Avignon a décidé de l'application de la Redevance Spéciale depuis le 1er janvier 2013 à l'ensemble des professionnels installés sur son territoire, publics ou privés, pour les déchets assimilables aux déchets ménagers.

Principes de calcul annuel :

Ordures ménagères (bacs verts) = 0,02 € / litre

Collecte sélective (bacs jaunes) = 0,01 € / litre

Papier/cartons (bacs bleus) = 0,00 €/ litre (gratuit)

INDICATEUR DE DECROISSANCE REDEVANCE SPECIALE 2020							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
EDUCATION		63 216,00 €	59 902,00 €	54 212,40 €	54 291,60 €	50 660,80 €	45 798,80 €
SPORT		131 539,20 €	94 862,80 €	62 665,20 €	62 167,20 €	50 073,20 €	35 026,40 €
CADRE DE VIE		27 518,40 €	21 789,60 €	14 716,80 €	14 361,60 €	14 164,80 €	12 298,80 €
SERVICES TECHNIQUES		30 076,80 €	21 774,40 €	20 987,20 €	20 808,00 €	19 834,40 €	18 902,40 €
MUSEES		11 336,00 €	7 800,00 €	7 176,00 €	5 312,80 €	3 816,80 €	3 008,40 €
DIVERS SERVICES		52 062,40 €	45 816,80 €	43 820,40 €	44 144,80 €	43 839,20 €	36 600,00 €
D.A.P.		39 842,40 €	26 036,20 €	18 387,20 €	19 344,00 €	17 803,60 €	14 432,40 €
C.C.A.S.		61 921,60 €	58 440,80 €	28 519,20 €	29 131,20 €	28 344,00 €	23 436,00 €
total		417 512,80 €	336 422,60 €	250 484,40 €	249 561,20 €	228 536,80 €	189 503,20 €
PRET OCCASIONNEL		7 042,80 €	6 651,60 €	6 038,20 €	6 038,20 €	7 726,60 €	1 924,80 €
MARCHES		28 934,40 €	28 934,40 €	48 153,60 €	48 153,60 €	88 681,60 €	49 305,60 €
FRAIS		1 054,00 €	1 054,00 €	1 054,00 €	1 054,00 €	1 054,00 €	1 054,00 €
total		454 544,00 €	373 062,60 €	305 730,20 €	304 807,00 €	325 999,00 €	241 787,60 €
			- 81 481,40 €	-67 332,40 €	- 923,20 €	21 192,00 €	-84 211,40 €



Rappel du contexte

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

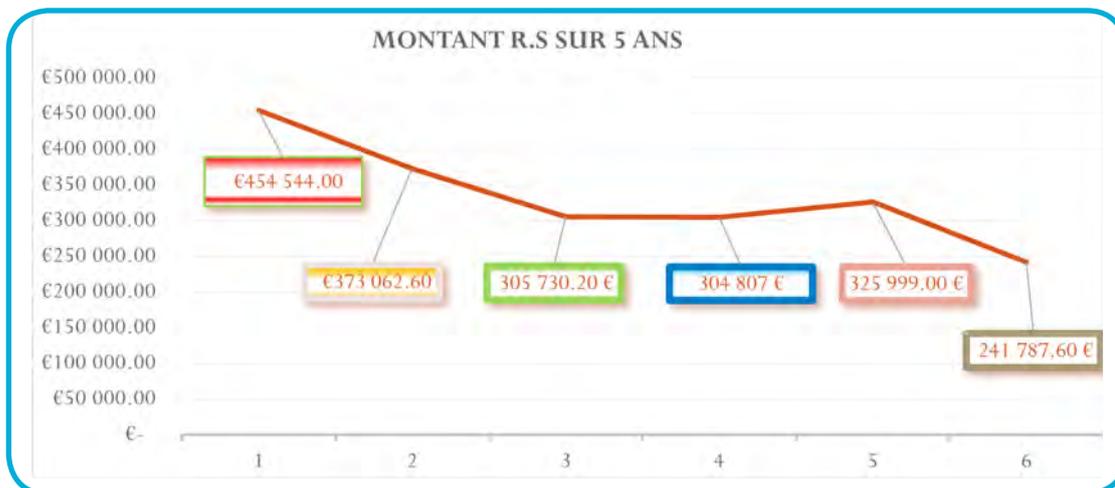
L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables

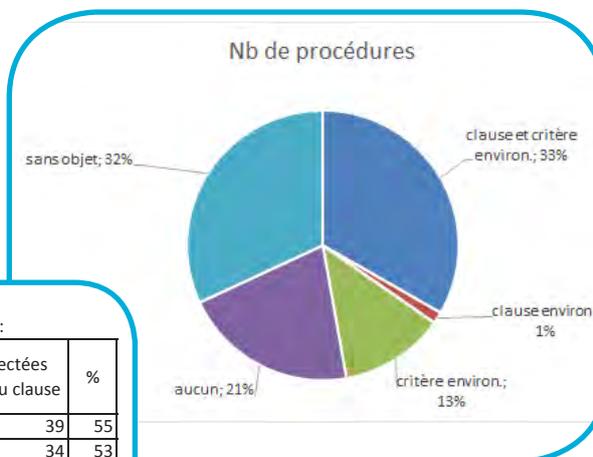
**Analyse :**

- Le travail du service Immobilier/ Patrimoine a permis de réaliser une baisse significative sur 5 ans, soit une diminution depuis 2015 de 38,36 % de notre RS correspondant à un montant de 174 365,80 €, soit une diminution de 25,83 % en 2020 soit un coût de RS de 241 787,60 €.
- La coordination avec les services de la ville et du Grand Avignon pour la validation des demandes de bacs par les usagers de la ville a porté ses fruits.



**Les achats durables de la commande publique**

Sur 72 procédures de marchés publics lancées en 2020, 34 sont concernées par **des clauses ou critères environnementaux**. Si l'on retranche les «sans objet» (PI, informatique, etc.), il reste 49 procédures potentiellement concernées soit 69,3 % des procédures qui ont donc une clause et/ou critère environnemental



Évolution du critère environnemental 2011-2020 dans les marchés publics :

Environnement	Nb total procédures	procédures pouvant être touchées par environnement	procédures affectées d'un critère et/ou clause	%
2011	103	71	39	55
2012	98	63	34	53
2013	101	67	54	80,5
2014	82	52	36	69,2
2015	119	75	52	69,3
2016	97	69	50	72,4
2017	115	78	66	84,6
2018	89	59	48	81,3
2019	97	69	62	89,8
2020	72	49	34	69,3

Rappel du contexte

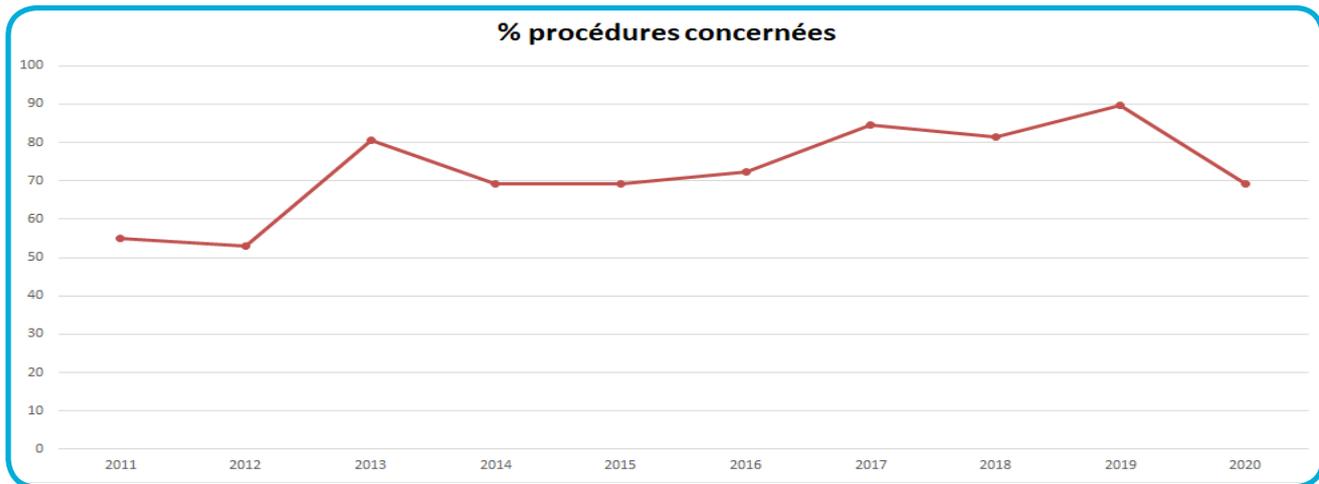
La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité

L'épanouissement de tous les êtres humains

La cohésion sociale et la solidarité

Des modes de production et de consommation responsables



La baisse enregistrée sur la partie environnementale peut s'expliquer principalement par les deux raisons suivantes :

- Le nombre total de procédures a diminué entre 2019 et 2020 / crise sanitaire de la COVID-19.
- Le nombre de procédures (en %) concernant les services et prestations intellectuelles a augmenté de 21% entre 2019 et 2020  
(Or les « services et prestations intellectuelles » se prêtent moins facilement à la mise en œuvre d'un critère ou d'une clause de ce type)

## La pollution numérique

L'objectif du **Cyber World Clean Up Day** est de réduire les impacts du numérique sur l'environnement. En 2020 du 16 au 19 septembre, la Ville a soutenu et participé pour la première fois à cette initiative mondiale déclinée au sein de la Collectivité et a diffusé via son Intranet Mia, des recettes faciles à mettre en œuvre pour trier, ranger, organiser, nettoyer ou supprimer les données numériques utilisées au bureau ou chez soi. La 2ème édition du **Cyber World Clean Up Day** a eu lieu du 15 au 19 mars 2021.

## A venir

- **Dématérialisation** de l'accès à la culture : Le musée du Petit Palais a mis en place à partir de l'été 2021 une newsletter mensuelle qui permet de compléter les outils favorisant l'accès à la programmation culturelle annuelle.
- La **loi climat et résilience** du 22 août 2021 comporte plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la **commande publique**, dont l'obligation à tout acheteur public d'ici 5 ans au plus tard à intégrer obligatoirement dans ses marchés un critère environnemental. La loi prévoit également l'obligation de clauses liées au domaine social et à l'emploi sous certaines conditions. La Ville d'Avignon a anticipé cette obligation et les bons chiffres présentés permettent d'appréhender sereinement cette évolution réglementaire.
- **Un projet de régie municipale agricole** : Des terrains agricoles municipaux pourront être proposés à des agriculteurs et viseront notamment à alimenter en productions locales les cantines scolaires ainsi que les marchés locaux des producteurs, ce projet est à l'étude.



## RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS 2020

Indicateurs	Données 2019	Données 2020
Indicateurs environnementaux		ANNÉE COVID
Taux de véhicules propres (Électriques et GPL)	28%	28%
Taux de bio et local dans les cantines (année scolaire de septembre à juin)	26% bio, 18% local, 11% labellisé = 55%	26% bio, 18% local, 11% labellisé = 55%
Indicateurs économiques		
Dépenses énergétiques bâtiments (électricité, gaz, fuel)	2941 K€ 28270 Mwh	3154 K€ 28721 Mwh
Dépenses liées à l'eau	808 K€ 400 K/m <sup>3</sup> (9 mois)	1509 K€ 668 K/m <sup>3</sup> (12 mois)
Coût redevance spéciale	326 K€	242 K€
Consommation Carburants	402 K€	354 K€
Indicateurs sociaux et sociétaux		
Insertion professionnelle	44 594 heures d'insertion réalisées, 201 bénéficiaires	38779 heures d'insertion réalisées, 137 bénéficiaires





## Sigles et Acronymes

<b>ARBE</b>	Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement	<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>BEGES</b>	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	<b>gCO2eq</b>	gramme de CO2 équivalent
<b>BDM</b>	Bâtiment Durable Méditerranéen	<b>INRAE</b>	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
<b>BEPOS</b>	Bâtiment à énergie positive	<b>NPNRU</b>	Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
<b>CAUE84</b>	Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse	<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>CME</b>	Conseil Municipal des Enfants	<b>PADD</b>	Projet D'Aménagement et de Développement Durables
<b>CNR</b>	Compagnie Nationale du Rhône	<b>PAT</b>	Plan Alimentation Territoriale
<b>CVA</b>	Conseil de la Vie Associative	<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>COMEDec</b>	COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil	<b>PRE</b>	Programme de Réussite Educative
<b>DIA</b>	Déclaration d'Intention d'Aliéner	<b>PSMV</b>	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
<b>DIM</b>	Dossiers Informations au Maire	<b>SMAVD</b>	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
<b>DJU</b>	Degré Jour Unifié	<b>SAFER</b>	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire	<b>SIDOMRA</b>	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon
<b>FAL</b>	FoodShift Accelerator Labs	<b>TPC</b>	Terre-Plein Central
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural		
<b>FNE</b>	France Nature Environnement		
<b>FREDON</b>	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles		

TERRITOIRES  
ENGAGÉS  
POUR LA  
NATURE

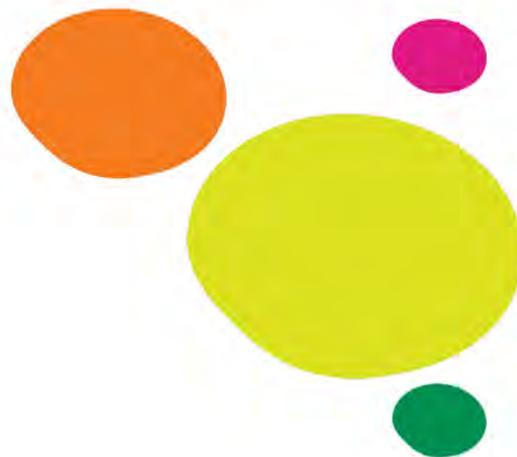


FLEUVE  
SANS PLASTIQUE



Terre saine  
Communes sans pesticides





# AVIGNON

Ville d'exception

## Rapport de Développement Durable Année 2021

**Date de Publicatio**  
03 novembre 2021

**Directeur de Publicatio**  
Samuel FOURNIER

**Coordina on**  
Mireille NIEBORAK-MULLER

**Rédactio**  
Mireille RIGAL

**Crédits Photos**  
Ville d'Avignon/Arbe Région Sud

**Design et Conception Graphique**  
Cyril MARCO



**AVIGNON**  
Ville d'exception

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2021**

**14**

**VILLE EN TRANSITION : Opération CIVIGAZ 2021-2022 - Convention de partenariat tripartite entre la Ville d'Avignon / l'association FACE Vaucluse et GRDF.**

**Mme PORTEFAIX**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Depuis 2015, la Ville poursuit la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable qui ont été adoptés lors de la COP21 pour contribuer à la transition écologique et solidaire au travers de ses politiques publiques.

Au niveau local, l'opération « CIVIGAZ » s'inscrit dans 5 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui se déclinent selon les thèmes suivants :

- l'ODD 7 (énergie propre et coût abordable),
- l'ODD 8 (travail décent et croissance économique),
- l'ODD 10 (inégalités réduites),
- l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques),
- et l'ODD17 (partenariats pour la réalisation desdits objectifs).

La Ville d'Avignon souhaite poursuivre et renforcer la lutte contre la précarité énergétique et ainsi être partie prenante dans l'opération CIVIGAZ qui s'inscrit dans les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique à l'échelon communal afin de rendre l'enjeu compréhensible et appropriable par tous.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre de la « loi Climat et Résilience » promulguée le 22 août 2021 qui vise à instaurer des mesures de lutte contre le dérèglement climatique dans différents domaines de la vie quotidienne des français. Le volet « Se loger » contient un certain nombre de mesures pour favoriser la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

Ce dispositif national porté par GRDF et la Fondation FACE (Fondation Agir contre l'Exclusion), dénommé « CIVIGAZ » joue un rôle de sensibilisation aux éco-gestes auprès des administrés afin de lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité domestique.

Ce dispositif participe au grand programme du Service Civique pour la Transition Énergétique, le Climat et la Biodiversité et prévoit, cette année, le recrutement par Face Vaucluse de six (6) jeunes volontaires dans le cadre du Service Civique pendant sept (7) mois.

Le coût de déploiement du dispositif (1 médiateur, 1 coordinateur, 6 volontaires notamment) s'élève à environ 80 000 €, financés à 30% par l'Agence civique FACE Vaucluse et à 70% par GRDF.

La Ville n'est pas impactée financièrement, elle s'engage uniquement au titre du partenariat proposé à organiser les modalités de mise en œuvre du dispositif « CIVIGAZ » sur le territoire communal, en contribuant :

- à l'information des jeunes de son territoire pour leur recrutement,
- à la formation initiale des 6 services civiques par la présentation de ses propres services et dispositifs municipaux,
- au choix des quartiers cibles,
- à l'intégration de l'action dans l'écosystème local des partenaires et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique,

La Ville s'engage également à participer au Comité de Pilotage et à promouvoir l'opération par une communication locale.

Les partenaires GRDF et l'association FACE Vaucluse proposent à la Ville d'Avignon de s'inscrire à nouveau, pour la quatrième fois, dans ce dispositif, et de conclure une convention tripartite déclinant les modalités de mise en œuvre de cette opération sur le territoire d'Avignon pour la période entre le 1er décembre 2021 et le 31 juillet 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de partenariat tripartite avec Face Vaucluse et GRDF.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'Article L 2121-29,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Ville en Transition(s)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le partenariat proposé par GRDF et l'association FACE Vaucluse pour renouveler l'opération CIVIGAZ sur la période 2021-2022 à l'échelon communal,
- **ADOpte** la convention de partenariat entre la Ville d'Avignon, GRDF et FACE Vaucluse fixant les modalités de la participation de chacun pour cette même période,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention ainsi que toutes les pièces à intervenir.

**PARVENU A LA  
PREFECTURE LE - 9 DEC. 2021**

**ADOpte**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Cheffe du Département Juridique  
Signé : Maya PFEFER



Pour copie conforme,  
Pour le Maire,  
L'Attachée Territoriale,  
Agnès GAGLIARDI

**AFFICHE LE - 3 DEC. 2021**

**Convention de partenariat**  
**Entre la Ville d'Avignon,**  
**Face Vacluse**  
**et GRDF**  
**Opération « CIVIGAZ » 2021-2022**

Entre les soussignés

D'une part,

**La Ville d'Avignon** représentée par son Maire en exercice Mme Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2021,

Ci-après nommée « la Ville »

D'autre part,

**FACE Vacluse**

Association Loi 1901, domiciliée au 1 rue Mozart 84000 Avignon, représenté par Mme Carol PAULEAU, Directrice,

Ci-après nommée « La STRUCTURE LOCALE PORTEUSE » ou « La structure »

Et,

**GRDF**

Société anonyme au capital de 1 800 745 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°444 786 511, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet, 75009 Paris, représentée par Mr Philippe RECHINIAC en sa qualité de Directeur Territoire GRDF, dûment habilité à cet effet,

Ci-après nommée « GRDF »

## **PREAMBULE**

### **A/Présentation des parties**

#### **La Ville d'Avignon**

La Ville poursuit la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable internationaux prévus en 2015 lors de la COP21.

La Ville d'Avignon souhaite décliner les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique à l'échelon communal et rendre l'enjeu compréhensible et appropriable par tous.

Il s'agit au niveau local de l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), de l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique) et de l'objectif 10 (Inégalités réduites).

Et au niveau global il s'agit de l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) et de l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

L'opération CIVIGAZ s'inscrit dans le cadre de ces objectifs.

#### **FACE Vaucluse**

La vocation de **Fondation FACE**, reconnue d'utilité publique, est de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises sur les territoires afin de contribuer à la prévention et à la lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Pour ce faire, la Fondation et son réseau développent l'innovation sociale et territoriale. A ce jour, plus de 5 000 entreprises sont ainsi en mesure de s'impliquer dans des actions novatrices dans les domaines de l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, la consommation, la mobilité inclusive, la non-discrimination, la lutte contre la précarité énergétique...

**GRDF** est le principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel en France et il achemine le gaz naturel pour le compte de ses clients quel que soit leur Fournisseur. L'entreprise s'organise pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités, tant industrielles que tertiaires, et promeut une approche globale des projets dans lesquels elle est impliquée, considérant comme un ensemble les problématiques énergétiques, les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Le développement durable est ancré dans son activité de façon à renforcer les liens avec les territoires au sein desquels elle opère, dans une logique de création de valeur partagée.

Le réseau de gaz est un véritable vecteur de la transition énergétique, au service du développement d'énergies renouvelables, notamment la production de bio méthane, qui s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, favorise les synergies et solidarités territoriales et crée des emplois locaux au bénéfice des collectivités locales et de leurs habitants. Lutter contre la précarité énergétique de ses clients est par ailleurs considéré comme un enjeu majeur pour GRDF.

En effet, plus d'un million de ses clients peuvent être considérés comme étant en situation de précarité énergétique. Précarité énergétique et sécurité gaz sont également liées : le fait de ne pas pouvoir payer ses factures ou se chauffer correctement se traduit souvent par un défaut d'entretien des installations de gaz, l'utilisation de matériels vétustes ou inadaptés, ou par des pratiques dangereuses comme le

fait de boucher les ventilations. De ce fait, il existe un risque accru d'explosion et d'intoxication au monoxyde de carbone.

**Le Service Civique** est une forme particulière d'engagement citoyen, créée par la loi du 10 mars 2010, qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à une ou plusieurs missions d'intérêt général auprès d'une association d'intérêt général, d'une collectivité ou d'un établissement public, à raison d'au moins 24h par semaine.

OMEGA est une association qui met en place des actions pour lutter contre les problèmes inhérents à la vie urbaine, en particulier dans les quartiers dits "sensibles", dans le périmètre de l'agglomération d'Angoulême. Créée en 1998 sous l'impulsion de maires de cette agglomération, Oméga a développé un savoir-faire en médiation sociale et œuvre au maintien de l'égalité dans l'usage des espaces publics, à la préservation du cadre de vie ou encore à effectuer de la veille sociale lors de ces activités.

## **B/ Contexte de la convention**

Cette convention s'inscrit également dans le cadre de la « loi Climat et Résilience » promulguée le 22 août 2021 qui vise à instaurer des mesures de lutte contre le dérèglement climatique dans différents domaines de la vie quotidienne des français. Le volet « Se loger » contient un certain nombre de mesures pour favoriser la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

En effet, 12 millions de français sont en situation de précarité énergétique. Il s'agit de personnes qui éprouvent dans leur logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leur besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'habitat.

## **CIVIGAZ**

CIVIGAZ est une opération initiée par la collaboration entre GRDF et la fondation FACE en vue d'accompagner le développement d'une action d'intérêt général au service des territoires pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité au gaz dans les logements.

La Fondation FACE porte cette opération nationale et en assure le déploiement géographique en s'appuyant sur son réseau de clubs et d'autres structures locales disposant des compétences pour déployer CIVIGAZ (PSPE, PIMM'S...). Depuis septembre 2018, l'association OMEGA intervient dans le déploiement du dispositif en appuyant les structures locales dans la réalisation opérationnelle des visites à domicile : mise en œuvre et organisation du déploiement, formation amont des médiateurs et coordinateurs.

## **Objet de l'opération « CIVIGAZ » sur le territoire de la Ville d'Avignon**

L'opération « CIVIGAZ » vise à lutter contre la précarité énergétique en lien avec la sécurité au gaz via des visites réalisées au domicile de ménages modestes par des volontaires en service civique de la « Transition Énergétique » et par des médiateurs professionnels.

CIVIGAZ a pour but de :

- promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes via notamment une mission d'intérêt général au bénéfice des personnes les plus vulnérables dans le cadre d'un programme de volontariat en Service civique ;
- conseiller les familles sur la sécurité des installations intérieures de gaz et la maîtrise de leur consommation énergétique ;
- détecter des potentielles situations de précarité chez les habitants et faciliter la mise en lien avec les acteurs locaux compétents ;
- améliorer l'insertion socio-professionnelle de jeunes de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).

Ce projet contribuera à **sensibiliser environ 650 foyers** (soit 750 visites à domicile dont 100 « deuxièmes » visites d'approfondissement chez les foyers volontaires en parc privé) sur 7 mois par le biais de visites à domicile chez l'habitant.

Les **logements ciblés** par CIVIGAZ disposent d'une **alimentation individuelle en gaz naturel** utilisée pour le chauffage, l'eau chaude et/ou la cuisson. Le parc social et le parc privé sont ciblés indépendamment de la notion de quartier prioritaire. Les quartiers qui présentent des taux significatifs de précarité énergétique seront ciblés en priorité par les territoires.

L'objectif opérationnel du projet est de sensibiliser les habitants à la sécurité des installations intérieures de gaz et à la maîtrise des énergies (MDE), et de ce fait, de contribuer à la prévention de la précarité énergétique. Dans le cadre de leur mission de sensibilisation, les médiateurs et les volontaires peuvent être également amenés, en fonction des problématiques identifiées, à orienter les habitants vers des acteurs locaux compétents (Rénovation/Habitat, Social/Solidarité).

Ce dispositif s'inscrit dans le Grand Programme de Service Civique pour La Transition Énergétique, le Climat et la Biodiversité. Tous les volontaires exerçant leur service civique sur un des projets du programme Transition Énergétique sont dénommés « **Les volontaires de la Transition Énergétique** » et un logo spécifique sera apposé sur tous les outils et tenues distribués ou portés par ces jeunes. Ainsi, les volontaires sur le projet CIVIGAZ seront dénommés « **Les volontaires de la Transition Énergétique sur l'action CIVIGAZ** ».

#### **Pilotage du projet « CIVIGAZ »**

L'ensemble du projet national CIVIGAZ est managé et coordonné par la Fondation FACE, OMEGA et GRDF.

**FACE Vaucluse** est la structure chargée de la réalisation du projet et de son déploiement local au sein du territoire de la ville d'Avignon. Elle est appuyée dans cette mission par GRDF.

## ARTICLE 1. Objet de la convention

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les engagements réciproques de **FACE Vaucluse, la Ville d'Avignon et GRDF** dans le cadre de la réalisation du projet « CIVIGAZ » défini par les éléments suivants :

- **1 promotion de six (6) volontaires Service Civique pendant sept (7) mois**
- Déployée sur le territoire de la Ville d'Avignon
- entre le **01/12/2021** et **31/07/2022**

## ARTICLE 2. Engagements des parties

En signant la présente convention, **FACE Vaucluse, la Ville d'Avignon et GRDF** s'engagent à respecter l'ensemble des obligations découlant de la mise en œuvre globale du projet.

Plus spécifiquement, **FACE Vaucluse** s'engage dans les termes suivants à :

- Assurer indirectement le **portage administratif et financier des volontaires, via la Fondation FACE** ;
- **Coordonner avec GRDF, la Ville d'Avignon, la mise en œuvre de l'opération** sur le territoire :
  - **Intégrer l'opération CIVIGAZ dans l'écosystème local** de partenaires et de dispositifs existants qui interviennent dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique et de l'insertion des jeunes ;
  - **Identifier des territoires cibles** avec la collectivité, les bailleurs sociaux et GRDF :
    - pour lesquels un gisement de logements est suffisant pour assurer l'atteinte de l'ambition du nombre de visites à domicile c'est-à-dire à 3500 logements (2 000 environ en parc privé et 1 500 environ en parc social).
    - dans **des quartiers où il existe des gisements avérés de ménages en situation de précarité**
  - **Transmettre à GRDF national, au plus tard le 01 octobre 2021, la liste des rues à cibler pour le dispositif après concertation avec la direction territoriale de GRDF, les bailleurs sociaux et la collectivité**
- Organiser et animer les **comités de pilotage locaux** avec GRDF, la Ville d'Avignon et tout autre acteur local jugé pertinent par les parties ;
- Assurer la **gestion opérationnelle** locale du projet, c'est-à-dire :
  - Organiser le **recrutement, la formation et le management** de l'équipe de volontaires ;
    - Assurer une présence quotidienne auprès des volontaires dans les parcs de logements visités, via un/une **médiateur.trice**, encadrant technique de l'équipe de volontaires,
    - Assurer la coordination globale du projet à travers la présence d'une coordinatrice territoriale de projet.

- Préparer et **organiser l'activité** des volontaires tout au long des 7 mois de la mission (formation, visites-à-domicile, accompagnement au projet d'avenir)
- Mettre en œuvre un programme de visites à domicile (sensibilisation à la sécurité au gaz et éco gestes) et informer la Ville d'Avignon du planning des quartiers visités au moins 15 jours avant.
- Gérer la **logistique** du projet : local, gestion des stocks, déplacements, en lien avec la Fondation FACE, Oméga et GRDF
- Favoriser la **mobilité douce** dans le cadre des déplacements quotidiens de l'équipe CIVIGAZ (métro, tramway, location de vélo, véhicule au GNV / électrique, etc.) dans une logique de cohérence avec les valeurs portées par le projet
- Réaliser le **reporting mensuel** et le transmettre à la Fondation FACE le 5 de chaque mois
- Réaliser un **rapport final** (bilan quantitatif et qualitatif), à transmettre à la Fondation Face, GRDF et à la Ville d'Avignon au terme de l'opération.
- **Assurer l'animation et l'accompagnement des volontaires** dans leur « projet d'avenir » (accompagnement social, professionnel et développement personnel)
- **Assurer la mise en place d'actions de formation civiques et citoyennes** (Formation au premier secours, modules de formation sur les valeurs de la République et la découverte des institutions françaises et européennes, débats/conférences/forums sur les enjeux sociaux, etc.)
- **Contribuer à la communication locale** de l'opération en lien étroit avec **la Ville d'Avignon** et la Direction territoriale de GRDF
- **Se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)** pour permettre :
  - **La collecte, la conservation** des données transmises par les personnes rencontrées par les volontaires ;
  - **le transfert aux services compétents du territoire** de l'identité et de l'adresse des personnes en situation sociale préoccupante, ou résidant dans des logements comportant des dangers avérés.
  - **Les informations transmises par GRDF, notamment sur les listes d'adresses ciblées.**

Les clients devront donner leur accord de transfert via la signature de la fiche de visite à domicile.

**La Ville d'Avignon** s'engage dans les termes suivants :

- Contribuer à **l'information des jeunes** de sa commune lors de la phase de recrutement des volontaires CIVIGAZ par FACE Vacluse ;
- Contribuer à **l'identification des quartiers cibles où il existe des potentiels de gisements de logements occupés par des ménages en situation de précarité (parc privé)**
- Contribuer à la **communication locale de l'opération** en lien étroit avec **FACE Vacluse** et GRDF :
  - Coréaliser un **document attestant du partenariat entre FACE Vacluse, GRDF, et la Ville d'Avignon** (cosigné par la collectivité), indispensable pour légitimer la présence et la mission des volontaires dans les quartiers ciblés ;

- Concourir à donner de la visibilité à l'action (newsletter de la collectivité, information sur son site Internet, etc.) et faciliter les possibilités d'affichage pour communiquer sur l'opération dans les mairies de quartier
- Garantir **l'intégration de l'action CIVIGAZ** dans l'écosystème des partenaires et dispositifs existants sur le territoire de **la Ville d'Avignon** dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique. Cette intégration pourra s'effectuer par :
  - La participation d'un ou plusieurs représentants de la collectivité au Comité de Pilotage de l'action ;
  - La co-organisation de réunion(s) de présentation de CIVIGAZ aux acteurs du territoire (Direction de la proximité, élus de quartier, Police Municipale, Allo Mairie);
  - La transmission à la coordinatrice CIVIGAZ de **FACE Vaucluse** d'un répertoire des partenaires internes (fiche de contacts utiles) du territoire à mobiliser dans le cadre de l'orientation des habitants.
- Prendre connaissance des situations rencontrées transmises par la coordinatrice et/ou le médiateur.rice à la suite de certaines visites à domicile effectuées dans son parc immobilier ;
- Participer à la définition des **modalités d'intervention des volontaires** sur les territoires ;
- Contribuer à **la formation initiale des volontaires** à travers, par exemple, la présentation de ses partenaires et dispositifs municipaux :
  - Les dispositifs existants sur le territoire pour lutter contre la précarité énergétique dans le cadre des aides à la rénovation énergétique par la Direction des Projets de l'Habitat Privé
  - Les dispositifs existants du CCAS et les services à la population d'un centre social
- Participer à l'élaboration du bilan du projet

**GRDF** s'engage dans les termes suivants à :

- Participer aux **réunions du Comité de pilotage local** ;
- Contribuer activement à **l'identification des territoires** à cibler par l'opération avec FACE Vaucluse et la Ville d'Avignon ;
  - pour lesquels un gisement de logements est suffisant pour assurer l'atteinte de l'ambition du nombre de visites à domicile c'est-à-dire à 3500 logements (2 000 environ en parc privé et 1 500 environ en parc social).
  - dans **des quartiers où il existe des gisements avérés de ménages en situation de précarité**
- Contribuer avec **FACE Vaucluse** à la mobilisation des parties prenantes
- Contribuer à la **communication locale** de l'opération en lien étroit avec **la Ville d'Avignon et FACE Vaucluse** ;
- Transmettre à **FACE Vaucluse les adresses des points de livraison de gaz**, pour cibler précisément les personnes éligibles à l'action de sensibilisation CIVIGAZ ;
- Contribuer à **l'organisation des évènements presse**
- Contribuer à la **formation des volontaires** par une intervention pendant les modules de formation sur la sécurité de l'utilisation des équipements au gaz ;

- Contribuer à la **réflexion des volontaires sur leurs projets d'avenir** en leur présentant les métiers de GRDF.

### **ARTICLE 3. Activités des volontaires**

Les volontaires CIVIGAZ sont engagés 4 jours par semaine pendant 7 mois.

Sur les 7 mois de volontariat, 6 semaines sont réservées à la formation, l'accompagnement et les congés. La structure prépare, organise et suit l'activité des volontaires qui interviennent en binôme à domicile pendant 5,5 mois à hauteur de 3 jours/semaine. La quatrième (4<sup>e</sup>) journée par semaine, animée par la coordinatrice territoriale, est réservée à la réflexion et à la construction de l'après CIVIGAZ « projet d'avenir », et à la Formation Civique et Citoyenne.

Le médiateur, en plus de son rôle d'encadrant et de référent technique, effectue des visites à domicile à minima un jour par semaine pendant la durée de l'opération. Les volontaires et le médiateur devraient être en mesure de réaliser les sensibilisations suivantes :

- **Jusqu'à 350 sensibilisations à domicile en parc social**
- **Jusqu'à 400 sensibilisations à domicile en parc privé** dont 100 sensibilisations réalisées par le médiateur.trice dans le cadre d'une deuxième visite, auprès de foyers volontaires, afin d'approfondir et développer les messages de sécurité au gaz et maîtrise de l'énergie ;
- Le médiateur effectuera de l'ordre de 230 premières visites et 100 deuxièmes visites.

La coordinatrice de **FACE Vacluse** sera chargée de l'organisation et de l'animation de la formation initiale et continue des volontaires, avec l'appui du médiateur.trice, de GRDF et des partenaires locaux sur le contenu des actions de sensibilisation à domicile, collectives (sur les marchés, en pied d'immeuble, etc.) et notamment :

- **Sensibiliser** aux comportements à adopter pour une **utilisation du gaz naturel en toute sécurité** ;
- Rappeler les **gestes et comportements** à adopter pour faire des **économies d'énergies** ;
- Présenter les acteurs locaux du territoire susceptibles de traiter des situations de précarité et précarité énergétique

### **ARTICLE 4. Durée de la convention**

La Convention prend effet à la date de sa notification auprès des parties. Toute nouvelle mission donnerait lieu à l'établissement d'un avenant signé par les Parties ou à une nouvelle convention.

La date prévisionnelle de fin de Convention est fixée au **31 juillet 2022**.

### **ARTICLE 5. Modalités financières**

Le coût de déploiement du dispositif (1 médiateur, 1 coordinateur, 6 volontaires, etc.) s'élève environ à 80 000 €, financé à 30% par l'Agence civique et 70% par GRDF.

## **ARTICLE 6 : Suivi des actions CIVIGAZ**

Afin de s'assurer de la traçabilité des actions d'informations et de sensibilisation effectuées par les volontaires, les résultats des visites devront donner lieu à l'établissement d'une fiche de reporting.

La Structure s'interdit formellement d'utiliser directement ou indirectement et de transmettre à un tiers, les fiches ou leur contenu à toutes autres fins que celles prévues par la présente convention.

## **ARTICLE 7 : Responsabilités et Assurances**

Les volontaires sont placés sous la direction et la responsabilité de **FACE Vaucluse**. Toutes les missions confiées aux volontaires par **FACE Vaucluse** seront réalisées dans le strict respect de toute réglementation applicable, en particulier au statut de volontaire en service civique. **FACE Vaucluse** s'engage à tenir **la Ville d'Avignon** et GRDF indemnes de toute responsabilité en cas de mise en cause.

**FACE Vaucluse** s'assurera avant toute intervention qu'elle dispose d'un accord, formalisé par écrit, du bailleur social concerné pour pénétrer dans chaque immeuble collectif.

Chaque Partie est responsable de tout dommage qu'elle-même cause à l'autre Partie ou à des tiers du fait de l'exécution de la présente Convention. Elle tiendra l'autre Partie et ses assureurs garantis de tout dommage, et/ou responsabilité que cette autre Partie viendrait à supporter à ce titre.

**FACE Vaucluse** déclare et garantit être assurée en responsabilité civile de manière à couvrir les conséquences de tous les dommages dont elle aurait à répondre au titre de la Convention.

Chaque Partie supportera, sans recours directs ni recours de la part des assureurs contre l'autre, les conséquences pécuniaires des dommages subis par son personnel au cours de l'exécution de la Convention. Elle et/ou ses assureurs garantiront en conséquence l'autre Partie contre les conséquences pécuniaires qui pourraient être exercées contre elle par ses préposés, leurs ayants-droits et/ou les Caisses de Sécurité Sociale à raison de ces dommages.

## **ARTICLE 8. Obligation de publicité**

Toute communication ou publication de **FACE Vaucluse** concernant l'opération CIVIGAZ de VAUCLUSE doit mentionner la participation de la Fondation FACE, de l'Agence Nationale du Service Civique (ANSC), de GRDF, de la Ville d'Avignon et le cas échéant des structures partenaires locales (notamment en ce qui concerne les rapports d'activités, brochures, dossiers et communiqués de presse, sites internet et intranet, newsletters, réseaux sociaux, affiches, ou toute action d'information relative au projet, quel que soit le support).

## **ARTICLE 9. Communication et utilisation des données et résultats**

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des dispositions de la convention et des informations échangées. C'est notamment le cas des informations transmises par GRDF pour faciliter la réalisation des visites à domicile qui devront être détruites 3 mois au plus tard après la fin de ces visites. Chaque partie s'engage à respecter cette obligation de confidentialité et à la faire respecter de la même façon par son personnel et tout autre tiers.

FACE Vaucluse sera particulièrement vigilant quant au respect de la vie privée des occupants des immeubles visités.

**FACE Vaucluse** s'engage à communiquer à **la Ville d'Avignon** et à GRDF toute information, qu'elle serait amenée à connaître, susceptible d'empêcher la poursuite des actions confiées ou de la compromettre gravement.

En tout état de cause et sous réserve des dispositions précédentes, les parties pourront faire librement référence à cette convention de partenariat pour leurs besoins de communication, notamment institutionnelle, interne et externe, sur tout support, pendant toute la durée de la Convention et pendant un délai de cinq (5) ans suivant son terme, dans le respect des dispositions des articles précédents.

Pour la mise en œuvre de la convention, les Parties désignent comme interlocuteurs :

- o Pour la Ville d'Avignon, Mme Rigal Mireille, Directrice de projet Développement Durable, Département Modernisation, Pôle Direction Générale ;
- o Pour GRDF, Mr Philippe RECHINIAC ou son représentant ;
- o Pour FACE Vaucluse ou son représentant, Mme Carol PAULEAU, Directrice

Ou toutes personnes qui leur seraient substituées.

#### **ARTICLE 10. Non exclusivité**

La présente Convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des Parties puisse conclure un accord du même type avec d'autres partenaires.

#### **ARTICLE 11. Règlement amiable des litiges**

Les parties signataires s'engagent à se réunir si un litige survenait et à en examiner tous les termes, avant d'avoir recours à la résiliation de la convention de partenariat ou à une procédure contentieuse.

#### **ARTICLE 12. Clause de résiliation ou de dénonciation**

Chacun des signataires pourra dénoncer sa participation à cette convention de partenariat. Toutefois, cette rupture devra être motivée 1 mois avant le recrutement des volontaires et ne pas nuire au bon déroulement de l'opération tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Fait en trois exemplaires, le

**Mme Cécile HELLE, Maire**  
**Ville d'Avignon,**

**Carol PAULEAU**  
**Directrice FACE Vaucluse**

**Mr Philippe RECHINIAC**  
**Directeur Territoire GRDF**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2021**

**15**

**MOBILITÉ : Fonds d'aide Municipal « Tous à Vélos ».**

**M. MARTINEZ - TOCABENS**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Par délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, l'octroi de subvention pour l'acquisition ou la réparation de vélos d'occasions a été approuvé au titre du Plan Local de Déconfinement.

Il est ainsi prévu de subventionner 50% des frais d'acquisition ou de réparation, à hauteur de 50€ maximum. Ce dispositif est cumulatif aux autres dispositifs de subventions.

Il est proposé d'accorder aux 16 bénéficiaires ci-après désignés, une aide pour l'acquisition ou la réparation de leur vélo. Pour rappel, d'autres délibérations seront régulièrement présentées au fur et à mesure des dossiers de subventions déposés.

<b>Noms des bénéficiaires</b>	<b>Prénoms des bénéficiaires</b>	<b>Adresse immeuble</b>	<b>Nature de la prestation effectuée</b>	<b>Montant total de la prestation effectuée</b>	<b>Montant de la subvention</b>
KHELIF	Gabriel	1 B rue Pierre Devoluy 84000 AVIGNON	achat	123€	50,00€
MALBON	Cindy	9 T avenue du Blanchissage 84000 AVIGNON	réparation	21€	10,50€
BRUEL	Mathieu	34 avenue de la Violette 84000 AVIGNON	achat	145€	50,00€
PERDIGUIER	Pauline	112 avenue Pierre SEMARD 84000 AVIGNON	achat	65€	32,50€
QUINIOU	Marion	72 rue Philonarde 84000 AVIGNON	réparation	135€	50,00€
ALIBERT	Marie-Félicia	22 avenue de la Synagogue 84000 AVIGNON	achat	80€	40,00€

LENFANT	Christophe	408 ter allée des Chênes - Montfavet 84140 AVIGNON	réparation	151€	50,00€
VALENTIN	Flore	12 rue d'Annanelle 84000 AVIGNON	réparation	28€	14,00€
BELLON	Martial	25 bis avenue Croix des Oiseaux 84000 AVIGNON	réparation	37€	18,50€
VAILLEN	Rémi	39 boulevard Gambetta 84000 AVIGNON	l'achat	90€	45,00€
CATEL	Laurence	Rés. Rempart St Michel Apt C05, 2 impasse du Jasmin 84000 AVIGNON	réparation	31€	15,50€
LARTIGUE	Mathieu	46 boulevard Raspail 84000 AVIGNON	réparation	20€	10,00€
SOURDEAU	Chloé	1 E Boulevard Paul Mariéton 84000 AVIGNON	achat	95	47,50
BRIGNATZ	Sylvie	12 rue du Canal de l'Hopital - Montfavet 84140 AVIGNON	l'achat	50	25,00
SORIANO	Jean-Rémi	5 rue Danton 84000 AVIGNON	réparation	100	50,00
BOULANGER	Axel	1 rue d'Alsace 84000 AVIGNON	achat	80	40,00

Le montant total des subventions aux propriétaires accordées jusqu'à présent par la ville d'Avignon au titre du Fonds d'aide « Tous à Vélos », s'élève à : 5 749,81 € (montant réactualisé suite à doublons).

Le montant total de la présente délibération s'élève à : 548,50 €.

Le montant total des subventions aux propriétaires accordées par la ville d'Avignon au titre du Fonds d'aide « Tous à Vélos », s'élèvera à : 6298.31 €.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L2121-29

Vu la délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Ville en Transition(s)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## ADOPTE

PARVENU A LA PREFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2021

AFFICHE LE 3 DÉCEMBRE 2021

Pour copie conforme,  
Pour le Maire,  
L'Attachée Territoriale,  
Agnès GAGLIARDI



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2021**

**16**

**TERRE D'AMBITIONS - NOUVELLE ECOLE JOLY JEAN : Acquisition auprès de CITADIS de l'emprise nécessaire à la réalisation du futur groupe scolaire à réaliser en ZAC Joly Jean.**

**Mme HELLE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Par délibération du 24 avril 2019, la Ville d'Avignon a décidé de lancer une opération de construction d'un nouveau groupe scolaire en ZAC Joly Jean.

Cet ouvrage sera réalisé sur une partie des terrains situés à l'angle de l'avenue de la Trillade et de l'avenue du Moulin Notre Dame, cadastrés section HN n°324 sur 887 m<sup>2</sup>, section HM n°145 sur 1 667 m<sup>2</sup>, n°146 sur 702 m<sup>2</sup>, n°147 sur 2 589 m<sup>2</sup>, n°148 sur 1 178 m<sup>2</sup>, n°149 sur 2 667 m<sup>2</sup> et n°150 sur 135 m<sup>2</sup>, représentant un tènement foncier total de 9 825 m<sup>2</sup>, à parfaire par un document d'arpentage.

Ces parcelles appartenant aujourd'hui à CITADIS, aménageur de la ZAC, il convient d'en faire l'acquisition.

CITADIS propose une cession au prix de 150 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher, le projet comprenant 2 780 m<sup>2</sup> de surface de plancher, le prix global sera de 417 000 € HT majorés de la TVA sur marge.

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville d'Avignon.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L2121-29

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 24 avril 2019 approuvant le préprogramme du groupe scolaire Joly Jean

Vu l'avis des Domaines du 26 mai 2021

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Développement Territorial et Urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'acquisition auprès de la Société d'Economie Mixte dénommée CITADIS, représentée par Madame Dominique SANTONI, en sa qualité de Président Directeur Général, dont le siège social est situé à Avignon, 6 passage de l'Oratoire ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une partie des parcelles situées à l'angle de l'avenue Moulin notre Dame et de l'avenue de la Trillade, cadastrées HN n°324 sur 887 m<sup>2</sup>, section HM n°145 sur 1 667 m<sup>2</sup>, n°146 sur 702 m<sup>2</sup>, n°147 sur 2 58 m<sup>2</sup>, n°148 sur 1 178 m<sup>2</sup>, n°149 sur 2 667 m<sup>2</sup> et n°150 sur 13 5 m<sup>2</sup>, représentant un tènement foncier total de 9 825 m<sup>2</sup>, à parfaire par un document d'arpentage,
- **DECIDE** que cette acquisition se fera à la somme de 417 000€ HT majorés de la TVA sur marge,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2111,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## ADOpte

Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MESLIER représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Ne prennent pas part au vote : M. GONTARD, Mme MINSEN, M. MARTINEZ-TOCABENS, M. BLUY.

PARVENU A LA PREFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2021

AFFICHE LE 3 DÉCEMBRE 2021

Pour copie conforme,  
Pour le Maire,  
L'Attachée Territoriale,  
Agnès GAGLIARDI



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 26 mai 2021

Direction départementale des Finances Publiques de  
VAUCLUSE

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue du 7ème Génie  
84097 AVIGNON Cedex 9téléphone : 04 90 80 41 45  
mél. : ddvip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.frLe Directeur départemental des Finances publiques  
de VAUCLUSE

à

**POUR NOUS JOINDRE**Affaire suivie par : Alexia GRUŠON-DAVID  
Courriel : alexia.gruson-david@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 04.90.80.41.46 / 06.84.10.13.25

Mme le Maire d'AVIGNON

Référence :  
Réf. DS : 4424771  
Réf. OSE : 2021-84007-36081**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE***Désignation du bien :* Terrain en nature de terre en friche*Adresse du bien :* Avenue de la Trillade*Commune :* AVIGNON (84000)*Département :* VAUCLUSE*Valeur :* 425.000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée. De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant). La collectivité locale peut ainsi acquérir le terrain sans délibération motivée jusqu'à 467.500 €.

**Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.**

**Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.**

## 1 - SERVICE CONSULTANT

affaire suivie par : Mme Linda MORELLO, Gestionnaire foncier

vos références : DF-2021-014

## 2 - DATE

de consultation : 11 mai 2021

de visite : -

de dossier en état : 11 mai 2021

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET - PRIX ENVISAGÉ

### 3.1. Généralités

Demande d'estimation de la valeur vénale d'un terrain dans le cadre d'un projet d'acquisition par le consultant.

### 3.2. Projet et prix envisagé

Les parcelles concernées par la présente évaluation sont situées dans le périmètre de la ZAC Joly Jean. Le projet envisagé concerne l'acquisition d'un terrain par la Commune d'AVIGNON auprès de l'aménageur de la ZAC, CTADIS, en vue de la réalisation d'une école. Une surface de plancher (SP) de 2.780 m<sup>2</sup> est attachée à ce terrain.

Le prix proposé par CITADIS est de 417.000 €, sur la base d'une valeur unitaire de 150 €/m<sup>2</sup> de SP.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

Le terrain se situe sur la commune d'Avignon.

Cette ville du Sud, située au confluent du Rhône et de la Durance fait partie des villes moyennes. Elle comptait 93.671 habitants lors du recensement de 2017.

C'est l'une des rares villes françaises à avoir conservé ses remparts et son centre historique. Elle a été classée patrimoine mondial de l'UNESCO.

La ville est desservie par l'autoroute A7 et par le TGV.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau (joindre les plans)

Le terrain à évaluer se situe à l'angle de l'avenue de la Trillade et de l'avenue Moulin de Notre-Dame au Sud de la rocade Charles de Gaulle au sein de la ZAC Joly Jean qui a reçu la labellisation éco-quartier.

Il se trouve à la jonction d'un quartier urbain dominé par de nombreux pavillons individuels et d'une zone constituée d'anciens terrains agricoles.

### 4.3. Références Cadastreales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre de la ville d'AVIGNON sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
AVIGNON	HN 324	Av. Moulin Notre-Dame	1.300 m <sup>2</sup>	Terre en friche
AVIGNON	HM 145	Ch. Moulin Notre-Dame	3.020 m <sup>2</sup>	Terre en friche
AVIGNON	HM 146	Ch. Moulin Notre-Dame	1.250 m <sup>2</sup>	Terre en friche
AVIGNON	HM 147	Ch. Moulin Notre-Dame	3.210 m <sup>2</sup>	Terre en friche

AVIGNON	HM 148	Ch. Moulin Notre-Dame	1.270 m <sup>2</sup>	Terre en friche
AVIGNON	HM 149	Ch. Moulin Notre-Dame	3.080 m <sup>2</sup>	Terre en friche
AVIGNON	HM 150	1434 Av. de la Trillade	397 m <sup>2</sup>	Terre en friche
TOTAL			13.527 m <sup>2</sup>	

#### 4.4. Descriptif

Ces parcelles constituent un îlot foncier dont la forme est pointue au sud. Cet îlot se situe à l'angle de deux avenues. Il confronte au Nord des propriétés bâties.

Ce terrain doit accueillir la future école Joly Jean dont la surface de plancher sera de 2.780m<sup>2</sup>.

Les travaux de viabilisation et de voirie permettant la constructibilité de ce terrain sont pris en charge par le concessionnaire de la ZAC, CITADIS.

#### 4.5. Surfaces du bâti (énoncées et retenues après vérification)

Sans objet.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriété de l'immeuble

CITADIS

### 5.2. Conditions d'occupation actuelles

Libre

## 6 - URBANISME

### 6.1. Règles actuelles

PLU de la commune d'AVIGNON

Zone IAUCb

Il s'agit d'une zone insuffisamment équipée dont l'urbanisation s'effectue dans le cadre d'une ZAC. Elle est destinée à la réalisation d'un éco-quartier dont les caractéristiques seront définies dans le dossier de réalisation de la ZAC du Canal Puy. Elle constitue la première phase de cette opération.

Cette zone comprend le secteur IAUCb, à vocation mixte d'habitat, de services, commerces et équipements de proximité, d'hôtellerie, et de bâtiments d'activités artisanales et tertiaires, et autorisant des hauteurs de constructions plus importantes jusqu'à R+3.

### 6.2. Date de référence et règles applicables

Sans objet.

## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

### 7.1 Principes

La méthode d'évaluation applicable est celle de la comparaison directe qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

### 7.2 Déclinaison

La méthode retenue est celle de la comparaison directe.

## 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

### 8.1. Études de marché

#### 8.1.1. Sources et critères de recherche – Termes de référence

Ventes de terrains situés au sein de ZAC sur la commune d'AVIGNON auxquels sont attachés des surfaces de plancher. Période de recherche du 01/2013 au 04/2021 (source : BNDP).

	Ref. enregistrement	Ref. Cadastres	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m <sup>2</sup> )	Surface de plancher (m <sup>2</sup> )	Prix total HT	Prix/m <sup>2</sup> de terrain	Prix/m <sup>2</sup> de SP	COS	Observations
1	8404P01 2015P04457	7//BO/385//	331 RUE JEAN DAUSSET MFT	18/06/2015	1500	680	142 500	95,00	209,56	0,45	Zone UP – ZAC Agroparc – Bureaux privés
2	8404P01 2015P06563	7//BO/408//	RUE JEAN DAUSSET MFT	09/09/2015	1500	750	157 500	105,00	210,00	0,50	Zone UP – ZAC Agroparc – Bureaux et ateliers privés
3	8404P01 2013P04964	7//BO/382//	RUE JEAN DAUSSET MFT	04/07/2013	1500	750	157 500	105,00	210,00	0,50	Zone UP – ZAC Agroparc – Bureaux et ateliers privés
4	8404P01 2014P03426	7//BO/388//	RUE JEAN DAUSSET MFT	15/05/2014	1500	750	157 500	105,00	210,00	0,50	Zone UP – ZAC Agroparc – Bureaux, atelier et logement de fonction privés
5	8404P01 2013P03602	7//BP/426//	IMP DES PRELES MFT	30/04/2013	3130	1565	234 750	75,00	150,00	0,50	Zone UP – Bureaux et locaux d'activités - ZAC Agroparc
6	8404P01 2017P06486	7//CH/737/663P	CLOS DE LA CRISTOLE – ZAC BEL AIR	21/07/2017	8885	4000	611 139	68,78	152,78	0,45	Zone IAUCb – ZAC Bel Air – Ecole primaire et collège privé
7	8404P01 2018P08552	7//EY/441	PETITS CYPRES	12/11/2018	7174	2693	600 000	83,64	222,80	0,38	Zone IAUCb – ZAC Joly Jean – Immeuble à destination médicale de soins en psychiatrie infanto-juvénile.
8	8404P01 2016P02284	7//EY/425/429	PETITS CYPRES	23/03/2016	3073	2113	528 250	171,90	250,00	0,69	Zone IAUCb – ZAC Joly Jean – Bâtiment de Pôle Emploi
9	8404P01 2016P02433	7//DW/229	ROUTE DE MORIERES	30/03/2016	3960	2150	400 000	101,01	186,05	0,54	Zone UE – Ancienne ZAC de Réalpanier – Bâtiment de la Banque Postale
							médiane	105,00	210,00	0,50	

Le terme de comparaison le plus proche du terrain à évaluer est le n° 6 dans la mesure où le projet envisagé concernait également un établissement d'enseignement.

#### 8.1.2. Autres sources

Sans objet.

## 8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

Au vu de l'étude de marché réalisée, il est proposé de retenir une valeur vénale proche du prix de vente du terme de comparaison n° 6, soit 153 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher.

D'où :  $153 \text{ €/m}^2 \times 2.780 \text{ m}^2 = 425.340 \text{ €}$  arrondi à 425.000 €.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

La valeur vénale des parcelles HN n° 324, HM n°s 145 à 150 est estimée à 425.000 €.

Le consultant dispose d'une marge d'appréciation de 10 %.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de dix-huit mois.

## 11 - OBSERVATIONS

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent rapport.

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur et par délégation,



Frédéric DEROO  
Administrateur des Finances publiques Adjoint





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE VAUCLUSE**

Pôle d'Évaluation Domaniale (Vaucluse – Alpes de Haute  
Provence – Hautes Alpes)

Cité administrative – Avenue du 7<sup>ème</sup> Génie BP 3109

84 097 AVIGNON CEDEX 9

Téléphone : 04 90 80 41 45

Mél. : [ddfip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

**POUR NOUS JOINDRE :**

[ddfip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

**Expérimentation de la mise en place d'un avis-rapport unique  
dans les pôles d'évaluation domaniale**

Le pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP de Vaucluse expérimente, en lien avec la Direction nationale des Interventions Domaniales de la DGFIP, la mise en place d'un avis-rapport issu de la fusion de l'avis et du rapport détaillé d'évaluation.

Cet avis-rapport répond, dans le cadre d'une démarche expérimentale de simplification et de transparence vis-à-vis des consultants, au souhait de ceux-ci de comprendre la formation de la valeur vénale ou locative. Ainsi, le modèle d'avis-rapport est unique, détaille l'évaluation réalisée et uniformisé afin d'en faciliter la lecture et sa bonne compréhension.

Le pôle d'évaluation domaniale de Vaucluse expérimente depuis le 3 mai 2021 cet avis-rapport.

N'hésitez pas à faire part de vos observations sur la boîte aux lettres générique du service [ddfip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr) en mettant en objet « **Expérimentation de l'avis-rapport** ». Vos observations nourriront ainsi la synthèse locale qui sera adressée à la DGFIP, à l'instar des autres DDFIP expérimentant l'avis-rapport, afin d'avoir une vision large et réaliste des résultats de cette expérimentation.



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

**DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE**

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

**DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE**

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est rendue publique et consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

**RÉUNIONS DE PARCELLES.** - Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

**DIVISIONS DE PARCELLES.** - Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

**APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE.** - Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(s) CITADIS  
 Ville d'AVIGNON

- (1) demandons
- la modification du parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier.
  - la modification du parcellaire cadastral selon les indications du présent document d'arpentage.
  - l'application d'un procès-verbal
    - d'arpentage  (1)
    - de bornage  (1)

conformément aux indications du présent document d'arpentage.

À AVIGNON, le 15/10/2021 Signature(s) du (ou des) propriétaire(s)

Aucune suite n'a pu être donnée à la demande ci-dessus pour le motif suivant :

Cachet du service À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Cocher les cases correspondantes.

département  
**VAUCLUSE**

commune  
**Avignon**

préfixe section feuille  
**000 HM**

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
 FINANCES PUBLIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

**MODIFICATION  
 DU PARCELLAIRE CADASTRAL**

Document d'arpentage établi en application de  
 l'article 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)**

**ESQUISSE (1)**

- Changement de limite(s) de propriété
- Rectification de limites figurées au plan cadastral
- Nouvel agencement de la propriété
- Application d'un plan d'arpentage ou d'un procès-verbal de bornage sans modifications des limites parcellaires figurées au plan cadastral (3)
- Lotissement
- Expropriation

Document établi pour (2)

Document d'arpentage numérique  
 Libellé du fichier numérique associé : DA 007 2008-042 HM 145\_DA.txt

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification  
CITADIS

propriétaire(s) après modification  
Ville d'AVIGNON  
CITADIS

PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

**cabinet YOUENOU**  
 20 rue Lawrence DURRELL  
 84911 AVIGNON  
 Tel : 0490841989

Procès-verbal 6493 N exp joint

oui  (2) numéro : \_\_\_\_\_  
 non  (2)

Date de réception du document	Date de l'application sur PCI
Respect du format DA numérique	
<input type="checkbox"/>	

N° 6493 N - 15046 LDCI/17 - Mai 2017

(1) Rayer la mention inutile ; préciser, le cas échéant, s'il s'agit d'une esquisse provisoire.  
 (2) Cocher la case correspondante.  
 (3) Remplir obligatoirement une demande en dernière page lorsque l'opération ne donne pas lieu aux formalités de publicité foncière prescrites par l'article 28-4° du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

**DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE**

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

**DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE**

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est rendue publique et consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

**RÉUNIONS DE PARCELLES.** - Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

**DIVISIONS DE PARCELLES.** - Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

**APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE.** - Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s CITADIS  
Ville d'AVIGNON

- (1) demandons
- la modification du parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier.
  - la modification du parcellaire cadastral selon les indications du présent document d'arpentage.
  - l'application d'un procès-verbal
    - d'arpentage  (1)
    - de bornage  (1)

conformément aux indications du présent document d'arpentage.

À AVIGNON, le 15/10/2021 Signature(s) du (ou des) propriétaire(s)

Aucune suite n'a pu être donnée à la demande ci-dessus pour le motif suivant :

Cachet du service À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Cocher les cases correspondantes.

département  
**VAUCLUSE**

commune  
**Avignon**

préfixe section feuille  
**000 HM**

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES



PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

**MODIFICATION  
DU PARCELLAIRE CADASTRAL**

Document d'arpentage établi en application de  
l'article 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)**

**ESQUISSE (1)**

- Changement de limite(s) de propriété
- Rectification de limites figurées au plan cadastral
- Nouvel agencement de la propriété
- Application d'un plan d'arpentage ou d'un procès-verbal de bornage sans modifications des limites parcellaires figurées au plan cadastral (3)
- Lotissement
- Expropriation

Document établi pour (2)

Document d'arpentage numérique  
Libellé du fichier numérique associé : DA 007 2008-042 HM 145\_DA.txt

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification  
CITADIS

propriétaire(s) après modification  
Ville d'AVIGNON  
CITADIS

PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

**cabinet YOUENOU**  
**20 rue Lawrence DURRELL**  
**84911 AVIGNON**  
**Tel : 0490841989**

Procès-verbal 6493 N exp joint

oui  (2) numéro : \_\_\_\_\_  
non  (2)

Date de réception du document	Date de l'application sur FCI
Respect du format DA numérique <input type="checkbox"/>	

N° 6463 N - (SDNF) (GIF) - Mai 2017

- (1) Rayer la mention inutile ; préciser, le cas échéant, s'il s'agit d'une esquisse provisoire.  
(2) Cocher la case correspondante.  
(3) Remplir obligatoirement une demande en dernière page lorsque l'opération ne donne pas lieu aux formalités de publicité foncière prescrites par l'article 28-4° du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.



Commune : 084007  
Avignon

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A.....  
Par .....

Section : HM  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/01/2008

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau : .....

B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 05/10/2021... par M. YQUENOU..... géomètre à AVIGNON.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. AVIGNON....., le 15/10/2021.....

Cachet du rédacteur du document :



Document dressé par

YQUENOU.....

à AVIGNON.....

Date 15/10/2021.....

Signature :





Commune : 084007  
Avignon

Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : HN  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/01/2008

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

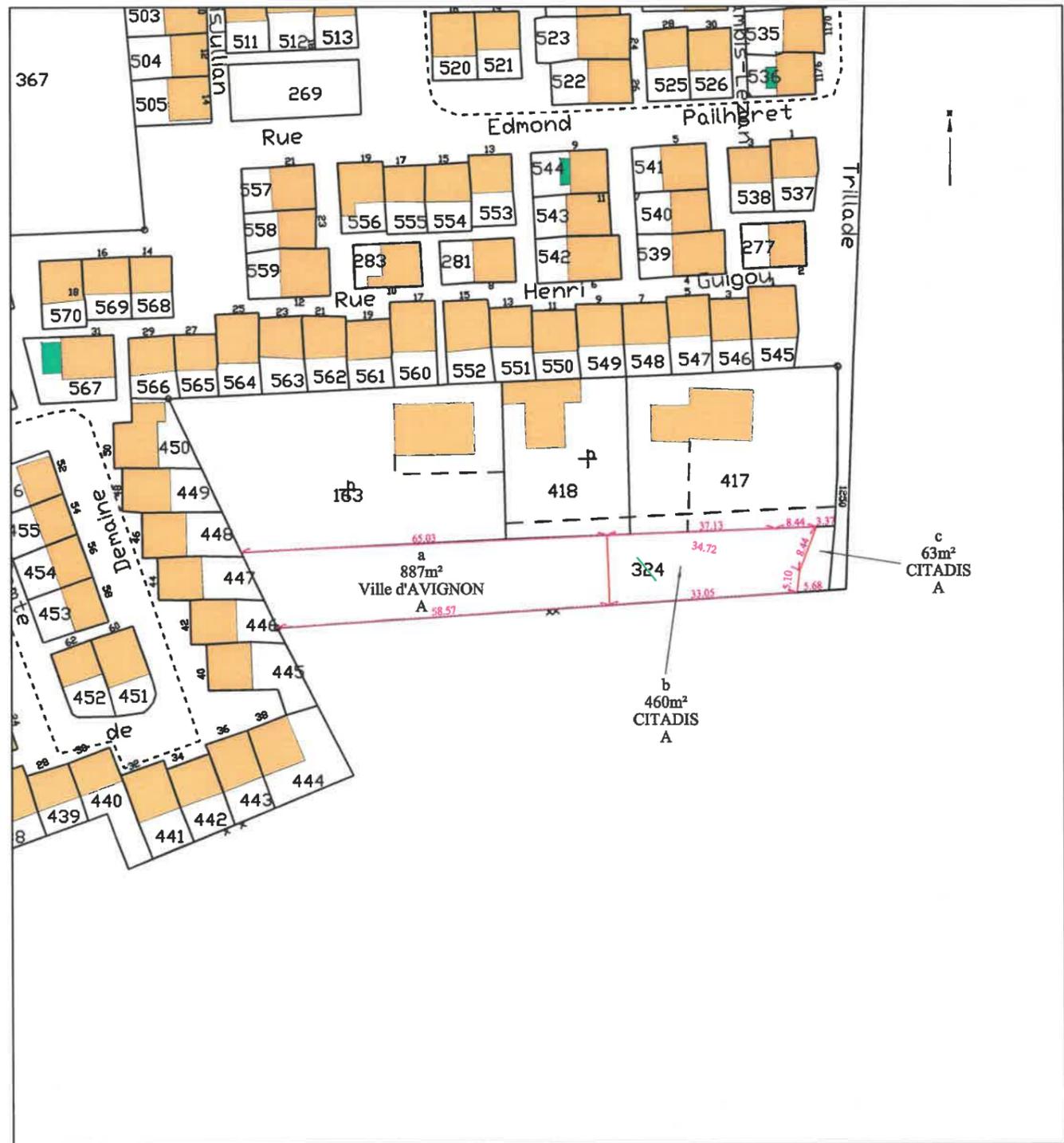
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 05/10/2021 par M YQUENOU..... géomètre à AVIGNON.....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .AVIGNON....., le 15/10/2021.....

Cachet du rédacteur :



Document dressé par  
YUENOU.....  
à AVIGNON.....  
Date 15/10/2021.....  
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien révisé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).





INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

**DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE**

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

**DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE**

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est rendue publique et consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

**RÉUNIONS DE PARCELLES.** - Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

**DIVISIONS DE PARCELLES.** - Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

**APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE.** - Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s CITADIS  
 Ville d'AVIGNON

- (1) demandons
- la modification du parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier.
  - la modification du parcellaire cadastral selon les indications du présent document d'arpentage.
  - l'application d'un procès-verbal
    - d'arpentage  (1)
    - de bornage  (1)

conformément aux indications du présent document d'arpentage.

À AVIGNON, le 15/10/2021 Signature(s) du (ou des) propriétaire(s)

Aucune suite n'a pu être donnée à la demande ci-dessus pour le motif suivant :

Cachet du service À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Cocher les cases correspondantes.

département  
**VAUCLUSE**

commune  
**Avignon**

préfixe      section      feuille  
**000      HN**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

6463-N-SD  
(Mai 2017)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT D'ARPENTAGE

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**

Document d'arpentage établi en application de l'article 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)**

**ESQUISSE (1)**

- Changement de limite(s) de propriété
- Rectification de limites figurées au plan cadastral
- Nouvel agencement de la propriété
- Application d'un plan d'arpentage ou d'un procès-verbal de bornage sans modifications des limites parcellaires figurées au plan cadastral (3)
- Lotissement
- Expropriation

Document établi pour (2)

Document d'arpentage numérique  
 Libellé du fichier numérique associé : DA 007 2008-042 HN 324\_DA.txt

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification  
**CITADIS**

propriétaire(s) après modification  
**Ville d'AVIGNON**  
**CITADIS**

PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

**cabinet YOUENOU**  
**20 rue Lawrence DURRELL**  
**84911 AVIGNON**  
**Tel : 0490841989**

Procès-verbal 6493 N exp joint

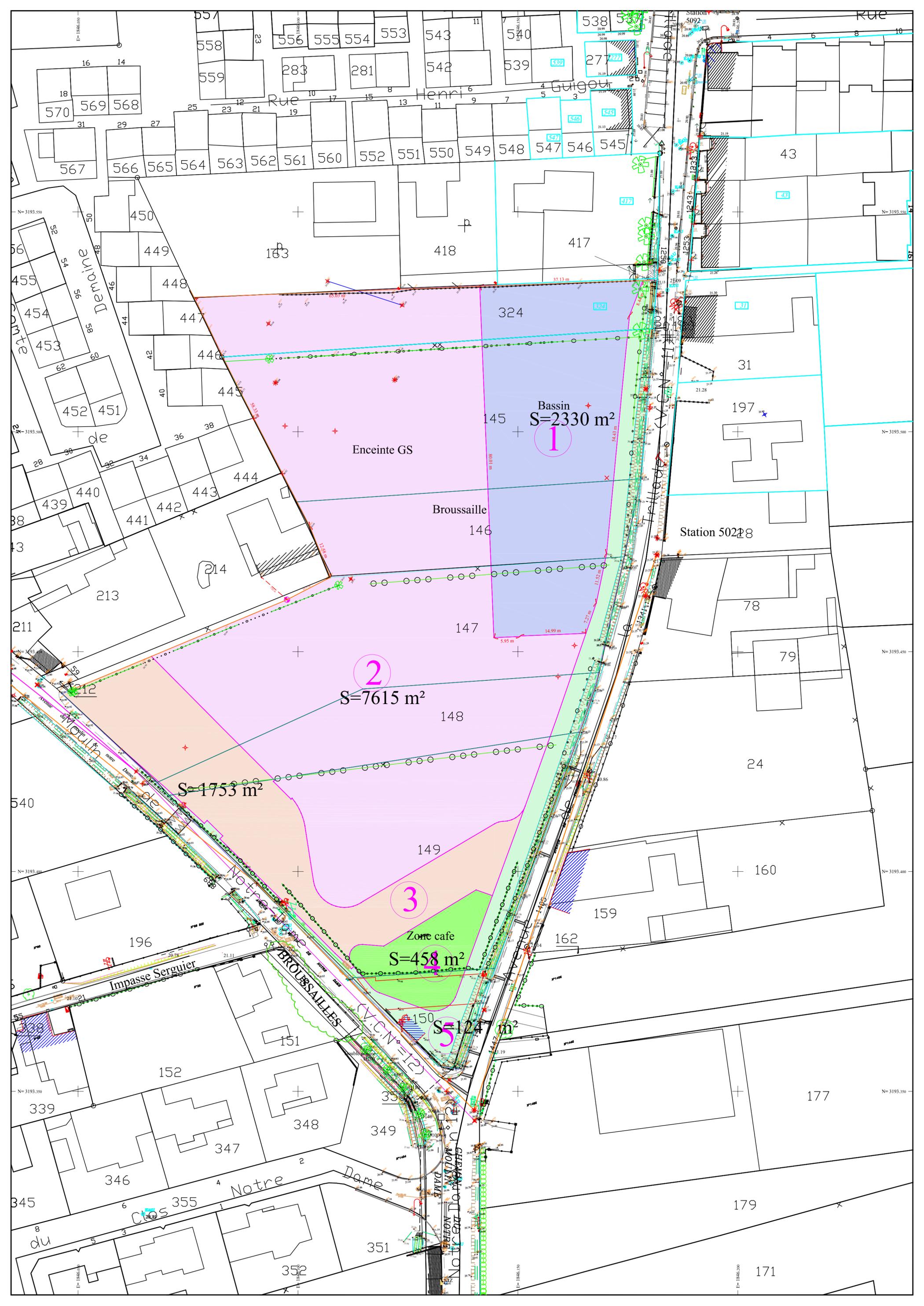
oui  (2) numéro : \_\_\_\_\_  
 non  (2)

Date de réception du document	Date de l'application sur PCI
Respect du format DA numérique <input type="checkbox"/>	

N° 6463 N - (SDNC DG/IFI) - Mai 2017

(1) Rayer la mention inutile; préciser, le cas échéant, s'il s'agit d'une esquisse provisoire.  
 (2) Cocher la case correspondante.  
 (3) Remplir obligatoirement une demande en dernière page lorsque l'opération ne donne pas lieu aux formalités de publicité foncière prescrites par l'article 28-4° du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.





Bassin  
S=2330 m<sup>2</sup>  
1

Enceinte GS

Broussaille  
146

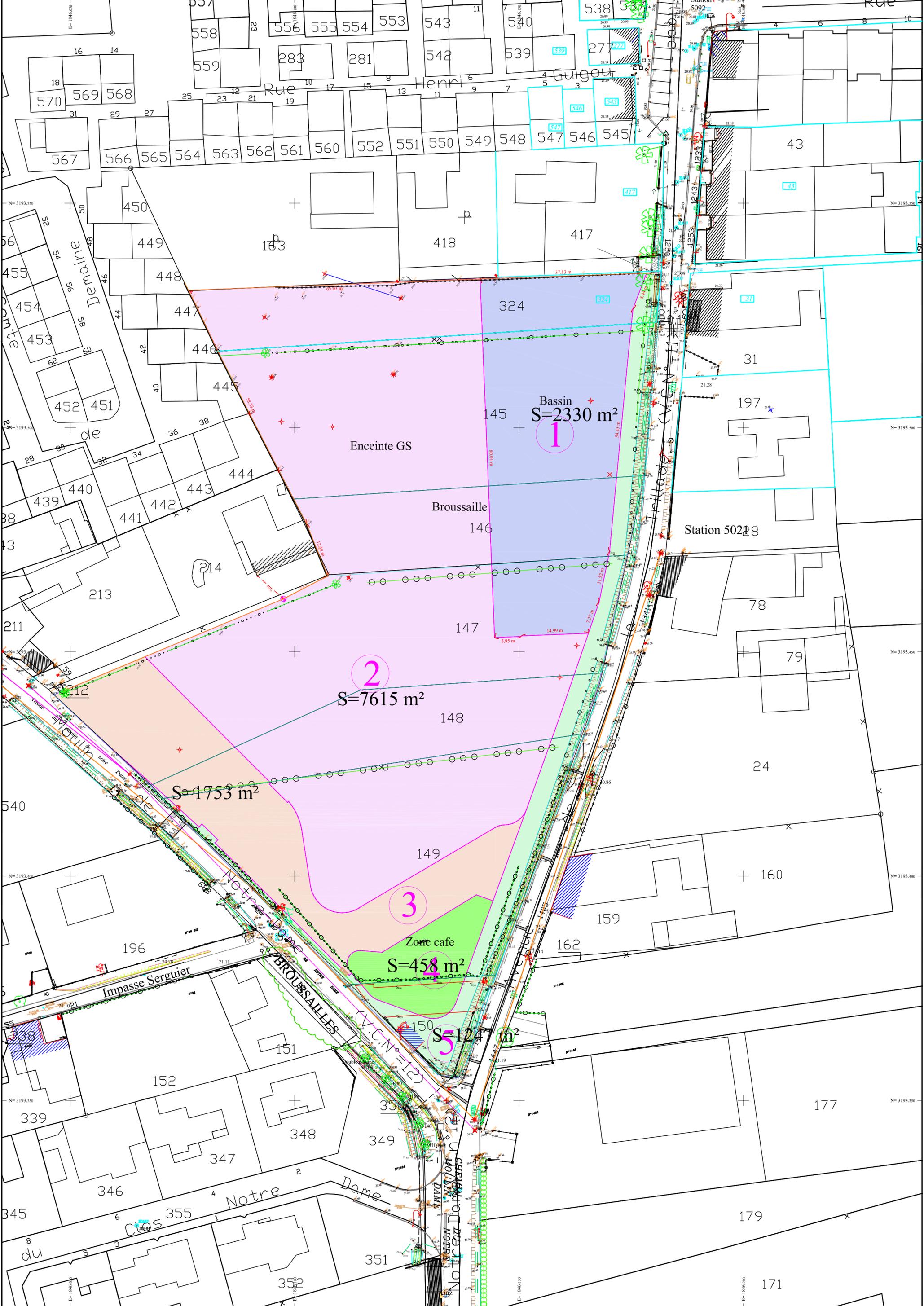
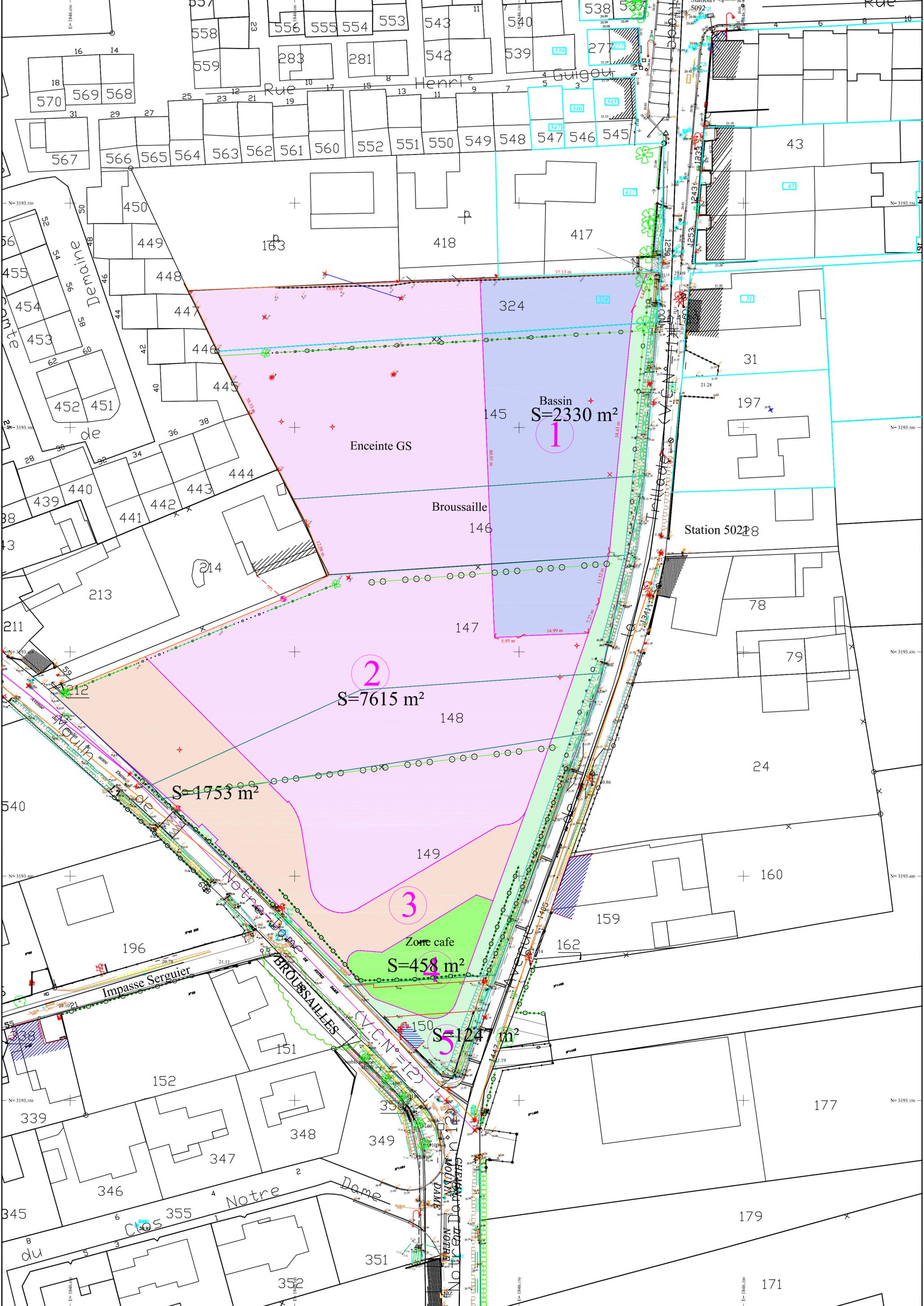
Station 50218

2  
S=7615 m<sup>2</sup>

S=1753 m<sup>2</sup>

3  
Zone cafe  
S=458 m<sup>2</sup>

S=1247 m<sup>2</sup>  
5



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2021**

**17**

**GRANDS PROJETS URBAINS : Approbation de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA pour le site dénommé "Ecoquartier gare de Montfavet".**

**M. GONTARD**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

En 2017, le quartier de la gare de Montfavet a été retenu parmi les sept sites lauréats de l'appel à Manifestation d'Intérêt régional « Quartiers de gare en PACA ». Dans ce cadre, la Ville d'Avignon a mené une étude pré-opérationnelle visant à définir un projet d'aménagement global dont l'ambition est de répondre aux exigences d'un écoquartier.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet urbain, la Ville d'Avignon a sollicité l'appui de l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA pour assurer le portage foncier. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature le 5 décembre 2016 d'une convention d'intervention foncière en phase impulsion pour un montant de 3 M€ courant jusqu'au 31 décembre 2020. Cette convention a par la suite, été prorogée et augmentée de 3 M€ jusqu'au 31 décembre 2021, le temps nécessaire à la commune pour finaliser ses études.

Cette première convention arrivant à son terme à la fin d'année, il est donc proposé de renouveler ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention d'intervention foncière en phase réalisation. La démarche foncière de l'EPF en lien avec les orientations de la Ville d'Avignon doit être poursuivie afin d'assurer la maîtrise foncière du site nécessaire à la réalisation du projet quartier gare de Montfavet.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 et le montant global est porté à 8 000 000 € (soit 2 000 000 € supplémentaires par rapport à la convention initiale).

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L2121-29  
Vu la délibération n°24 du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'EPF PACA,

Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal du 29 mars 2017 concernant l'étude pré-opérationnelle d'aménagement du quartier de la gare de Montfavet,  
Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal du 20 Juillet 2016 concernant le projet d'aménagement du quartier de la gare de Montfavet - définition d'un périmètre d'étude et maîtrise foncière,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Développement Territorial et Urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention d'intervention foncière à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier PACA pour le site dénommé "Ecoquartier gare de Montfavet",
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

## ADOpte

Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MESLIER représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

PARVENU A LA  
PREFECTURE LE - 9 DEC. 2021



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Cheffe du Département  
Juridique,  
Signé : Maya PFEFER

Pour copie conforme,  
Pour le Maire,  
L'Attachée Territoriale,  
Agnès GAGLIARDI

AFFICHE LE - 3 DEC. 2021

## CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE

### SUR LE SITE ECOQUARTIER GARE DE MONTFAVET EN PHASE RÉALISATION

Commune d'Avignon

(Département du Vaucluse)

#### Entre

La Commune d'Avignon représentée par son Maire, Madame Cécile HELLE dûment habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_,

Désigné ci-après par «la COMMUNE» ,

#### Et

L'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement d'Etat à caractère industriel et commercial, dont le siège est à MARSEILLE (13 001) – Immeuble « Le Noailles », 62-64 La Canebière – représenté par sa Directrice Générale, Madame Claude BERTOLINO, dont le mandat a été renouvelé par arrêté ministériel du 27 juin 2018 et agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration n° \_\_\_\_\_ en date du 25 novembre 2021,

Désigné ci-après par les initiales «EPF».